Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIAGNOSTIC
TERRITORIAL DE L'ALSACE

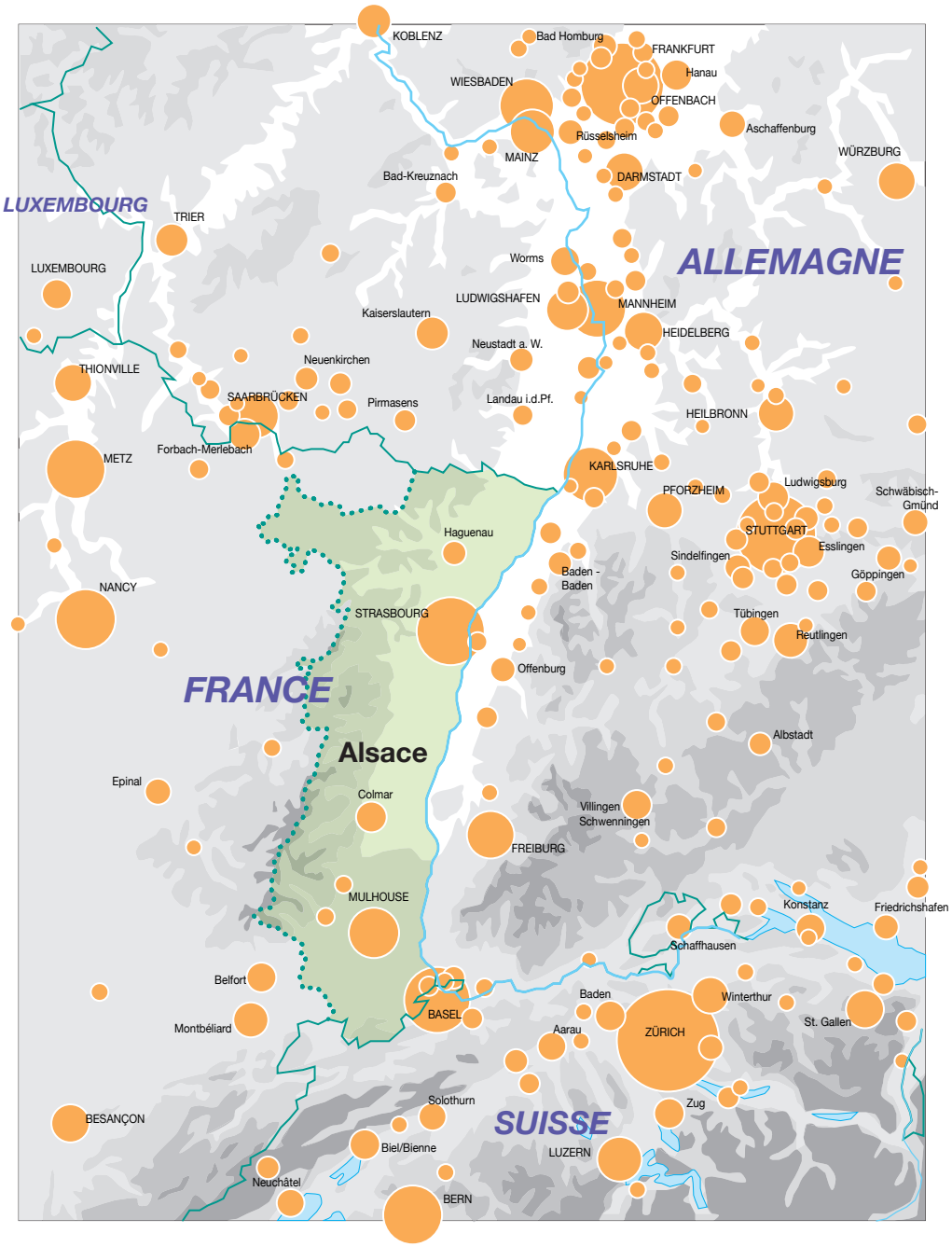

Avril 2006

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
de
l'ALSACE

Préalable

Le diagnostic établi pour la région s'appuie sur des séries d'indicateurs utiles pour mesurer le poids national de l'Alsace, son classement régional, ou l'évolution de ses performances afin d'établir ses forces et faiblesses. Ce diagnostic repose sur un ensemble de statistiques issues principalement de l'INSEE, d'Eurostat, des services statistiques ministériels et de l'observatoire des territoires de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), ainsi que sur des traitements cartographiques. Il prend en compte les analyses récentes élaborées au niveau régional ou départemental comme les « enjeux de l'Etat en matière d'aménagement du territoire en Alsace », « le profil environnemental », le « schéma régional de développement économique », le « schéma régional de l'éducation et de la formation », la démarche « des hommes et des territoires », le « plan de revitalisation économique » …

Ce diagnostic a été réalisé par le service des études et de l'évaluation du Secrétariat Régional pour les Affaires Régionales et Européennes avec les contributions des services de l'Etat

Table des matières

Préalable **1**

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : ***5***

L'Alsace évolue dans un environnement européen et rhénan **6**

Aujourd'hui l'Alsace fait face à la dégradation de sa situation économique qui accroît ses fragilités. **6**

L'ALSACE DOIT RETROUVER SON ATTRACTIVITE ET SA COMPETITIVITE ***8***

Le dynamisme démographique constitue le premier défi et le premier atout de la compétitivité alsacienne **8**

L'essor démographique est un facteur durable de la croissance alsacienne 8
Les flux des étrangers reflètent une intégration accrue dans l'espace du Rhin supérieur 9
L'Alsace est aussi concernée par le vieillissement de sa population 10
Les perspectives démographiques 2015-2030 sont favorables à la croissance économique 10

L'Alsace est confrontée à l'affaiblissement de ses facteurs de compétitivité économique **11**

Le produit intérieur brut par habitant progresse moins vite 11
L'Alsace connaît de profondes mutations économiques 12
La position industrielle de l'Alsace est durement affectée 12
Le secteur des services ne parvient pas à prendre la relève 13
Le secteur agricole se concentre et se spécialise 13
La démographie soutient la construction 14
L'Alsace peine pour assurer le renouvellement de son tissu économique 14
La région perd de son attractivité 15
Les investissements étrangers soutiennent de moins en moins l'économie alsacienne 15
Le solde commercial se dégrade fortement 15
Les facteurs de compétitivité sont moins favorables 16

L'Alsace s'est dotée de pôles de compétitivité et de structures favorisant l'innovation **16**

Trois pôles de compétitivité sont labellisés 16
Les structures et la diffusion de l'innovation se développent 17

L'environnement économique des entreprises est une priorité des politiques publiques **18**

La fiscalité modérée constitue un atout 18
Des efforts considérables ont été engagés pour les transports et les infrastructures 18
Les aéroports internationaux sont fragilisés par la concurrence 19
L'arrivée du TGV constitue une opportunité à valoriser 19
L'achèvement du maillage routier est indispensable 19
Les modes de transport alternatifs se développent 20
L'activité des ports et le transport fluvial offrent des capacités à consolider 20
Le bon réseau d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication reste à exploiter 21

L'enseignement supérieur et la recherche publique sont des atouts importants de l'Alsace pour prendre place dans la société de la connaissance **21**

L'enseignement supérieur représente un grand potentiel pour l'Alsace 22
Les universités concentrent la plus grande part des étudiants et des formations 22
L'attractivité internationale est conséquente 22
Les synergies avec l'espace rhénan universitaire progressent 23
Le potentiel de la recherche publique masque la faiblesse relative de la recherche en entreprise 24
Le CNRS a un rôle majeur dans la recherche publique en Alsace 24
Strasbourg concentre plus de 80% de l'activité de recherche publique régionale 24
Les cinq pôles d'excellence de la recherche publient beaucoup 25
Les capacités de recherche et développement des entreprises ont une marge de progression 26

L'ALSACE AGIT POUR SON DEVELOPPEMENT DURABLE ***28***

La région est un petit territoire avec des ressources à préserver **28**

Agriculture, forêts, tourisme et culture sont des acteurs importants de la préservation du patrimoine 28
L'agriculture a un rôle essentiel pour le territoire 28
L'activité touristique et culturelle est importante 29

Le patrimoine forestier constitue un atout pour la montagne vosgienne 29
La protection des ressources en eau, de la biodiversité et de la qualité de l'air mobilise de nombreuses actions publiques 30
Les ressources en eau sont suffisantes mais de qualité inégale 30
La biodiversité est une richesse régionale sous vigilance 31
La qualité de l'air est menacée 31

La production énergétique diversifiée doit s'accompagner de la maîtrise de la consommation 32

Les déplacements et les conflits d'usage des sols se multiplient 33

L'Alsace est sujette à de nombreux risques environnementaux 34
Le risque inondation est présent sur une grande partie du territoire 35
La maîtrise des risques technologiques et la culture du risque sont des enjeux de l'insertion de l'industrie dans l'espace rhénan 35

La santé des Alsaciens se caractérise par des pathologies liées aux modes de vie 36

L'ALSACE S'EMPLOIE A MAINTENIR SA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE 37

L'Alsace doit mieux tirer parti de ses ressources humaines 37
La population active poursuit sa croissance 37
La création d'emplois n'est pas suffisante 37
L'emploi industriel diminue 37
L'emploi dans les services n'est pas assez développé 38
Le secteur de la construction est parfois confronté à des difficultés de recrutement 38
Le travail frontalier subit les restructurations des économies voisines 38
Le niveau moyen de formation est plus faible en Alsace 38

Des poches de forte précarité se développent dans la région 39
Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises 39
Le nombre des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion augmente rapidement 40
La hausse du taux de chômage fragilise les populations 40
La politique de la ville doit faire face à la montée de la pauvreté et de la précarité 41
Les zones urbaines sensibles alsaciennes sont davantage confrontées à la montée du chômage 42
La délinquance reste présente 42
L'économie sociale et solidaire participe à la lutte contre les exclusions. 43
Le logement social est un enjeu permanent pour Alsace 43
La parité homme-femme progresse 44

Le développement territorial est diversifié et inégal 45

Les synergies avec la Franche-Comté et la Lorraine sont territoriales (massif vosgien, parcs naturels régionaux…) et économiques 46

Le développement des coopérations communales et transfrontalières est indispensable à l'Alsace 47

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC :

L'Alsace a connu jusqu'à la fin des années 90 une situation économique favorable sur le plan national et européen, marquée par une croissance modérée mais continue. Cette situation résulte de la conjonction de plusieurs facteurs : attractivité internationale, position géographique centrale, à proximité de grandes métropoles économiques allemandes et suisses, qualité de la main-d'œuvre, diversité des activités, etc.. Ce contexte a permis aux acteurs régionaux d'internationaliser et de diversifier leur appareil de production. Il a suscité des investissements internationaux nombreux, essentiellement orientés sur les industries de fabrication. Aussi, à la différence de ses voisins du Grand Est ou du Nord de la France, l'Alsace est apparue comme une région riche et prospère, un peu à part du cadre national.

Cependant, ce développement s'est accompagné des tensions croissantes en matière de cohésion sociale, avec la concentration de population en difficultés. Il n'a pu empêcher des atteintes à la qualité des ressources naturelles, environnementales et paysagères et aux équilibres territoriaux.

Depuis 2001, l'Alsace est confrontée à une brutale dégradation de sa situation économique et de l'emploi. Ce qui a précédemment fait sa force (son industrie, l'imbrication de son économie à celle de ses voisins outre-rhin) est aujourd'hui autant de sujets de préoccupation. Aux difficultés françaises, s'ajoutent la crise économique que traverse l'Allemagne et la restructuration de l'économie bâloise qui affectent durablement le tissu des entreprises et le marché du travail alsacien. Fortement dépendante des stratégies d'entreprises externes à la région, elle doit trouver de nouvelles ressources pour s'adapter aux évolutions de l'économie libérale, en accroissant sa compétitivité, en élevant et en adaptant les niveaux de qualifications des femmes et des hommes, en développant l'emploi tertiaire, et poursuivre ses efforts pour s'affirmer comme une région modèle de développement durable.

La réalisation des lignes à grande vitesse (LGV – Est et LGV Rhin-Rhône) et l'interconnexion programmée avec le réseau à grande vitesse allemand (ICE) offrent de nouvelles perspectives à l'Alsace qui la placera au centre de réseaux de transports performants tant sur l'axe Est – Ouest que sur l'axe Nord – Est / Sud – Ouest européen très développé.

L'Alsace évolue dans un environnement européen et rhénan

Située au cœur de l'Europe, dans un bassin rhénan transfrontalier, l'Alsace présente un ensemble de caractéristiques qui ont longtemps conduit à la considérer comme une région prospère, sans difficulté majeure. Cette image s'est forgée à travers :

- l'ancrage géographique dans un fossé rhénan densément peuplé et urbanisé qui situe l'Alsace à proximité des grandes villes de la dorsale européenne. L'Alsace est plus proche de Zürich, Stuttgart et Francfort, métropoles internationales, qu'elle ne l'est de Paris ou de Lyon ;
- la structuration de l'espace et de ses dynamiques qui confortent le bon positionnement de l'Alsace selon certains indicateurs démographiques, économiques et sociaux : forte densité de population, importante croissance de la population, PIB et richesse élevés des habitants, nombreuses implantations d'entreprises étrangères, caractère urbain affirmé ;
- la présence du Rhin, en tant qu'artère commerciale, mais aussi comme source d'énergie, qui constitue une opportunité de première valeur pour ce territoire ;
- le cadre de vie appréciable en particulier par la diversité de ses paysages, la richesse de son patrimoine qui est un facteur d'attractivité de l'Alsace ;
- le rôle de Strasbourg, ville européenne, qui rassemble plusieurs institutions et organismes internationaux (Parlement européen, Conseil de l'Europe, Palais des droits de l'homme, Etat major d'Eurocorps, ARTE…). La présence de ces instances explique l'installation de près de 100 Organisations Non Gouvernementales, une quarantaine de sièges et délégations permanents d'ambassades et d'une trentaine de consulats classant Strasbourg 2ème ville diplomatique française ;
- d'autres éléments, comme la position de carrefour dans les échanges européens, l'attractivité touristique, le poids de la fonction universitaire et de la recherche publique.

Aujourd'hui l'Alsace fait face à la dégradation de sa situation économique qui accroît ses fragilités.

La géomorphologie du Fossé rhénan constitue un ensemble géographique et écologique plutôt fermé avec des conséquences qui jouent sur la vulnérabilité du climat, des ressources en eau, de la végétation et de la pollution de l'air. Depuis des décennies, cet espace est l'une des principales artères commerciales de l'Europe où se concentrent les zones urbaines, les voies de communication et des activités industrielles produisant des nuisances environnementales multiples. Il s'y ajoute un développement de l'agriculture intensive sur des terres réputées riches. Aussi, des réactions écologiques ont une influence directe sur presque tous les éléments naturels, comme l'air, l'eau, le sol, la végétation et la faune, mais également des pressions pouvant altérer les paysages. C'est d'une certaine manière la contrepartie de l'essor économique de ce territoire.

L'espace du Rhin Supérieur occupe une position centrale en Europe, mais périphérique dans chacun des Etats concernés. À ce titre, les politiques nationales menées en matière de développement et d'harmonisation des réseaux de transport constituent un bon exemple, où l'intégration européenne n'a pas encore suffisamment gommé les effets de frontières, comme

l'illustrent les difficultés de réalisation des lignes et liaisons TGV ou ICE. Les périphéries franco-germano-suisses sont ainsi confrontées à la faiblesse des communications aériennes, des connexions ferroviaires et routières avec l'Est et l'Ouest. Ces ruptures, que l'on peut également détailler dans d'autres domaines comme la santé ou la formation, contraignent la vie transfrontalière de ce territoire.

Enfin, les mutations économiques des dernières années menacent la prospérité de cet espace rhénan et singulièrement l'Alsace. Le chômage connaît une croissance beaucoup plus accentuée qu'au niveau national. La forte et précoce internationalisation de l'appareil de production de la région en direction d'investisseurs internationaux lointains, mais également de proximité européenne, a contribué à la réussite de l'Alsace. Cette internationalisation a entraîné une certaine intégration fonctionnelle de l'économie régionale au monde germanique, concrétisée par le taux exceptionnel d'investissements allemands et suisses, le travail frontalier ou la dépendance du commerce et du tourisme à l'égard de la clientèle d'Outre-Rhin. Aujourd'hui, la crise économique allemande, liée notamment à la nécessité de rééquilibrer son développement vers l'Est (ex RDA), la concurrence des pays à moindres coûts de main-d'œuvre, y compris parmi les nouveaux pays de l'Union Européenne, confrontent l'Alsace aux dures réalités de la globalisation de l'économie et à la nécessité d'asseoir son développement par le renforcement de grandes fonctions économiques supérieures au sein de ses grandes villes et de capacités d'innovation au sein des entreprises locales pour alimenter le dynamisme économique local.

L'ALSACE DOIT RETROUVER SON ATTRACTIVITE ET SA COMPETITIVITE

Le dynamisme démographique constitue le premier défi et le premier atout de la compétitivité alsacienne

L'essor démographique est un facteur durable de la croissance alsacienne

En janvier 2005 l'Alsace est peuplée de 1 805 000 habitants. l'Alsace est pleinement intégrée dans l'espace du Rhin supérieur, qui compte 5,9 millions d'habitants[1]. La population du Bas-Rhin dépasse aujourd'hui le million d'habitants, et celle du Haut-Rhin, 700 000 habitants.

La région représente 3% de la population métropolitaine et 0,4% de la population de l'Union Européenne. Elle se situe au 14ème rang métropolitain. Sa densité atteint 218 habitants au km^2, deux fois supérieure à celle de la France (111 hab/km^2), mais notablement inférieure à celles des régions voisines de l'Allemagne et de la Suisse.

La région gagne 72 000 habitants sur la période 1999-2005. Le rythme de croissance est identique à celui de la période 1990-1999, pendant laquelle la population avait augmenté de 110 000 habitants. Depuis 1990 la progression annuelle moyenne (0,71%) est beaucoup plus rapide que celle de la France (0,47%), situant l'Alsace au 4ème rang métropolitain. Son dynamisme démographique la différencie considérablement des régions voisines françaises, allemandes et suisses.

Cette croissance concerne tout le territoire alsacien, et donc aussi le milieu rural, même si elle apparaît plus significative autour des grandes villes et en direction des pôles d'attraction d'emploi, allemands et suisses. Les villes de Strasbourg et, à un degré moindre, de Mulhouse enregistrent toujours une hausse sensible de leur population.

L'Alsace fait partie des 5 régions françaises (Alsace, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de Loire et Bretagne) associant excédent migratoire et solde naturel positif. Elle est la seule région attractive de la France du Nord-Est. Le solde migratoire positif (0,22%) concourt au tiers de sa croissance de la population alsacienne. Cette attractivité de l'Alsace perdure ainsi depuis 1990 avec la même intensité. Depuis 1975, le Bas-Rhin attire davantage que le Haut-Rhin.

[1] Le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur regroupe l'Alsace, le Sud du Palatinat, une partie badoise du Bade-Wurtemberg et cinq cantons de la Suisse du Nord-ouest.

Tableau 1 : Évolution de la population 1999-2005

	Population 2005 [1]	Variation annuelle moyenne 2000-2005 en %	Poids relatif de la population 2005 [2] en %	Variation annuelle moyenne du solde naturel en %	Variation annuelle moyenne du solde migratoire en %
France Métropolitaine	60 702 000	+ 0,62		+ 0,39	+ 0,23
Alsace	**1 805 000**	**+ 0,68**	**3,0**	**+ 0,46**	**+ 0,22**
Franche-Comté	1 143 000	+ 0,38	1,9	+ 0,37	0,01
Lorraine	2 334 000	+ 0,16	3,8	+ 0,27	- 0,11

1 : Population sans double compte
2 : Poids relatif en population 2005 de chaque région par rapport à l'ensemble de la population française
3 : Régions Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine
Source : recensement de la population, Insee

Depuis plus de 20 ans l'effet des mouvements naturels (naissances-décès) reste stable (0,46 %), situant la région au 4ème rang métropolitain français. L'Alsace bénéficie de la jeunesse relative de sa population, malgré un taux de fécondité inférieur à la moyenne nationale. Au niveau infra-régional, la croissance endogène est principalement concentrée dans les grands centres urbains de la région. Les communes de Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse représentaient 44% des excédents naturels de la région pour 29% de la population, lors des derniers recensements exhaustifs de la population.

Le solde migratoire est particulièrement favorable aux périphéries des trois principales villes alsaciennes et des pôles d'emplois transfrontaliers. La marque de l'étalement urbain est particulièrement forte autour de Strasbourg, que ce soit en direction d'Haguenau, du Piémont vosgien, ou de Benfeld. Ce mouvement sous-tend à la fois des performances en termes de transports (amélioration des transports collectifs et des infrastructures), mais aussi des saturations et nuisances à proximité de la capitale européenne. Il est à mettre en relation avec l'important développement des activités tertiaires dans cet espace. Les grands centres urbains demeurent les territoires où les échanges avec l'extérieur de la région sont les plus intenses, grâce à l'installation des étudiants et des jeunes actifs à leur arrivée en Alsace.

En conséquence, les migrations domicile-travail ne cessent de s'accroître : deux tiers des actifs travaillent hors de leur commune en 1999, contre un tiers en 1962. La cartographie des principaux flux confirme la concentration des emplois dans les grands pôles urbains de la région, mais également dans ceux de l'agglomération bâloise en Suisse et de Karlsruhe en Allemagne.

Les flux des étrangers reflètent une intégration accrue dans l'espace du Rhin supérieur

La population étrangère représente 7,4 % de la population totale (3ème rang des régions françaises) pour 5,6% au niveau national. La nationalité la plus représentée est la nationalité turque (23%). En forte progression jusqu'en 1990, leur nombre augmente plus lentement

depuis 10 ans. Le nombre d'Allemands a plus que doublé sur la dernière décennie après 30 ans de stabilité. Ils constituent la deuxième population étrangère en Alsace (12%).

Les étrangers sont répartis de façon très inégale sur le territoire : les Allemands et les Suisses se concentrent dans les zones frontalières, les autres étrangers habitent très majoritairement dans les zones urbaines et particulièrement les grandes villes. L'Alsace totalise de plus en plus de mobilités, de part et d'autre de la frontière, totalement intégrées dans sa vie quotidienne.

L'Alsace est aussi concernée par le vieillissement de sa population

En 2002, l'espérance de vie à la naissance atteint 75,7 ans pour les Alsaciens et 82,9 ans pour les Alsaciennes. La longévité alsacienne est encore inférieure de quelques mois à la longévité française. Au cours des vingt dernières années, le nombre de décès domiciliés a baissé, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain. La diminution est beaucoup plus rapide dans la région qu'en France. Grâce à la jeunesse de la population alsacienne, le taux de mortalité est inférieur, depuis 1983, au taux métropolitain.

L'Alsace n'échappe pas à la tendance générale observée du vieillissement de la population, aussi bien en France qu'au sein de l'Europe. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 19% de la population en Alsace pour 21% dans l'ensemble du pays. Cette proportion provient en partie de la surmortalité des Alsaciens à partir de la cinquantaine et des départs de retraités vers les régions du Sud. En raison de la surmortalité masculine aux âges élevés, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. La proportion de personnes âgées de 20 à 60 ans est de 56%, pour 54% en France.

Le nombre de retraités augmente plus rapidement en Alsace qu'en France. Néanmoins, cette catégorie reste moins importante,13,6% de la population régionale, que dans le reste de la France (15,9%). L'Alsace est entrée dans une période de rattrapage comparativement à la métropole, tout en restant encore très en-dessous des autre régions françaises à l'exception de l'Ile de France.

Malgré le vieillissement de la population, la proportion des moins de 20 ans est supérieure à celle des personnes de 60 ans et plus (25% contre 19%). La région figure toujours parmi les territoires les plus jeunes de France. Elle est également beaucoup plus jeune que les régions frontalières voisines. Les jeunes résident surtout dans les zones d'emploi de Strasbourg, de Sélestat, de Mulhouse et de Saint-Louis.

Les perspectives démographiques 2015-2030 sont favorables à la croissance économique

Les projections démographiques laissent envisager une importante croissance de la population à l'horizon de 2030, quelles que soient les hypothèses retenues (faible ou fort mouvement migratoire ; fécondité en baisse ou en croissance). La tendance centrale projette une population alsacienne proche de 2 millions d'habitants, soit une augmentation de plus de 200 000 personnes par rapport à aujourd'hui. L'augmentation serait comprise entre 60 000 et 120 000 habitants entre 2005 et 2015.

La croissance du nombre de ménages, selon les hypothèses testées, induirait une croissance du parc de logements de plus de 80 000 habitations d'ici 2015, soit l'équivalent des villes de Colmar et Mulhouse.

Le nombre de naissances continuerait d'être supérieur à celui des décès. Cette fécondité permettrait un quasi maintien du nombre de jeunes. Les projections démographiques à l'horizon 2015 montrent un faible recul de la population des jeunes (- 5 600 scolaires), nécessitant ainsi un appareil de formation toujours développé.

Le vieillissement de la population s'accentuera en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du « baby-boom », bien représentées en Alsace. Si les tendances actuelles se poursuivent, près d'un Alsacien sur quatre sera âgé de 60 ans ou plus en 2015 (ce sera le cas d'un habitant sur trois dans la Rhénanie Palatinat et le Bade-wurtemberg), et presque un sur trois en 2030. L'Alsace est la région métropolitaine qui connaîtrait la plus forte progression de la population âgée de plus de 75 ans : + 57% de 1999 à 2015 pour 41% au niveau national, soit trois points de plus que la région suivante qui est la Lorraine (+ 53%). Néanmoins, ces projections sont fragiles et leurs ampleurs sont naturellement sensibles aux variations des mouvements migratoires.

Ces évolutions auront des effets importants d'augmentation de la demande de soins et de structures d'accueil des personnes âgées, même si la région dispose d'une offre de soins favorable par rapport à la plupart des régions françaises (7e rang en densité médicale et hospitalière), mais insuffisante quant au nombre d'infirmiers. Les places en maisons de retraite, bien réparties pour l'instant sur l'ensemble du territoire, devront augmenter et faire partie des réflexions d'aménagement du territoire, même si l'Alsace dispose à ce jour de 238 lits pour 1 000 habitants de plus de 75 ans pour une proportion de 198 dans l'hexagone.

L'Alsace est confrontée à l'affaiblissement de ses facteurs de compétitivité économique

Le produit intérieur brut par habitant progresse moins vite

En 2003, le produit intérieur brut de l'Alsace est estimé à 44,2 milliards d'Euros, soit 3% du PIB national. L'Alsace se classe au 12e rang des régions françaises. Troisième région de province en termes de Produit Intérieur Brut (PIB) et de revenu disponible brut par habitant, l'Alsace apparaît encore comme une région prospère dotée d'une forte base industrielle.

Mais, depuis 1997, l'Alsace occupe la dernière place des régions métropolitaines pour l'augmentation du PIB par habitant. De même, plus de 65% des régions européennes[2] ont PIB par habitant qui augmente plus vite.

[2] Exprimé en standard de pouvoir d'achat et calculé sur la période 1997-2002

La richesse créée par l'Alsace a progressé de 27% en volume par rapport à 1990,. La région a connu une hausse de sa valeur ajoutée supérieure à l'évolution nationale en conjuguant essor industriel et essor tertiaire jusqu'en 1997. Depuis 1999, l'augmentation du PIB en Alsace atteint seulement 4,9%, plaçant la région parmi les dernières avec la Picardie, la Bourgogne et Champagne-Ardenne. Douze régions dépassent une croissance de 8%, la moyenne nationale étant de 8,4%. Cette variation positive du PIB caractérise certes la qualité du système productif alsacien, mais surtout l'effet moteur de la croissance de la population. En effet, en terme de PIB par habitant, l'Alsace occupe l'avant-dernière place dans les évolutions 1999-2003, où seule la région Champagne-Ardenne fait moins bien. Il en est de même pour le PIB par emploi.

Tableau 2 : Évolution du produit intérieur brut (PIB) 1990-2003

		France	Province	Alsace	Rang de l'Alsace
PIB en volume	En 2003 (en milliards d'euros)	1 560	1 111	44,3	12
	Évolution 1990-2003 en %	+28%	+29%	+27%	10
PIB par habitant	En 2003 (en euros)	26 000	22 800	24 700	3
	Évolution 1990-2003 en %	+21%	+21%	+16%	22
PIB par emploi	En 2003 (en euros)	64 200	58 600	61 000	4
	Évolution 1990-2003 en %	+16%	+16%	11%	20

Source : Insee

L'Alsace connaît de profondes mutations économiques

Dans un environnement international moins favorable auquel s'ajoute la dégradation du climat économique de l'Allemagne, l'Alsace, fortement exportatrice et tributaire des investissements étrangers, connaît depuis 2001 un net ralentissement de sa conjoncture qui s'est renforcé de 2002 à 2004. La baisse de l'emploi salarié et l'augmentation considérable du taux de chômage sont les conséquences directes visibles de l'adaptation nécessaire du tissu économique.

La position industrielle de l'Alsace est durement affectée

L'industrie produit 22,5% de la valeur ajoutée régionale, soit considérablement plus qu'à l'échelle nationale (16,1%). Sur l'ensemble de la période 1990-2003, sa croissance évolue au même rythme (+1,5%) que la France. L'Alsace reste parmi les trois premières régions industrielles françaises.

Les industries agro-alimentaires et l'industrie automobile sont les seuls secteurs progressant plus rapidement qu'au niveau national. Les industries de biens de consommation, de biens d'équipement mais surtout de biens intermédiaires sont confrontées à de plus grandes

difficultés. Le tissu industriel, 7 300 établissements au 1er janvier 2004, subit une perte nette de 80 établissements, dont certains très importants, au cours des deux dernières années.

La diversification de son appareil productif a longtemps permis à l'Alsace d'amortir les phases de restructuration. Cependant l'essentiel de ses grandes activités se situe dans des secteurs aux logiques de croissance intensive avec réductions d'emploi (automobile, mécanique, chimie, banque), voire de déclin (textile-habillement, bois-meuble). La région se caractérise aussi par sa forte dépendance à l'égard de centres de décisions extérieurs : 7 emplois sur 10 sont dans les groupes sous contrôle, soit français (aéronautique, ferroviaire, automobile), soit étranger (chimie, pharmacie, parfumerie).

La taille moyenne des établissements est supérieure à celles des autres régions. Les établissements alsaciens sont de plus fortement marqués par des activités productives de sous-traitance, avec de faibles capacités en recherche et développement (R&D) ou force de vente, ce qui accentue la dépendance à des donneurs d'ordre extérieurs. L'industrie régionale intègre donc peu d'emplois de recherche et de haute technologie comparativement aux régions Ile-de-France, Rhône-Alpes ou du Bade-Wurtemberg. Ces dernières caractéristiques accroissent la fragilité du tissu industriel alsacien.

Le secteur des services ne parvient pas à prendre la relève

En 2003, le secteur tertiaire produit 69,5% de la valeur ajoutée régionale. Il est moins développé qu'au niveau national (75,7%) et son rythme annuel moyen de croissance durant la période 1990-2003 (+ 4%) est inférieur, tant dans le secteur marchand que dans le secteur non-marchand.

L'externalisation de fonctions industrielles et la croissance de la population expliquent en grande partie l'essor des services aux entreprises et aux particuliers. Mais à l'exception du commerce, toutes les fonctions tertiaires pèsent moins dans la valeur ajoutée qu'à l'échelle nationale. Ainsi, l'Alsace conserve un taux d'emploi tertiaire (208 emplois pour 1 000 habitants), encore en deçà de la moyenne française (226).

L'Alsace bénéficie d'un patrimoine touristique et culturel de qualité et de renom, dont le rayonnement dépasse une attraction de proximité (château du Haut-Koenigsbourg : 522 000 visites annuelles). L'activité touristique résulte essentiellement de courts séjours et d'un tourisme d'affaire lié notamment aux fonctions internationales de Strasbourg. Toutefois les manifestations dans les grandes villes, l'attrait du Massif Vosgien, les nombreux musées et la gastronomie de renom, associée aux vins d'Alsace, ne suffisent pas enrayer une érosion de la fréquentation due à la concurrence de nouvelles destinations et à une image un peu désuète auprès du public des jeunes et des familles.

Le secteur agricole se concentre et se spécialise

L'agriculture, 2,1% de la valeur ajoutée régionale, tire parti de sa spécialisation vers des cultures spécialisées à haute valeur ajoutée pour avoir une faible croissance (+ 0,5%) sur la période 1990-2003. Cependant l'agriculture de montagne, dont l'activité est nécessaire à l'entretien des paysage, demeure très fragile du fait d'une faible rentabilité.

Les terres constituent l'outil de production de 14 548 exploitations agricoles dont 6 815 exploitations dites professionnelles. Depuis 1988, 45 % des exploitants et 38% des exploitations professionnelles ont disparu traduisant la concentration accrue des exploitations agricoles. Les exploitations sont de petite taille (moyenne 23 ha), très en deçà de la moyenne nationale (43 ha). Le nombre des exploitations de plus de 50 ha augmente considérablement (+145%) et leur taille s'agrandit (de 73 à 90 ha). Le fermage s'est généralisé, représentant 62% des surfaces en 2000 (47% en 1979). Il s'est accompagné d'un rajeunissement des exploitants : la part des plus de 55 ans diminue de 43% à 30%.

Les productions, très diversifiées, permettent de dégager un revenu à l'hectare important : céréales, maïs pour l'alimentation humaine, vigne, tabac, houblon, choux à choucroute, betteraves. Le prix des terres viticoles est très élevé : 56 132 €/ha en moyenne en 2003. Ce dernier a presque doublé en 10 ans. Le Bas-Rhin, 13 % des surfaces en tabac de l'ensemble de la France, est le premier département producteur de tabac du pays. En houblon, le Bas-Rhin possède la quasi totalité de la production française. Enfin, la production régionale de betteraves a permis l'implantation d'une sucrerie à Erstein.

L'agriculture alsacienne devra s'adapter pour répondre aux nouveaux enjeux de la politique agricole communautaire (PAC). La faiblesse de la taille des exploitations nécessitera un renforcement de leur performance. Le coût du foncier, particulièrement élevé, rendra les agrandissements difficiles.

L'amélioration de la performance passera par la maîtrise des coûts de production, la modernisation des équipements et des itinéraires techniques, une plus grande mutualisation des moyens, le renforcement de l'organisation économique et de la promotion des produits, la diversification vers des productions à haute valeur ajoutée ou vers des activités de valorisation des activités agricoles, la mise en œuvre d'outils de préservation du foncier agricole, l'accompagnement technique et la formation des exploitants.

Le secteur industriel forêt-bois-papier assure la bonne mise en valeur de la richesse de la forêt alsacienne. Avec 2% de la forêt française, l'Alsace fournit 4% des volumes récoltés à l'échelle nationale et produit 8% des sciages français. Cette forêt est fortement productive. Sa production biologique est de 8,8 m3/ha/an à rapporter à une moyenne nationale de 6,1 m3/ha/an. La plus grande scierie de France (à Urmatt dans le Bas-Rhin) transforme annuellement 600 000 m3 de bois : la plus grande du Haut-Rhin 300 000 m3. A titre de comparaison, la capacité moyenne des entreprises nationales est de 30 000 m3/an.

La démographie soutient la construction

Le secteur de la construction (5,9% de la valeur ajoutée régionale) bénéficie de la forte augmentation de la population et de la réalisation de grands chantiers (tramway, hôpital régional…) pour évoluer (+ 2,7%) plus favorablement qu'un niveau national.

L'Alsace peine pour assurer le renouvellement de son tissu économique

Au cours de la période 1996-2005, 6 230 entreprises sont créées chaque année en Alsace. Après une année 2004 remarquable, le rythme des créations se stabilise. La part de l'Alsace dans les créations enregistrées en France s'établit toujours à 2,3 %. Cette proportion est

toujours nettement inférieure à son poids dans l'emploi national (3 %) ou dans le nombre d'entreprises (2,9 %). Ce taux de création plus faible est cependant partiellement compensé par une plus grande pérennité des entreprises créées. Les secteurs des services aux entreprises, des services aux particuliers, du commerce et de la construction sont dynamiques, mais la situation de l'industrie reste préoccupante.

Depuis 1996 l'Alsace conserve un taux moyen de défaillance des entreprises important. Seules 5 régions présentent un taux de défaillance plus élevé.

La région perd de son attractivité

La compétitivité et l'attractivité de l'Alsace à l'échelle internationale, longtemps qualifiées d'excellentes, s'appréhendent par la variété des pays d'origine des principaux investisseurs étrangers en Alsace : l'Allemagne (52 % des établissements et 39 % des emplois des entreprises à capitaux étrangers), la Suisse (17 % et 15 %), les Etats-Unis et le Canada (8 % et 24 %), le Japon (1 % et 3 %). Le développement exogène a bénéficié de l'action importante des comités d'expansion alsaciens. Les zones prospectées à l'international sont la Corée, le Japon, les USA, quelques pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est, mais pas les marchés émergents comme la Chine ou l'Inde.

Les facteurs déterminants de la compétitivité alsacienne ont longtemps été le positionnement européen au cœur des grands marchés, le bilinguisme de la population, le dynamisme et la richesse des économies allemandes et suisses voisines, le foncier disponible, la culture industrielle de la région, la forte productivité et la qualité de la main d'œuvre, les niveaux de salaires inférieurs à ceux du Bade-Wurtemberg et davantage encore aux salaires pratiqués en Suisse.

Avec l'extension de l'Union Européenne et le développement de la mondialisation, l'attractivité de l'Alsace se dégrade de manière sensible depuis 3 à 4 ans. En outre, la région est peu attractive pour les entreprises françaises (20ème rang métropolitain).

Les investissements étrangers soutiennent de moins en moins l'économie alsacienne
Les capitaux étrangers restent très présents dans le secteur industriel (43 % des emplois, au lieu de 25 % au niveau national), mais les investisseurs s'engagent dans des projets de plus petite taille. Le montant annuel de leurs investissements ralentit depuis 5 ans. L'Alsace, longtemps placée parmi les 5 régions françaises les plus attractives, ne se situe plus qu'au 11ème rang français des investissements annuels étrangers en France. La part du poids des implantations allemandes et suisses dans les nouvelles installations baisse de 7 % par rapport aux années 1990 et même de 13 % en terme d'effectifs salariés.

Le solde commercial se dégrade fortement
Depuis plus d'une dizaine d'année, l'Alsace (6,6 % des exportations françaises et 6,4% des importations) est la 4ème région française pour l'ouverture aux échanges mondiaux et la 1ère en volume par habitant. L'Allemagne et la Suisse sont les deux principaux partenaires économiques.

Les exportations (22,6 milliards d'euros) diminuent, tandis que le montant des importations (24 milliards) augmente considérablement. Le solde commercial, qui se dégrade au cours des 3 dernières années devient négatif pour la première fois en 2005. Le solde négatif pour les produits de la construction automobile (- 46%), causé par la dégradation de leurs exportations, contribue grandement au déficit du solde commercial. Les produits pharmaceutiques sont maintenant dominants dans le commerce extérieur de l'Alsace, suivis par les produits de la chimie organique.

Les facteurs de compétitivité sont moins favorables

Depuis la fin des années 90, l'Alsace voit sa position s'affaiblir. Y contribuent comme pour toutes les régions françaises les perspectives offertes dans les pays moins développés, la baisse des coûts de transport des marchandises, la rapidité des retours sur investissements souhaités par les entreprises (3 à 5 ans). Il s'y rajoute des facteurs économiques propres à l'Alsace. Les principaux investisseurs étrangers en Alsace, allemands et suisses, s'orientent maintenant davantage vers les nouveaux adhérents à l'Union Européenne. Les facteurs liés aux infrastructures, aux comportements et à l'espace pèsent aussi lourdement. L'accessibilité de l'Alsace n'a pratiquement pas évolué (fer, route, aérien) depuis une vingtaine d'années (« l'Alsace est devenue progressivement un territoire périphérique ou un territoire de marge »). Une partie de la population s'oppose à la création ou au développement d'entreprises pour des raisons de préservation de la qualité de l'environnement ou de limitation des risques.

Cependant l'Alsace conserve des atouts importants comme le dynamisme démographique, les institutions européennes et internationales nombreuses, la qualité de sa recherche publique et de son enseignement supérieur, deux aéroports conséquents et un cadre de vie reconnu comme agréable.

L'Alsace s'est dotée de pôles de compétitivité et de structures favorisant l'innovation

Trois pôles de compétitivité sont labellisés

Appartenant aux 9 pôles de compétitivité à vocation mondiale, le premier porte sur les « Innovations Thérapeutiques ». Centré sur l'Alsace, mais ouvert à des collaborations transfrontalières, le pôle est doté d'une forte présence de la recherche publique (80% de la recherche publique en Alsace porte sur des thématiques liées au pôle) et de start-up locales. Ce pôle se fonde, non seulement sur l'excellence de l'Alsace dans tous les domaines des sciences sur lesquelles reposent la médecine et les médicaments de demain (sciences de la vie, sciences chimiques, sciences physiques et sciences de l'information, de la robotique et de la communication), mais aussi sur une forte tradition d'interactions entre ces disciplines.

Ce pôle, qui ambitionne la création de 3 000 emplois hautement qualifiés à horizon 2015, dispose d'une réserve de projets susceptibles d'être labellisés. La rapidité de l'émergence de ce pôle caractérise la volonté de faire de la part des industriels locaux.

Le pôle de compétitivité « véhicule du futur » est un pôle interrégional Alsace - Franche Comté. Il s'agit d'un pôle à caractère très industriel constitué de plus de 450 entreprises de la

filière, qui représentent 90 000 emplois sur le territoire, dont PSA, General Motors, Delphi, Faurecia, Lohr et leurs sous-traitants. Il vise à consolider la présence des groupes du secteur automobile dans la région et à inciter les sous-traitants de rang 2 et plus à anticiper les fortes mutations engendrées par les stratégies des constructeurs et équipementiers. Le pôle mis en place en 2005 développera des projets de recherche sur le thème du véhicule propre et de la compétitivité de la filière.

Le pôle « Fibres naturelles Grand Est » concerne les régions Alsace et Lorraine. Il ambitionne d'accompagner la mutation économique de trois secteurs industriels travaillant la fibre naturelle : le papier carton qui représente le quart de la production nationale, le textile à base de coton, 80% de la production nationale, et le bois, seconde forêt française. Ces secteurs occupent plus de 50 000 salariés.

Des stratégies et actions collectives sont organisées sous une forme plus locale dans des secteurs très divers (chimie, textile, image numérique, automobile, métrologie, agro-alimentaire et charcuterie, vignes et vins, matériaux, éco-industries, etc.). Le caractère collectif de ces démarches, encore balbutiantes pour certaines d'entre-elles, réside à la fois dans les coopérations entre entreprises et centres de ressources.

Les structures et la diffusion de l'innovation se développent

Au-delà des activités de transfert de technologies et de valorisation propres à chaque établissement d'enseignement supérieur et de recherche, diverses structures permettent d'accompagner les entreprises et les réseaux en matière d'innovation : CCI, CEEI, Alsace Technologie, les partenaires du réseau de diffusion technologie RTA (très actif en Alsace).

Les organismes de valorisation des universités, écoles et organismes de recherche se coordonnent depuis fin 2005 au sein d'un partenariat Conectus pour faire connaître les prestations que la recherche publique offre aux entreprises et faciliter les partenariats public-privé.

De nombreux dispositifs locaux de financement existent, en matière de capital-risque (SODIV, FCPR Airfi, Alsace Amorçage, Alsace Création), en matière d'incubation (SEMIA), en matière d'aides financières (Région, OSEO-ANVAR, Etat). A ces structures généralistes s'ajoutent des réseaux plus spécialisés sur un secteur ou une technologie comme Alsace Biovalley, Iconoval, Rhénaphotonics. Vu sous l'angle des entreprises, ces dispositifs peuvent paraître complexes. L'offre en matière d'accompagnement à la gestion de projet est en revanche plus pauvre.

Sur le plan technologique, l'Alsace dispose de 6 centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) proposant des analyses, études et recherches en matériaux, mécanique, laser, ionisation, compostage et optique, ainsi que d'un institut technique pour le textile. La région compte également 3 plates-formes technologiques adossées à des établissements d'enseignement professionnel et une plate-forme adossée à l'INRA à Colmar. Une douzaine de plates-formes adossées à des centres de recherche concernent le pôle Innovations Thérapeutiques. En nombre de structures de type CRITT, l'Alsace est en 16ème

position au niveau national. Les résultats de l'évaluation du dispositif en 2003 ont montré une bonne connaissance du dispositif par les entreprises et un taux de satisfaction élevé.

Les acteurs de l'innovation mènent également des actions sur des thématiques-support comme l'intelligence économique, la propriété intellectuelle, le design. Le programme d'intelligence économique, financé sur le CPER 2000-2006, a permis de sensibiliser les entreprises et de mettre en place des formations et centres de ressources.

Par ailleurs, l'Alsace bénéficie de l'implantation à Strasbourg du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle et de l'Institut Européen Entreprise et Propriété Industrielle. Ces organismes, outils d'un pôle de compétence en matière de propriété intellectuelle, constituent un atout pour toute politique de valorisation de l'innovation.

L'environnement économique des entreprises est une priorité des politiques publiques

La fiscalité modérée constitue un atout.

La densité de la population alsacienne et du tissu économique permet aux collectivités territoriales de bénéficier d'une assiette fiscale très favorable. La petite taille de la région et sa structure urbaine contribuent à l'efficacité des dépenses publiques. Les taux de taxe professionnelle sont inférieurs à la moyenne nationale, quelles que soient les collectivités concernées. Les évolutions des taux des différentes taxes, pratiquées récemment par les collectivités territoriales alsaciennes, sont modérées comparativement aux moyennes nationales. Cependant la dégradation du tissu économique pourrait menacer le niveau et les évolutions favorables des bases fiscales.

Des efforts considérables ont été engagés pour les transports et les infrastructures

L'accessibilité de l'Alsace a peu évolué (fer, route, aérien) depuis une vingtaine d'années alors que les échanges commerciaux et la mobilité de personnes sont en progression constante. « L'Alsace est devenue progressivement un territoire périphérique ou un territoire de marge », alors qu'elle se situe au cœur d'un carrefour commercial, social et culturel européen, tant pour les axes Nord-Sud que Est-Ouest.

Le tissu économique alsacien génère des échanges importants dont une majeure partie s'effectue sur des courtes distances par la route. La polarisation de l'activité tertiaire allonge et accroît des migrations domicile-travail. Malgré les politiques menées en matière de transports collectifs, l'expansion significative et continue des flux de trafics de voitures particulières est de l'ordre de 3 à 4% par an au cours des vingt dernières années. Les trafics de la région, ajoutés aux flux de transit des biens et des personnes sur l'une des principales artères de transit Nord-Sud de l'Europe, augmentent les saturations et les nuisances environnementales, tant à proximité des pôles urbains en plaine que dans les vallées vosgiennes. Ce phénomène est

encore accru par la récente création d'une taxe sur le transport routier de marchandises (LKW-Maut) sur les autoroutes allemandes.

Les aéroports internationaux sont fragilisés par la concurrence
Les aéroports de Bâle-Mulhouse (2,6 millions de passagers) et de Strasbourg-Entzheim (2 millions) assurent une desserte aérienne de qualité pour des villes de province, mais insuffisante par rapport aux fonctions européennes de ces villes. L'absence actuelle de desserte cadencée de ces aéroports par des transports collectifs (tram-train) pénalise leur développement.

Les concurrences futures avec les LGV Est et Rhin-Rhône et avec la plate-forme de Söllingen, en plein essor du côté badois, ne seront pas sans conséquence pour l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et à un degré moindre pour celui de Bâle-Mulhouse.

L'arrivée du TGV constitue une opportunité à valoriser
Si l'Alsace reste actuellement mal reliée aux métropoles européennes et françaises par le rail, l'arrivée du TGV Est en 2007, qui mettra Strasbourg à 2h20 de Paris, puis en 2010 de la LGV Rhin-Rhône, renforceront l'attractivité de ses villes et par la même de la région. L'interconnexion difficile avec le réseau à grande vitesse allemand pénalise l'accès à l'aéroport de Francfort. La réalisation de la seconde phase du TGV Est évitera saturation, diminuera le temps de parcours sur Paris à 2h00 et permettra le développement des échanges vers le sud-est de l'Allemagne et au-delà. La LGV Rhin-Rhône permettra de conforter l'axe européen nord-sud. Il reliera Mulhouse à Lyon en 2h35 en première phase, mettant fin au temps de liaison actuel particulièrement obsolète (4 heures).

La croissance du trafic routier de transport de marchandises sur l'axe nord-sud, les nuisances qui l'accompagnent d'une part et les perspectives d'ouvertures des tunnels alpins suisses d'autre part conduisent à rechercher des aménagements permettant de mieux écouler le trafic. La SNCF concentre donc ses efforts, dans le cadre du plan fret, avant tout l'axe nord-sud et les abords de Bâle.

L'achèvement du maillage routier est indispensable
L'Alsace, tout en bénéficiant d'un réseau routier dense, présente encore des maillons faibles qui pèsent de manière significative sur son fonctionnement général.

L'axe autoroutier nord-sud, parallèle à l'axe rhénan allemand, connaît ainsi deux faiblesses notoires, l'une à hauteur de Strasbourg (projet de Grand Contournement Ouest et achèvement de la Voie Rapide du Piémont des Vosges) et l'autre entre Sélestat et Colmar (projet de mise aux normes autoroutières) ; l'achèvement des aménagements sur l'A36 à Mulhouse complète cette mise en cohérence.

Deux axes transversaux (RN 66 dans le Haut-Rhin et RN 59 dans le Bas-Rhin) nécessitent également des renforcements, dans le prolongement des travaux entrepris au titre du CPER 2000-2006.

Les modes de transport alternatifs se développent
Le renchérissement récent du prix de l'essence, les difficultés de circulation sur routes à l'abord des grandes villes, ont renforcé l'attractivité du train en Alsace. Le TER connaît un succès croissant en Alsace (+15,6% entre 2000 et 2004), qui s'explique par l'augmentation de l'offre, mais aussi par l'amélioration conséquente du service proposé (horaires, confort, cadencement ...).
L'arrivée des LGV conduira à l'augmentation de l'offre ferroviaire sur les grandes lignes, mais aussi sur le réseau TER, et à des actions d'amélioration de l'offre, tant du point de vue de l'infrastructure (modernisation, augmentation de capacité), que des services (carte orange, information multimodale, confort des gares, aménagement d'intermodalité...).

Les villes de Strasbourg et de Mulhouse sont engagées dans un développement important de leurs transports urbain et périurbain. L'extension des lignes de tramway et la mise en place de tram-train cherchent à favoriser l'interconnexion des réseaux.

L'activité des ports et le transport fluvial offrent des capacités à consolider
Le Rhin constitue une artère de communication vitale (25 millions de tonnes annuellement à Gambsheim) comparable à l'axe routier nord-sud alsacien. Il représente 15% du trafic total de marchandises de l'Alsace. Moderne et fiable, il possède encore des capacités de développement.

L'acheminement des marchandises par voie fluviale jusqu'aux ports d'Anvers et Rotterdam présente un intérêt majeur pour les débouchés internationaux des entreprises de la région. La qualité de cet acheminement repose essentiellement sur la performance des plate-formes portuaires, pour lesquelles les ports rhénans alsaciens ont réalisé d'importants investissements au cours des dernières années : au port autonome de Strasbourg, mise en service à l'automne 2004 de la première tranche d'un nouveau terminal conteneurs et au port de Mulhouse-Rhin installation d'un nouveau portique (mise en service au printemps 2006). La structure des trafics évolue vers les marchandises à plus forte valeur ajoutée. En effet, les trafics conteneurs connaissent d'importantes progressions pour atteindre 183 420 conteneurs à Strasbourg et 180 860 à Mulhouse-Ottmarsheim.

Strasbourg possède ainsi le second port fluvial français. L'équipement des ports, au nombre de 6 dans l'espace franco-allemand, en infrastructures et matériels propices aux transports plurimodaux (rail-route-fleuve) contribue au maintien de l'activité de la voie d'eau. Il incite à la localisation des zones d'activités à proximité, dès lors qu'elles seraient destinées à accueillir des entreprises pouvant recourir facilement au transport fluvial.

Les perspectives de développement du mode fluvial restent cependant contrariées par la situation en impasse du Rhin vers le Sud, en l'absence d'un canal grand gabarit « Rhin-Rhône ». En outre le Rhin, ne comptant qu'une dizaine de franchissements, reste un obstacle pour l'organisation des échanges Est-Ouest.

Les travaux menés sur le réseau à petit gabarit, dit réseau « Freycinet », dans le cadre du contrat « avenir du territoire Saône-Rhin » ont permis le développement d'un tourisme fluvial significatif. Cependant, le développement de ce réseau est handicapé par le manque de fiabilité

de ses berges ou l'obsolescence des automatismes des écluses. Des études ont montré, sous réserve de sa mise à niveau, qu'il peut constituer une alternative crédible à la route pour certaines filières de trafic à un fort potentiel : déchets, matériaux de construction, bois….

Le bon réseau d'infrastructures des technologies de l'information et de la communication reste à exploiter

Pour la couverture en téléphonie mobile et les possibilités d'accéder à un réseau internet à haut débit, l'Alsace se situe au 3e rang national derrière l'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, avec respectivement des taux de couverture de 99,7% et 94,3% de la population en 2004. Malgré la résorption des zones blanches en téléphonie mobile, de nombreuses communes ne sont pas encore entièrement couvertes en haut débit, quelle que soit la technologie utilisée.

La région dispose de réseaux concurrents pour le haut débit : France Télécom, Alsace Connexie, Electricité de Strasbourg, régies de réseaux câblés. La qualité de cette offre se trouve renforcée par le choix du Conseil régional de créer une boucle régionale à haut débit de façon à le rendre accessible le plus largement possible à l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones d'activité économiques. Elle a aussi pour objet de profiter de l'atout que représente l'accès, depuis Strasbourg, au 3e axe mondial d'internet. En 2002, Strasbourg est classée comme 2e ville française et 10e ville européenne pour la présence d'opérateurs de télécommunications. En outre, les deux Conseils généraux et le Conseil régional se sont associés pour répondre à l'appel d'offre concernant l'attribution des licences WIMAX (réseau hertzien) de l'Autorité de Régulation des Communications Electriques et des Postes.

Les universités, le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur sont structurés en réseaux métropolitains (OSIRIS à Strasbourg, ; RAREST à Colmar et Mulhouse), connectés au réseau national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (RENATER). Ces réseaux permettent à l'ensemble des laboratoires de recherche et des centres de ressources technologiques de communiquer entre eux et d'accéder à des centres de recherche et d'enseignement du monde entier.

Avec un taux d'équipement globalement satisfaisant, les conditions sont réunies pour un développement des usages des outils et des produits utilisant ces technologies modernes.

L'Alsace a également développé des compétences dans les différents secteurs de l'image. Les activités sont diversifiées (audiovisuel, imagerie médicale, multimédia et prestations techniques) et la région compte deux grands diffuseurs (ARTE dont le siège est à Strasbourg, France 3) et plusieurs régies communales de câble.

L'enseignement supérieur et la recherche publique sont des atouts importants de l'Alsace pour prendre place dans la société de la connaissance

Le développement de la recherche publique et privée et de l'enseignement supérieur en interaction avec le monde des entreprises industrielles mais aussi de services est un enjeu fondamental de rayonnement et d'attractivité des métropoles alsaciennes. La région dispose d'atouts en matière de formation du supérieur et de recherche publique, singulièrement à

l'université et plutôt sur l'agglomération strasbourgeoise, mais présente, à l'image de la plupart des régions françaises, des insuffisances en R&D, tant la concentration francilienne est prépondérante dans ce domaine.

L'enseignement supérieur représente un grand potentiel pour l'Alsace

Les universités concentrent la plus grande part des étudiants et des formations
Le nombre d'étudiants des établissements d'enseignement supérieur en Alsace atteint les 67 000 en 2003/2004, soit 3% de la France entière. Quatre étudiants sur cinq sont inscrits dans les établissements localisés dans l'agglomération strasbourgeoise.

Les effectifs inscrits dans les filières des universités et établissements assimilés de la région s'élèvent à 51 000, en incluant les étudiants et élèves fonctionnaires des IUFM, et représentent 3,3% du total national. Le quart restant se répartit dans les sections de techniciens supérieurs, les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans différentes écoles hors université (écoles d'ingénieurs, écoles paramédicales et sociales…).

Les filières techniques sont moins présentes en Alsace. Certes, les instituts universitaires de technologie (IUT) regroupent 3 800 élèves soit 3,4% des effectifs métropolitains, traduisant le poids relatif plus important de cette filière en Alsace. Cependant, les sections de techniciens supérieurs, 6 200 élèves soit 2,8% des effectifs nationaux, sont confrontées à une baisse de leurs effectifs. Les filières des grandes écoles (classes préparatoires et toutes écoles d'ingénieurs, de commerces...), soit 4 600 étudiants, représentent seulement 1,7% des effectifs nationaux, mais il faut noter que les écoles d'ingénieurs dépendant de l'université regroupe 5,1% des effectifs nationaux correspondants.

Le Schéma régional de formation et le conseil économique et social d'Alsace (CESA) parle d'un déficit de formation d'ingénieur et de filière de gestion. Malgré ses 15 écoles d'ingénieurs, l'Alsace manque d'une école d'ingénieur de premier plan de type polytechnique, centrale, mines... mais elle dispose d'une école de commerce (IECS) et des deux plus prestigieuses écoles de formation de la fonction publique, l'école nationale d'administration (ENA) et l'institut national des études territoriales (INET), qui forment les hauts-fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales.

L'attractivité internationale est conséquente
Les universités alsaciennes, plus singulièrement celles de Strasbourg, figurent parmi les plus attractives de France[3]. Ainsi, l'Alsace compte 4,9% des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises. Les 9 800 étrangers inscrits dans les universités alsaciennes représentent 19% des 51 000 étudiants recensés (dont 21% dans l'université Louis Pasteur). L'académie de Strasbourg se place au 3e rang après celle de Créteil (21%), et de Paris, mais nettement devant la suivante (Montpellier 14%). Ce chiffre situe l'Alsace à un niveau comparable avec certaines universités allemandes et suisses de référence, comme Heidelberg, Karlsruhe, Stuttgart, Freiburg, Bâle ou Zürich.

[3] Toutes nationalités confondues, les étudiants étrangers sont majoritairement inscrits dans les universités et établissements assimilés en France (82% des étudiants étrangers en 2003/2004). Ils sont plus de 90% dans ce cas en Alsace.

L'Alsace apparaît encore plus attractive pour les étudiants arrivés en France en post-bac (80% des étudiants étrangers), puisqu'elle concentre 5,3% des étudiants du pays. La région se distingue par une sur-représentation de ces étudiants dans les trois cycles d'étude : 73% en 1er cycle, 80% en 2e cycle et 86% en 3e cycle (respectivement 63%, 74% et 79% en France). Plus de 90% d'entre eux suivent des études à Strasbourg. La capitale alsacienne se distingue des tendances nationales avec une part plus élevée des étudiants de l'Union européenne, 34%, dont la moitié sont des Allemands, des Suisses et des Luxembourgeois, pour 25% en moyenne nationale. Les étudiants originaires de l'Afrique francophone représentent à peine 30% (47% en France).

Les synergies avec l'espace rhénan universitaire progressent

Le territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur concentre environ 60 établissements de formation supérieure (universités, écoles d'ingénieurs, IUT et écoles supérieures de formation professionnelle). Plus de la moitié de ces lieux de formation se trouvent en Alsace, dont un tiers dans la métropole strasbourgeoise. En incluant toutes les formations de l'enseignement supérieur, la région du Rhin Supérieur totalise près de 151 000 étudiants en 2003/2004.

Les villes universitaires de Strasbourg (3 universités et 12 écoles supérieures), Mulhouse (3 écoles supérieures, l'université de Haute Alsace), Bâle, Fribourg et Karlsruhe regroupent 105 000 étudiants, dont 49% sont localisés en Alsace. L'université occupe une place prépondérante dans les composantes allemandes et françaises de l'espace de la Conférence avec respectivement 76% et 66% des étudiants, pour 55% dans la Suisse du Nord-Ouest.

Ces universités sont réunies depuis 1989 dans une association transfrontalière *« Confédération Européenne des Universités du Rhin Supérieur » (EUCOR),* dont l'objectif est de promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'enseignement et de la recherche. Sous l'égide d'EUCOR, des projets trinationaux sont mis en œuvre, dont plusieurs cursus ont en commun le thème des « sciences de la vie » qui concernent principalement les pôles de Bâle (1er pôle européen avec notamment le siège de Novartis), Strasbourg (pôle innovations thérapeutiques) et Fribourg (l'un des premiers centres CHU d'Allemagne).

D'autres grands centres universitaires se situent dans le voisinage de la région du Rhin Supérieur, en particulier à Mannheim, Heidelberg et Kaiserslautern au Nord, à Stuttgart et Tübingen à l'Est, à Zurich au Sud-Est, à Besançon au sud, et à Nancy et Metz à l'Ouest. Dans cet espace comprenant l'Alsace, à moins de 200 kilomètres de distance, la population étudiante des universités s'élève à 522 000 personnes (728 000 pour l'ensemble des formations du supérieur). En complément, des villes moyennes suisses et allemandes bénéficient d'écoles de formation professionnelles supérieures qui n'ont pas d'équivalent en France.

Le potentiel de la recherche publique masque la faiblesse relative de la recherche en entreprise

Le CNRS a un rôle majeur dans la recherche publique en Alsace

Les moyens en financements et en personnels de la recherche publique situent l'Alsace presque au niveau de son poids potentiel de 3%. La place importante du CNRS doit être soulignée : 5% du total national des chercheurs CNRS et 6% de la dépense intérieure de la recherche et du développement (DIRD) de cet organisme. 80% des effectifs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) sont concentrés dans 10 régions. L'Alsace fait partie de ces premières 10 régions avec 15,6 chercheurs du secteur public pour 10 000 habitants.

Tableau 3 : Indicateurs de cadrage sur la recherche publique en Alsace

Indicateurs (chiffres 2003)	Données	Part nationale	Rang
Dépense intérieure de Recherche et Développement	309 M€	2,7%	10
. dont universités	152 M€	3,6%	9
. dont CNRS	128 M€	6,0%	5
. autres organismes (INSERM, INRA)	23 M€	1,7%	13
Effectifs de recherche publique rémunérés (en équivalent temps plein)	4 161	2,9%	9
. dont chercheurs (avec doctorants et post-doc)	2 607	3,0%	10
. autres personnels	1 454	2,7%	10

Source : Ministère de la Recherche

Les évolutions observées depuis 1998 placent l'Alsace parmi les trois dernières régions françaises. La croissance des effectifs de chercheurs statutaires dans les universités et organismes publics, dont le CNRS, est la plus faible avec 3,2% après l'Ile-de-France, 8,1% (12,2% en moyenne nationale). Le rang de l'Alsace régresse depuis 1998.

Strasbourg concentre plus de 80% de l'activité de recherche publique régionale

L'Alsace dispose de quatre universités, de trois écoles d'ingénieurs hors universités[4] et de quatre organismes publics de recherche.

Les quatre universités alsaciennes, dont 19% des étudiants sont inscrits en 3e cycle, et leurs six écoles d'ingénieurs regroupent 126 unités de recherche reconnues au niveau national, dont 64 unités mixtes, associées aux organismes (CNRS, INSERM ou INRA). L'Université Louis Pasteur (28% des étudiants inscrits en 3e cycle) représente, à elle seule, plus de 90% du

[4] L'Institut national des sciences appliquées (l'ENSAIS a rejoint le réseau des INSA en 2003) ; l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse (ENSCM); l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES).

montant des budgets et occupe le 3eme rang des universités françaises. Les quatre organismes publics de recherche sont le CNRS, l'INSERM à Strasbourg, l'INRA à Colmar (avec une unité mixte de recherche avec l'Université Louis Pasteur sur la thématique "Vigne et vins") et le Cemagref associé à l'ENGEES à Strasbourg.

Les cinq pôles d'excellence de la recherche publient beaucoup

La recherche publique est de haut niveau et particulièrement productive en Alsace, malgré des moyens très relatifs. Cependant, de 1998 à 2001, la part alsacienne dans les publications nationales diminue de 4,5% à 4,1%, et dans les thèses de doctorat de 4,9% à 4,1%. Les baisses les plus sensibles concernent des secteurs dans lesquels l'Alsace occupait un très bon rang : chimie, biologie, sciences de l'univers, mathématiques. Mais, selon le rapport 2004 de l'observatoire des sciences et technologie, l'Alsace est au premier rang des régions françaises pour les spécialisations scientifiques : biologie et chimie.

Le secteur des « biologie, sciences de la vie et santé » constitue le premier pôle de recherche en Alsace. Dans le domaine de la biologie fondamentale il représente près de 6% des publications nationales. Plus de la moitié des start-up, créées via l'incubateur d'Alsace SEMIA, est issue des résultats de la recherche publique dans ce secteur. En 2003, dans le cadre du *Plan Cancer* , les équipes de recherche alsaciennes ont conçu le projet de *Cancéropole du Grand-Est*, labellisé par la Mission interministérielle de lutte contre le cancer.

Dans les domaines « physique, chimie et matériaux », l'Alsace représente 7,1% des publications françaises dans le domaine de la chimie (3eme position nationale). Ce vaste domaine d'excellence en recherche fondamentale et appliquée est lié depuis longtemps à l'histoire industrielle de la région, à Strasbourg comme à Mulhouse.

Les domaines « mathématiques, TIC et sciences de l'ingénieur », s'appuient notamment sur l'institut de recherche en mathématiques de Strasbourg, réputé internationalement pour ses travaux en topologie algébrique, et en géométrie discrète. Le développement des mathématiques discrètes, avec certains domaines de l'informatique à Strasbourg et à Mulhouse, s'est amplifié avec la création plus récente d'une équipe donnant lieu à un projet d'institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA). Enfin, les sciences pour l'ingénieur sont présentes en Alsace, à Strasbourg, en mécanique des fluides et du solide (IMFS, UMR ULP-CNRS) et surtout à Mulhouse, au sein du CRESPIM à l'Université de Haute Alsace, où se sont développées des compétences dans les domaines de l'automobile et du textile en interaction avec les écoles d'ingénieurs (ESSAIM et ENSITM) et les secteurs industriels concernés.

Les « sciences de l'univers » constituent un secteur historiquement reconnu de l'Alsace, et de Strasbourg en particulier, avec 3,8 % des publications françaises (7eme rang national), dans les domaines de l'astronomie et de l'astrophysique (Observatoire astronomique et Centre de données) d'une part, de la géophysique, la géochimie et la géologie (IPGS et CGS) d'autre part. Ces laboratoires contribuent fortement à la structuration, inscrite au CPER 2000-2006, du réseau alsacien de recherche en environnement (REALISE) qui rassemble une quinzaine d'équipes de recherche au sein de l'espace du Rhin Supérieur.

Les compétences des universités alsaciennes dans le domaine des « sciences de l'Homme et de la société » s'inscrivent dans une tradition historique forte d'ouverture sur l'Europe. Elle se décline en particulier au sein de la MISHA, structure interuniversitaire portée par l'Université Marc Bloch et le CNRS. Par ailleurs, deux secteurs sont développés : en géographie, au sein du laboratoire Image et ville, et en économie théorique et appliquée, au sein du BETA, un des laboratoires les plus importants en France dans ce domaine.

Enfin, les recherches dans les domaines de la gestion, des sciences juridiques (droit comparé) et des sciences politiques, administratives et sociales, développées au sein de l'Université Robert Schuman, sont à l'origine de 2 projets importants au niveau national et européen : l'installation à Strasbourg de l'institut européen de la propriété industrielle (IEPI) et la création du pôle européen d'administration publique en synergie avec les établissements nationaux de formation présents à Strasbourg (ENA, INET).

Les études s'appuient sur les fonds documentaires de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, deuxième bibliothèque en France, après la BNF.

Les capacités de recherche et développement des entreprises ont une marge de progression

Malgré une recherche publique forte et un tissu productif, notamment industriel, particulièrement développé, la R&D réalisée en Alsace par les entreprises est faible. La recherche publique apparaît peu articulée sur l'économie régionale, à l'exception de certaines spécialisations dans les domaines de la biologie, et des sciences de la vie, ce qui limite de fait les synergies souhaitables avec le tissu des entreprises.

En 2003, l'Alsace se situe au 12eme rang des régions en termes de dépenses de recherche et développement en entreprises comme en termes d'effectifs, avec respectivement 2,1% et 2% des parts nationales. Elle se positionne mieux quant à sa part dans les brevets déposés.

Après une dizaine d'années de hausse continue (passage de 229 à 313 M€ en 2000), la DIRD des entreprises alsaciennes a diminué en 2001, pour reprendre sa progression et atteindre 383 M€ en 2003. Parallèlement, l'effectif de chercheurs est en progression constante depuis 1992, passant de 1 163 à 1 839.

Même si quelques groupes importants ont une partie de leur activité de R&D, en Alsace, l'appréciation globale reste très nuancée[5]. En effet, bien des groupes ou des entreprises ont implanté seulement leur siège ou des unités de production importantes, mais n'y possèdent pas, ou de façon très limitée, de véritables centres de R&D[6]. Cependant, les jeunes entreprises de technologie innovante, en particulier dans le secteur des biotechnologies (Neuro 3D, Faust Pharmaceutical, Carex, …), sont prometteuses en termes d'activités de R&D, même si elles représentent encore relativement peu d'emplois.

[5] Alcatel, Sanofi-Synthélabo, Transgène, Bruker Biospin, Sotralenz, Lohr, Huron, General Motors, Alstom DDF, …

[6] Peugeot S.A., Johnson Controls, General Motors, Sony, Eli Lilly, Millipore, Roche, Timken, Ina roulements, Clemessy, Socomec, Hager, …

Le crédit d'impôt recherche, 16,1 M€ en 2002, situe la région au 5eme rang national, traduisant un dynamisme certain. Cette mesure bénéficie pour 71% à des entreprises du Haut-Rhin.

Les brevets européens déposés par les entreprises de la région représentent 3,4% de la part nationale et placent l'Alsace au 4e rang pour l'année 2001. La progression est très importante dans le domaine « pharmacie et biotechnologies ». L'Alsace figure au 3ème rang national dans ce secteur, après l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, avec 5% des brevets. Dans les autres domaines de compétences industrielles, le secteur chimie-matériaux représente 4,5% des brevets français (5e rang français). L'Alsace totalise aussi près de 5% des brevets déposés en France dans le domaine des procédés industriels (4eme rang français) et 5% dans le domaine de la consommation des ménages et du BTP (3eme rang national).

L'ALSACE AGIT POUR SON DEVELOPPEMENT DURABLE

La région est un petit territoire avec des ressources à préserver

L'Alsace, plus petite des régions métropolitaines (8 280 km^2, soit 1,5% du territoire français), subit une « artificialisation » continue de son territoire. Depuis 1992, les activités économiques, l'habitat et les infrastructures consomment annuellement 1 000 ha. La consommation d'espaces pour l'urbanisation évolue ainsi en proportion deux fois plus vite que l'augmentation de la population.

Par ailleurs, la forte sensibilité de la population alsacienne pour les questions d'environnement se manifeste régulièrement lors de la création d'infrastructures, de l'implantation d'entreprises et par la vitalité du tissu associatif.

Agriculture, forêts, tourisme et culture sont des acteurs importants de la préservation du patrimoine

L'agriculture a un rôle essentiel pour le territoire

Avant-dernière région française du point de vue de la proportion des emplois agricoles, la surface agricole utilisée (SAU) est l'une des plus faibles de France en raison de l'importance des forêts et de l'urbanisation. Avec 338 046 ha, l'agriculture occupe plus de 40,5 % du territoire. La faible taille des exploitations résulte du fait que, depuis toujours, l'espace rural en Alsace est un bien rare, cher et très convoité.

La vigne, très morcelée sur les coteaux du piémont vosgien, occupe seulement 4,5 % de la SAU régionale. Les grandes cultures sont présentes dans toute la plaine. Elles rassemblent 27 % des exploitations et occupent 52 % de la SAU régionale soit 15 % de plus qu'en 1988. Cette extension s'est faite au détriment des surfaces en prairies et a profité essentiellement à la culture du maïs dont la superficie a augmenté de plus de 60 % par rapport à 1988.

Les cultures spéciales (tabac, houblon, chou à choucroute et betterave) se situent exclusivement dans le Bas-Rhin et sont parfois localisées sur quelques cantons. Les superficies consacrées à ces cultures sont faibles. L'élevage n'est pas très développé en Alsace (8 % des exploitations). Il se situe principalement en Alsace Bossue, dans le Sundgau et dans la montagne vosgienne. Cette filière est globalement en perte de vitesse, en particulier la production laitière.

La sensibilité environnementale de la population alsacienne et les impératifs de protection de certains milieux imposent que l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture ne se fasse pas au détriment des intérêts patrimoniaux. Dès lors, il sera indispensable d'accompagner la politique de modernisation et d'adaptation de l'agriculture par des actions de sensibilisation sur des pratiques respectueuses de l'environnement et par des aides agri-environnementales encourageant les pratiques agricoles contribuant à la préservation de l'environnement sur les territoires les plus sensibles, notamment dans le massif vosgien

Par ailleurs, la production de bio-matériaux et de bio-carburants permettrait de répondre aux impératifs de réduction des gaz à effet de serre.

L'activité touristique et culturelle est importante

La région attire de nombreux touristes, été comme hiver, pour des courts séjours combinant souvent des circuits associant des manifestations dans les grandes villes (foires aux vins, opéra, festival Musica, marchés de Noël, …), des visites de petites villes médiévales du piémont des Vosges associées au vignoble, des édifices hérités de l'histoire. Le potentiel muséographique est important et varié avec des sites renommés comme le musée Unterlinden de Colmar, les musées techniques de Mulhouse (automobile, impression sur étoffe, chemin de fer,…), les sept musées de Strasbourg et tout un ensemble de petits musées répartis sur tout le territoire.

L'offre touristique est bien développée dans le Massif Vosgien (tourisme vert et d'hiver), auquel contribue l'activité dynamique des parcs naturels régionaux des Vosges du Nord et des ballons des Vosges. La renommée de la gastronomie associée aux vins d'Alsace et aux produits du terroir draine également une population nombreuse.

La vitalité des activités touristiques et culturelles garantissent un maintien des populations, indispensables à l'occupation et à l'entretien des territoires. La masse mais aussi l'érosion de la fréquentation touristique rend maintenant nécessaire de diversifier et de moderniser l'offre d'activités et d'hébergements mais également d'adapter les pratiques des activités sportives et de plein air dans le massif vosgien de façon respectueuse de la nature.

Le patrimoine forestier constitue un atout pour la montagne vosgienne

Ce secteur compte, tous domaines d'activité confondus, près de 2 500 entreprises et 20 000 emplois directs en Alsace. Son importance pour l'économie régionale est d'autant plus grande qu'une partie de ces activités sont localisées dans le massif vosgien où elles contribuent au maintien de l'emploi en milieu rural. Elles y sont même parfois la dernière activité économique viable, d'où l'importance de la bonne santé de ce secteur pour la cohésion sociale et le développement économique de la montagne.

Les quatre grands types de forêts alsaciennes occupent 316 451 hectares (236 348 ha de forêts publiques et 80 103 ha de forêts privées), faisant de l'Alsace (taux de boisement : 38% du territoire régional) une des régions les plus boisées de France (taux 25 %). Les forêts rhénanes, très riches sur le plan écologique, bénéficient d'un plan de protection spécifique. Les forêts du Ried, régulièrement inondés en hiver, ont des écosystèmes remarquables. Comme les forêts rhénanes, elles jouent un rôle important dans la protection de la nappe phréatique. Les forêts de colline se caractérisent par des enjeux paysagers et d'accueil du public importants, par exemple autour du vignoble ou des châteaux forts. Enfin, les forêts de plaine, la forêt indivise de Haguenau (13 500 hectares) et la forêt domaniale de la Hardt (13 100 hectares) comptent parmi les 10 plus grandes forêts publiques françaises.

Six ans après la tempête du 26 décembre 1999 (16 000 ha détruits soit 6,5 millions de m3), le patrimoine forestier détruit n'est pas encore reconstitué et nécessitera encore de nombreuses années pour que les plantations ou les régénérations naturelles soient menées à terme, même si les dispositifs d'aide (CPER 2000-2006 et avenant tempête) se sont avérés efficaces.

Au travers des orientations forestières régionales approuvées le 25 août 1999, les acteurs de la filière ont retenu l'objectif de concilier l'économie et la préservation d'un environnement de qualité par le biais d'une gestion sylvicole et d'une exploitation durables. La filière forêt-bois est largement engagée dans la procédure d'écocertification. 72% des surfaces forestières régionales sont certifiées, ce qui place l'Alsace au premier rang national.

La protection des ressources en eau, de la biodiversité et de la qualité de l'air mobilise de nombreuses actions publiques

Les ressources en eau sont suffisantes mais de qualité inégale

L'eau est en Alsace un atout de premier plan par son abondance dans les zones de concentration urbaine et économique (plaine et bande rhénane). Les eaux souterraines sont facilement accessibles (nappe d'Alsace) et ne demandent que peu de traitement. Le coût de mobilisation de cette ressource par l'industrie, l'agriculture et par les collectivités, pour l'alimentation en eau potable, est très favorable.

La ressource en eau potable est satisfaite à 76% par la nappe phréatique rhénane, qui assure par ailleurs l'essentiel des besoins en eau d'irrigation et plus de la moitié des demandes industrielles, qui constituent la plus grande partie des prélèvements (600 millions de m^3). Malgré les nombreux outils de protection et de gestion de cette ressource[7], bien organisés dans la région, près du quart de la population consomme une eau contenant 25 à 50 mg/litre de nitrate. Dans le Haut-Rhin, près de la moitié de la population est concernée par cette nuisance.

Avec la présence du Rhin, les agglomérations et les industries disposent d'un exutoire qui permet d'évacuer les pollutions résiduelles ou historiques (chlorures) avec un impact environnemental réduit. Cette rente de situation a été progressivement gommée par la dégradation de la qualité chimique des eaux (12 % de la nappe est hors normes pour les nitrates et la plupart des cours d'eau sont fortement dégradés en plaine) et par la forte régression ou la banalisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

La pollution d'origine agricole par les nitrates est la première cause de dégradation de la qualité des eaux souterraines, et la pollution par les pesticides (produits phytosanitaires) reste préoccupante, du fait d'un fort impact sur la qualité des eaux superficielles et souterraines.

La densité de population en Alsace représente également une pression de pollution potentielle d'origine urbaine forte, malgré des capacités d'assainissement performantes.

[7] SDAGE, SAGE, contrat de nappe, programme et maîtrise des pollutions d'origine agricole…

La pollution d'origine industrielle combine deux catégories de sources:

- les rejets d'exploitation dans les eaux de surface, qui peuvent représenter des flux importants, avec un impact variable suivant le pouvoir de dilution de la masse d'eau réceptrice. Le débit élevé du Rhin constitue un atout pour les industries situées sur son cours, au contraire des vallées vosgiennes, particulièrement sensibles et exposées à la présence d'un tissu industriel vieillissant,
- les sites pollués par une activité ancienne, souvent à l'origine de pollutions des eaux souterraines. Ces pollutions sont en général localisées, à l'exception de la pollution par les chlorures issus des mines de potasse, dont l'exploitation est aujourd'hui arrêtée.

L'Alsace est confrontée à concilier le développement des usages de l'eau et le respect des objectifs environnementaux fixés par la Directive cadre sur l'eau : bon état écologique et chimique des eaux de surface, bon état chimique des eaux souterraines à atteindre ainsi que préservation et reconquête des zones humides à l'échéance 2015.

La biodiversité est une richesse régionale sous vigilance

Au sein des 44 % du territoire que couvrent les milieux naturels, la faune et la flore de la région sont particulièrement riches. Toutefois, ceux-ci sont menacés puisque près de 40% des espèces alsaciennes figurent sur la liste rouge des espèces éteintes, rares ou menacées. Les causes sont notamment l'artificialisation du territoire, certaines pratiques agricoles, ainsi que la fréquentation du public.

Or, la France s'est engagée à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. Pour ce faire, la région dispose de plans de conservation d'espèces (ex : Hamster d'Alsace), d'un réseau de réserves naturelles et autres espaces à protection forte (26 000 ha), ainsi que du réseau de sites Natura 2000, qui couvre près de 15 % du territoire, dont la gestion doit viser à assurer la conservation des habitats naturels remarquables qui s'y trouvent.

La qualité de l'air est menacée

L'Alsace est dotée d'un programme régional de la qualité de l'air et d'un inventaire « à la commune » des sources d'émission de gaz à effet de serre. Des efforts substantiels ont été faits pour contribuer au respect du protocole de Kyoto[8], en particulier dans le secteur industriel.

La qualité de l'air révèle une situation encourageante, exceptée pour l'ozone dont les seuils établis pour la protection de la santé sont dépassés plusieurs dizaines de jours par an, tant pour les stations urbaines que périurbaines ou rurales : les dépassements de la norme pour la protection de la santé humaine sont de 33 jours en plaine et 59 dans les Vosges en 2005. Peuvent être également en dépassement les rejets de benzène et de NO2, dont les transports sont la cause principale.

Toutefois, la stratégie de contrôle et de limitation des émissions, entamée sous la pression de la réglementation nationale, est un facteur d'amélioration. La pollution industrielle est en voie d'amélioration pour les pollutions soufrées, les NOX, les composés organiques volatils, ainsi

[8] atteindre en 2010 le niveau de rejet de gaz à effet de serre de 1990

que les émissions de métaux. Compte tenu de la structure industrielle de la région, un nombre limité d'établissements représente l'essentiel des émissions, et mettent en oeuvre des actions de réduction.

Les émissions de gaz à effet de serre d'origine industrielle représentent un tiers des émissions totales, dont 70%, soit un quart du total, sont concernés par la mise en oeuvre des quotas de CO2, instrument de régulation de la qualité de l'air fondé sur des mécanismes économiques.

La part du secteur résidentiel et celle des transports dans les émissions sont respectivement de 26% et de 22 %. Ces émissions restent à des niveaux élevés. En particulier, la pression due aux transports est préoccupante. Elle est source de pics chroniques d'ozone de fréquence croissante.

La maîtrise de la consommation énergétique et celle des transports par la route sont donc les deux défis à relever.

La production énergétique diversifiée doit s'accompagner de la maîtrise de la consommation

La consommation énergétique était évaluée à 6 276 ktep en 2000. En 1997, l'Alsace se situait au 4ème rang des régions françaises pour la consommation énergétique finale par habitant. La consommation énergétique totale augmente constamment, tant pour la part fournie par l'électricité, que par le gaz et les carburants. Elle s'accompagne d'émissions de près de 9 millions de tonnes de gaz divers (SO2, NOx, CO, COV, CO2) et de 3 millions de tonnes de particules.

Les scénarios tendanciels[9] à l'horizon 2020 révèlent une évolution continuellement croissante des consommations. A cette date, la consommation atteindrait 7 700 ktep. L'augmentation proviendrait des transports (+ 50%) et, à un degré moindre, de l'industrie. Le secteur tertiaire y contribuerait également de façon significative.

Malgré la part de l'hydroélectricité et la centrale nucléaire de Fessenheim, l'Alsace reste fortement dépendante des produits pétroliers, car les produits pétroliers importés (39%) constituent la première source d'énergie. Ensuite, vient l'électricité, largement produite en Alsace (35%), suivie du gaz importé (20%) ; les énergies renouvelables, y compris la valorisation thermique des déchets représentent environ 5%. Les consommateurs sont, dans l'ordre décroissant, l'industrie (45%), le secteur résidentiel (25%), les transports (20%) et le secteur tertiaire (10%).

La production d'énergie électrique provient essentiellement des aménagements hydroélectriques du Rhin (1 400 MW installés), et de la centrale nucléaire de Fessenheim (1760 MW installés) ; les productions thermiques sont faibles (127 MW installés) ; d'autres productions d'énergie renouvelables (petite hydraulique, cogénération) contribuent pour

[9] « l'énergie en Alsace de 2000 à 2020 » travaux du Groupe de Travail Energie publié en 2003 (ADEME, Etat, conseil régional)

environ 80 MW à la production alsacienne. Les 10 centrales hydroélectriques du Rhin correspondent à 12% de la production d'énergie renouvelable en France.

L'Alsace arrive en 2eme position des régions françaises pour la mise en œuvre du plan soleil, avec près de 34 000 m2 de capteurs solaires installés fin 2005. La filière bois-énergie fait l'objet de développements encourageants sous l'impulsion de politiques volontaristes. Au moins 132 chaudières bois collectives représentant 28 MW sont en service. De surcroît, il existe une ressource géothermique dont l'exploitation est actuellement en cours de test.

Une part importante de la production d'énergie électrique est donc réalisée à partir des sources d'énergie renouvelable, grâce au Rhin. La production de l'Alsace atteint d'ores et déjà l'objectif de 21% fixé par le protocole de Kyoto pour le production d'électricité de source renouvelable à l'horizon 2010. Cependant, compte tenu des importations de gaz et de carburants, la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique reste faible.

Parallèlement, l'action sur la croissance de la consommation vient de commencer ; un programme État-Région portant sur l'efficience énergétique dans le bâtiment est en cours de mise en place avec des objectifs ambitieux en termes de consommation spécifique des bâtiments ou des rénovations. La question de l'énergie des transports relève à la fois de la stratégie d'urbanisme et du développement de l'offre de transports en commun. La baisse de l'intensité de consommation énergétique reste un enjeu capital.

Les déplacements et les conflits d'usage des sols se multiplient

La pression démographique et le développement économique engendrent une « compétition » de plus en plus soutenue entre l'expansion urbaine, le développement de sites industriels, la nécessité de sauvegarder les espaces agricoles, forestiers et l'attente de la société de préserver un minimum d'espaces récréatifs, paysagers et écologiques.
La multiplication des zones d'activité et le grand nombre de projets inscrits dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) cohabitent avec le développement des friches industrielles.

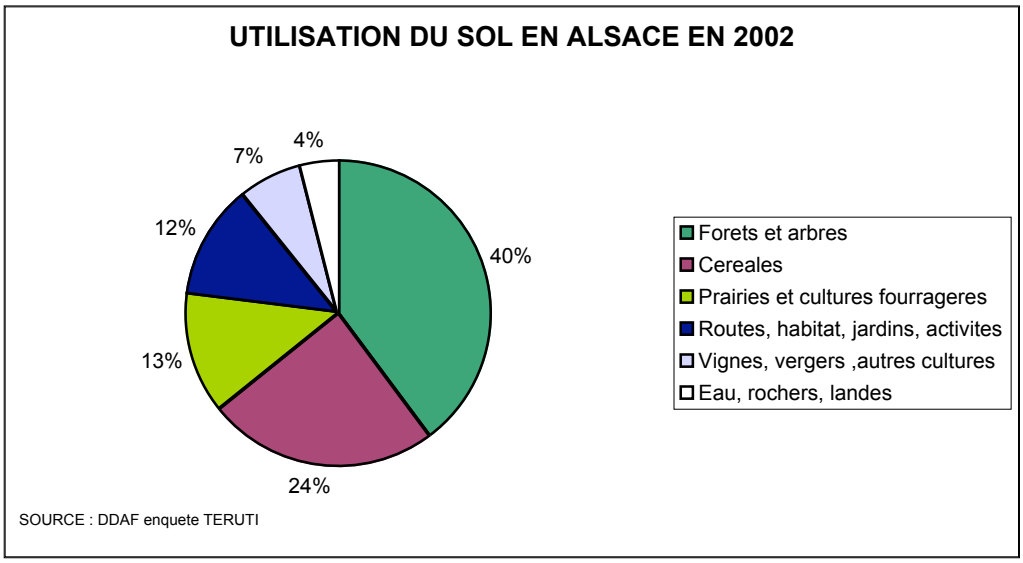

L'étalement urbain, soutenu par le désir d'accéder à l'habitat individuel et une insuffisante capacité à mobiliser le foncier en milieu urbain, s'effectue au détriment des forêts de la plaine, mais aussi des zones cultivées, très productives. La culture du maïs, qui couvre 19% de l'espace alsacien, ajoute une image de monotonie du paysage.

A ces altérations, marquant certaines parties du territoire, se greffe un ensemble de nuisances qui se sont renforcées par les effets de la métropolisation. L'extension indifférenciée des couronnes périurbaines génère des coûts d'agglomération rendant plus difficile le développement des transports collectifs. Le renforcement et l'allongement des déplacements domicile-travail conduisent à une saturation dans les abords et au sein des grands pôles d'emploi, même si ces mobilités ne représentent plus la majorité des déplacements des ménages. La croissance des trafics routiers, en particulier de transit, demeure une tendance. L'étude plurimodale des transports dans l'espace du Rhin Supérieur met en évidence l'insuffisance des transferts modaux, malgré les investissements importants.

Les villes de Strasbourg et de Mulhouse sont engagées dans un développement important de leurs transports urbain et périurbain. L'extension des lignes de tramway et la mise en place de tram-train favorisent les déplacements respectueux de l'environnement. Les réalisations en cours et celles projetées en matière de transports collectifs, sont accompagnées de la prise de conscience qu'une action conjuguée est nécessaire en faveur du renforcement de l'armature urbaine afin de contenir et canaliser les besoins qui s'expriment, tant en matière d'habitat que d'activité économique. Sur le seul champ de l'habitat qui est responsable de plus de la moitié de l'étalement urbain, un mouvement est amorcé pour territorialiser l'offre globale en logement liée aux évolutions démographiques et la canaliser vers des secteurs privilégiés pour l'aménagement du territoire (démarches des schémas de cohérence territoriale). Ainsi 4 grandes lignes de force sont présentées pour l'urbanisation de demain : une relance de l'urbanisation dense dans les périphéries urbaines des trois grands pôles urbains, le renforcement des pôles intermédiaires et des zones bien desservies en transports collectifs (autour des gares et des axes), et enfin la reconquête de friches industrielles ou portuaires.

Contreparties de la multiplication des déplacements, les nuisances sonores constituent de plus en plus un sujet de préoccupation aux abords des infrastructures ferroviaires et routières qui voient leur trafic augmenter.

L'Alsace est sujette à de nombreux risques environnementaux

L'Alsace est confrontée à de multiples risques naturels et technologiques, ces derniers singulièrement renforcés par le caractère très industriel de la région pouvant générer, en cas d'accident, des conséquences graves pour les populations.

Le risque inondation est présent sur une grande partie du territoire

Le risque inondation par la remontée de la nappe phréatique, par le débordement des cours d'eau ou par les coulées de boue, sans exclure le risque de rupture de digues, concerne 577 communes sur 903. Conjugué avec la pression de l'urbanisation et l'artificialisation des sols, ce risque devient de plus en plus préoccupant. Il provoque des tensions en matière d'aménagement qui sont perceptibles lors de la réalisation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Toutes les communes soumises à ce risque ne sont pas encore protégées par des Plans de Prévention des Risques (PPR).

De nombreuses communes sont également classées en zone à sismicité très faible (237) ou faible (369). Cependant 128 communes classées en sismicité moyenne dans le sud du Haut-Rhin, sont confrontées à un risque sismique plus important.

La maîtrise des risques technologiques et la culture du risque sont des enjeux de l'insertion de l'industrie dans l'espace rhénan

Les risques technologiques sont particulièrement présents sur l'ensemble du territoire. Contrepartie de l'essor économique porté par l'industrie, le nombre d'installations classées par la protection de l'environnement soumises à autorisation préfectorales est de 1 600 en 2005, élevages non compris. L'Alsace concentre 48 établissements « SEVESO II », dont 32 en seuil haut (pour un total de 98 dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur en 2002). Dans la majorité des cas, il s'agit d'usines liées au secteur de la chimie et du stockage de produits pétroliers. D'autres établissements, tels les silos à céréales, les installations de réfrigération, présentent des risques d'accident dont les effets peuvent être conséquents. Certains de ces établissements se situent en milieu urbain.

Le risque nucléaire est d'abord lié à la centrale de Fessenheim et accessoirement au transport de matières radioactives. Les derniers incidents importants datent de 2002 (incendie dans un stockage souterrain de déchets ; rejet accidentel de cyclohexane) ; ils n'ont pas eu de conséquence environnementale significative ; des incidents de plus petite ampleur se produisent périodiquement sur un certain nombre d'installations.

De nouveaux instruments de dialogue sociétal et de maîtrise de l'urbanisme sont en cours de mise en place autour des « Seveso seuil haut ».

Enfin, le transport de matières dangereuses est très intense dans le couloir rhénan, comme dans les traversées vosgiennes. Une grande partie s'effectue par la route : selon les comptages routiers, 3 000 à 3 200 poids lourds circulent quotidiennement avec des matières dangereuses sur des itinéraires adaptés en Alsace. Sur le Rhin, entre Niffer et Strasbourg, ce sont 8 millions de tonnes de produits pétroliers ou chimiques qui circulent annuellement. Le transport par rail reste marginal. Dans le domaine des risques, il ne faut pas oublier les canalisations de gaz et le pipeline qui traversent et desservent la région.

La santé des Alsaciens se caractérise par des pathologies liées aux modes de vie

Depuis vingt ans, le nombre de décès domiciliés a baissé en Alsace, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le taux de mortalité alsacien reste inférieur, depuis 1983, au taux métropolitain. C'est la jeunesse de la population alsacienne qui joue en faveur de la région. Le taux national de mortalité est de 9,2 décès pour 1 000 contre un taux régional stabilisé de 8,2 pour 1 000 depuis 1997.

Cependant, la longévité alsacienne reste inférieure d'environ 5 mois à la longévité française. L'Alsace est en effet caractérisée par une surmortalité par rapport à la moyenne française. Cet écart tend cependant à diminuer : en 20 ans, il s'est réduit d'un an pour les hommes et de près de 6 mois pour les femmes. Les Alsaciens deviennent plus vulnérables après 50 ans.

Les seniors alsaciens sont plus exposés aux tumeurs, aux maladies de l'appareil circulatoire et, à partir de 75 ans, aux pathologies cardiovasculaires. Les maladies de l'appareil circulatoire, cause de décès particulièrement fréquente en Alsace, concerne une disparition sur trois. Les maladies de l'appareil respiratoire ont également un impact net sur la surmortalité alsacienne, même si elles ne concernent que 8% des décès.

Chaque année, le cancer représente 29% des décès dans la région. Le nombre des disparitions imputées aux tumeurs a tendance à augmenter. Cette évolution est liée au vieillissement de la population. Les accidents du travail ont touché 5,2% des salariés, soit un taux plus élevé que sur l'ensemble de la France.

L'ALSACE S'EMPLOIE A MAINTENIR SA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

L'Alsace doit mieux tirer parti de ses ressources humaines

La population active poursuit sa croissance

La population active est estimée à 870 000 personnes en 2005. Depuis 1999, sa croissance est supérieure de plus de 20% à la croissance française. Son essor se poursuivra au moins jusqu'en 2015, c'est à dire bien au-delà de la métropole (2007-2008) . De 40 000 à 90 000 actifs supplémentaires[10] rentreront ainsi sur le marché du travail, nécessitant la création de 5 000 à 10 000 emplois par an pour contenir le taux de chômage à 8,5%.

Le taux d'activité (67,1% en 2003, pour 62,7% en France), très important en Alsace depuis de très nombreuses années, témoigne de la présence très active de la population alsacienne sur le marché du travail (3ième rang français).

La création d'emplois n'est pas suffisante

723 000 emplois sont recensés sur le sol alsacien. L'Alsace a créé 22 000 emplois entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2004. A la forte hausse de l'emploi des années 90, succède, depuis 2001, une baisse de 0,4%. Au niveau métropolitain, l'emploi augmente au contraire de 0,2% et seulement 6 régions subissent un recul plus prononcé que l'Alsace. La diminution importante de l'emploi industriel n'est pas compensée par la hausse de l'emploi tertiaire.

L'emploi non-salarié diminue plus lentement qu'en métropole, mais il ne représente que 5,7% de l'emploi total pour 8,8% au niveau national.

L'activité agricole, confrontée à la concentration des exploitations et au recul de la main d'œuvre nécessaire, ne représente plus que 1,1% des emplois salariés de la région.

L'emploi industriel diminue

L'industrie compte 159 000 emplois en 2004, soit 23,3% de l'emploi salarié total. Depuis 2000, les effectifs de ce secteur ont diminué de 4,3%, la baisse atteint 3,2% au niveau national. Très centrée sur la fonction de production, l'industrie régionale intègre peu d'emplois de recherche et de haute technologie. Elle est de surcroît caractérisée par un faible taux d'encadrement et un nombre élevé d'emplois pas ou peu qualifiés

[10] source INSEE : résultats établis selon différentes hypothèses de migrations et de durées de prolongement de la vie active nécessaires suite à la réforme des retraites.

L'emploi dans les services n'est pas assez développé
Les services ont pris un essor considérable, en créant 22 200 emplois. Ce secteur s'est accru de 6,3%, chiffre inférieur au taux français. Il représente maintenant 55,3% de l'emploi régional. Contrepartie de son orientation industrielle, l'Alsace conserve un taux d'emploi tertiaire (208 emplois pour 1 000 habitants) encore en deçà de la moyenne française (226). L'externalisation de fonctions assurées auparavant au sein même de l'industrie (activités comptables, juridiques ou informatiques, et activités à faible valeur ajoutée comme le nettoyage et la surveillance) et la croissance de la population ont largement contribué à cet essor.

Le commerce est un secteur porteur qui évolue au rythme national (+ 7,5%). Avec 97 000 emplois, il pèse 14,2% de l'emploi salarié régional.

Les activités liées au tourisme, 24 000 emplois salariés dans la restauration, l'hôtellerie et les autres activités d'hébergement, ont un poids équivalent à l'agro-alimentaire, ou aux industries des équipements mécaniques ou aux transports.

Le secteur de la construction est parfois confronté à des difficultés de recrutement
Le dynamisme de la construction, lié à l'augmentation de la population et à la réalisation de grands chantiers, a permis à ce secteur d'activités (41 500 emplois salariés) d'accroître ses effectifs de 2,5%. Il est par ailleurs souvent confronté à des difficultés de recrutement et plusieurs métiers du bâtiment et des travaux publics font partie de l'opération menée en Alsace « 13 métiers qui recrutent ».

Le travail frontalier subit les restructurations des économies voisines

L'Alsace est la région française où le travail frontalier est le plus développé. Le nombre de travailleurs frontaliers, 65 400, recule de 10,7% au cours des trois dernières années. La pyramide des âges des travailleurs frontaliers vieillit et le renouvellement de cet emploi se fait plus difficilement et sur des emplois de plus courte durée.

Ainsi, l'emploi frontalier, ne joue plus son rôle d'absorption d'une part de l'augmentation de la population active. Les frontaliers représentent maintenant 8% de la population active de l'Alsace. Leur chômage, proche de 7%, demeure toutefois inférieur au chômage moyen régional.

Le niveau moyen de formation est plus faible en Alsace

Le niveau moyen de formation des Alsaciens reste, à ce jour, moins élevé qu'en France. L'existence de nombreux emplois frontaliers peu qualifiés, mais bien rémunérés, l'explique en partie. A peine 58% d'une classe d'âge alsacienne atteint le baccalauréat technique ou général, soit 3 à 4 points de moins qu'au niveau national, malgré la bonne répartition des établissements scolaires sur l'ensemble du territoire. Le taux de passage des élèves de 3ième vers la seconde est inférieur à 55% (presque 60% au niveau national). En outre, de nombreux élèves de BTS ou du premier cycle universitaire (DEUG) sortent sans diplôme.

Les élèves apprentis et étudiants représentent 23,4% de la population alsacienne. L'apprentissage, très développé en Alsace, a longtemps constitué un atout important pour l'insertion dans le milieu professionnel. La demande des entreprises locales (hors commerces et hôtelleries) s'oriente de plus en plus vers un niveau d'apprentissage post-bac, bac +2 et même bac +3, notamment des licences professionnelles. Or, plus des trois quarts des apprentis préparent encore des diplômes inférieurs au baccalauréat (69% au niveau français). Compte-tenu du faible niveau de formation professionnelle initiale, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience sont amenés à jouer un rôle particulièrement important.

L'élévation générale du niveau de formation en orientant, dès la classe de 3e, davantage d'élèves en lycées d'enseignement général et technologique s'avère indispensable pour augmenter le vivier d'élèves à même d'entreprendre des études supérieures pour acquérir les qualifications reconnues au niveau européen (licence, master, doctorat) et utile aux entreprises.

Le bilinguisme, en recul, d'une grande partie de la population alsacienne reste un atout apprécié, notamment par les entreprises allemandes et suisses. La capacité de conserver cet atout dépend des efforts des autorités publiques nationales et locales, comme de l'aptitude à convaincre les parents que l'apprentissage de l'allemand ne se fait pas au détriment de celui de l'anglais.

Des poches de forte précarité se développent dans la région

Cette dégradation de l'emploi fragilise la région où se développent d'importantes poches de précarité en milieux urbains et dans certaines zones rurales éloignées des grandes villes (fonds de vallées vosgiennes, Alsace Bossue…). En outre, elle touche particulièrement certaines catégories de population comme les jeunes, les familles monoparentales et les étrangers.

Le revenu moyen progresse moins rapidement que dans les autres régions françaises
Le revenu fiscal moyen par habitant, 9 360 €, situe l'Alsace en 2004 au second rang des régions françaises, à équidistance de la région française la plus riche (Ile-de-France) et des plus pauvres (Corse et Nord-Pas-de-Calais). Ce revenu moyen est à peine supérieur au revenu moyen français (9 220 €).

Les répercussions des difficultés économiques se traduisent pas une plus faible augmentation de ce revenu moyen individuel depuis 2001, plaçant l'Alsace au 19ème rang des régions françaises. L'Alsace subit au cours de cette période une croissance deux fois plus rapide qu'à l'échelle française de sa proportion des foyers fiscaux non-imposables. Si la région conserve une part de foyers fiscaux non imposables encore en-dessous de la moyenne française (41,9% pour 47,6%), elle ne cesse de s'en rapprocher.

Les disparités infrarégionales sont prononcées. Les salaires frontaliers, plus élevés en Suisse et à un degré moindre en Allemagne, bénéficient aux zones d'emplois à proximité des villes frontalières de Bâle et de Karlsruhe. Les communes périurbaines de Strasbourg Mulhouse et Colmar attirent des populations à revenus moyens plus élevés. Les trois grandes agglomérations, particulièrement touchées par le développement de la pauvreté et de la

précarité, hébergent des populations aux revenus moyens très faibles, notamment à Mulhouse. Les revenus moyens sont également en-dessous de la moyenne française à Colmar et à Strasbourg. Toutes ces communes sont confrontées à une forte augmentation du nombre de foyers fiscaux non-imposables. Cette hausse est de 3 fois (Colmar) à 6 fois (Strasbourg) supérieure à l'évolution nationale, témoignant ainsi de la dégradation de la situation alsacienne comparativement aux autres régions françaises.

L'Ouest de la région, et particulièrement les vallées vosgiennes, touchées par les fermetures d'entreprises industrielles, présentent également des revenus moyens faibles.

Le nombre des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion augmente rapidement
25 000 personnes touchent le RMI en septembre 2005 en Alsace. La croissance du nombre de bénéficiaires du RMI dépasse 40 % depuis l'année 2000, soit une évolution beaucoup plus rapide qu'au niveau national (+15,6%). L'Alsace est la région qui subit la plus forte augmentation de la précarité. Cependant, les bénéficiaires du RMI ne représentent que 2,3% du total métropolitain (1,9% en 2000). Les allocataires du RMI vivent surtout dans les trois grandes agglomérations, qui concentrent 63% des allocataires alsaciens.

De façon plus générale, la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté est de plus en plus nombreuse. En 2004, 157 800 personnes vivaient sous le seuil de bas revenus en Alsace, soit 8,8% de la population totale alsacienne.

La population vivant sous le seuil de bas revenus est disséminée sur le territoire alsacien. Ainsi, Strasbourg ne représente que 30,9% de la totalité des personnes vivant sous le seuil de bas revenus en Alsace, Colmar 5,5% et Mulhouse 14,6% : soit un total de 51% pour les trois agglomérations. Ainsi, la répartition plus équilibrée de cette population illustre que les notions de bas revenus ne sont pas systématiquement assimilables au chômage et au RMI qui sont des caractéristiques plus urbaines. Les « travailleurs pauvres », difficilement mesurables à travers les statistiques, peuvent aussi expliquer cette généralisation territoriale.

La hausse du taux de chômage fragilise les populations.
Le taux de chômage alsacien grimpe de 5,6% en 1990 à 7% en 1999 pour atteindre maintenant 8,6%. L'Alsace enregistre la plus forte hausse régionale au cours de cette longue période. Au 31 décembre 2005, le taux de chômage régional demeure inférieur au taux national qui atteint 9,5%. L'écart avec le taux français s'est considérablement réduit depuis 2001. Huit régions ont maintenant un taux de chômage plus faible que l'Alsace. La croissance est plus prononcée dans le département du Haut-Rhin.

Le chômage reste concentré dans les trois grandes agglomérations alsaciennes : le taux de chômage est le plus élevé dans les zones d'emploi de Mulhouse (11,7%) et de Strasbourg (9,7%). La diminution du nombre d'emplois frontaliers explique en grande partie cette hausse du chômage, en particulier dans le sud de l'Alsace (notamment dans le bassin d'emploi de Saint-Louis)

En Alsace, 66 534 personnes sont inscrites au 31 décembre 2005 en tant que demandeurs d'emplois de catégorie 1. Ce nombre s'est accru de 46 % depuis janvier 2000 (54% dans le Haut-Rhin et 41% dans le Bas-Rhin), alors qu'il a diminué de 8,3% à l'échelle nationale. L'augmentation a concerné aussi bien les hommes que les femmes et toutes les classes d'âge : les moins de 25 ans comme les personnes âgées de 25 à 49 ans ou celles de plus de 50 ans. Le chômage de longue durée (18 095 personnes en décembre 2005), a augmenté de 61 % sur cette période

.

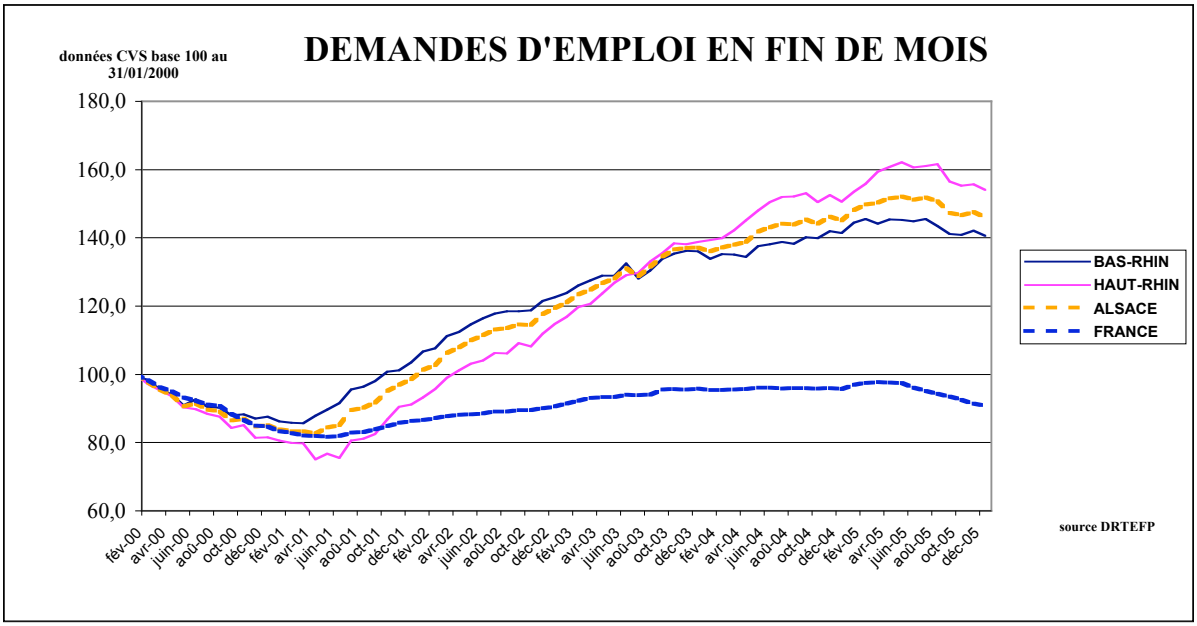

<u>La politique de la ville doit faire face à la montée de la pauvreté et de la précarité.</u>

L'Etat a signé 4 contrats de ville en Alsace avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, les communes de Haguenau-Bischwiller, l'agglomération mulhousienne et la Ville de Colmar.

Ces dispositifs couvrent l'ensemble des territoires signataires, et plus particulièrement les 19 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) alsaciennes. Les axes stratégiques concernent principalement le renouvellement urbain, l'éducation, le développement économique, l'insertion professionnelle, la santé, la culture, la sécurité, l'intégration sociale et les services publics. Trois des 19 zones urbaines sensibles sont des Zones Franches Urbaines (ZFU), Neuhof et Hautepierre à Strasbourg et les Coteaux à Mulhouse. Elles bénéficient d'un dispositif d'aide à l'embauche et d'exonération fiscale afin de faciliter l'installation de nouvelles entreprises et de favoriser l'embauche de personnes résidant sur ces territoires.

Les grands projets de ville (GPV), qui ont vocation à actionner conjointement les leviers urbains, économiques et sociaux, sont des zooms sur des morceaux de territoires en contrat de ville (« Neuhof » à Strasbourg et « Nordfeld-Bâle, Vauban-Neppert, Franklin-Fridolin et Briand-Cité » à Mulhouse).

La lutte contre l'insécurité, la délinquance, l'absentéisme scolaire et le chômage ont fait l'objet de mesures particulières prises dans le cadre du plan pilote national « 25 quartiers prioritaires », dont deux sont situés en Alsace (Hautepierre à Strasbourg et Drouot à Mulhouse).

Les zones urbaines sensibles alsaciennes sont davantage confrontées à la montée du chômage
Les ZUS regroupent 136 000 habitants, soit 7,8% de la population régionale, proportion supérieure à la moyenne nationale. Les ZUS perdent 4,7% de leur population entre 1990 et 1999, traduisant la désaffectation pour ces quartiers et le début des politiques de renouvellement urbain. Seules six ZUS ont vu leur population augmenter. La population y est beaucoup plus jeune (34% ont moins de 20 ans) qu'au niveau régional (25%) ou que dans l'ensemble des ZUS métropolitaines (25%). La population étrangère (22%) y est trois fois plus importante qu'à l'échelle régionale. Il en résulte une proportion de familles nombreuses plus élevée (8,5% des ménages ont plus de 6 personnes), et aussi relativement aux ZUS métropolitaines (6,5%). Le chômage des jeunes est beaucoup plus fréquent dans les ZUS alsaciennes (25%) que dans les ZUS métropolitaines (19%). Toutefois, le chômage de longue durée est moins répandu.

Les évolutions récentes du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM) accentuent la situation problématique des ZUS alsaciennes vis-à-vis du chômage. Pendant que la croissance des DEFM de catégorie 1 se limite à 2% dans l'ensemble des ZUS métropolitaines, entre 2001 et 2003, elle dépasse 25 % dans les ZUS alsaciennes. Cette dégradation de l'emploi touche toutes les catégories d'âges et toutes les typologies de chômeurs contrairement à ce qui peut être observé dans l'ensemble des ZUS métropolitaines.

Ainsi, le chômage des moins de 25 ans s'accroît de 29% (+5% dans les ZUS métropolitaines) et celui des plus de 50 ans de 14%, alors qu'il baisse au niveau national de 3%. Le chômage de longue durée augmente de 44%, alors qu'il stagne au niveau national et le nombre des demandeurs d'emploi sans qualification progresse de 21% dans les ZUS alsaciennes pour un recul de 5% dans les ZUS métropolitaines.

La délinquance reste présente
En 2005, la délinquance, mesurée en nombre de crimes et délits commis pour 1 000 habitants est inférieure en Alsace à la moyenne française. Le Bas-Rhin est plus proche de la moyenne nationale que le Haut-Rhin. 18 ZUS alsaciennes sont intégrées dans les circonscriptions de sécurité publique définies en 2004. Le nombre de faits[11] constatés dans ces territoires est de 77,6 pour 1000 habitants, ce qui les classent en 3ème position nationale après ceux d'Aquitaine et du Nord-Pas-de-Calais, qui dépassent les 100 faits constatés pour 1 000 habitants. Cependant, si l'Alsace est au-dessus de la moyenne des ZUS françaises hors Paris (68 faits constatés pour 1000 habitants), elle est largement en-dessous des deux régions présentant les nombres de faits constatés les plus élevés.

[11] Pour des raisons liées à la lourdeur de la collecte, mais aussi à la pertinence des constats qui pourraient être tirés à l'échelle des quartiers, seuls 28 index sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits de l' « Etat 4001 », font l'objet d'un décompte à l'échelle des ZUS.

L'économie sociale et solidaire participe à la lutte contre les exclusions.

Au 1er janvier 2004, l'économie sociale et solidaire, composée essentiellement d'associations, de coopératives et de mutuelles, offre 68 200 emplois salariés en Alsace, dont 7 emplois sur 10 sont occupés par des femmes. Ces emplois représentent 11,3% emplois salariés hors secteur public d'état (11,1% en France). Le secteur social et la santé emploient 60% des salariés du secteur associatif, qui totalise 65% des emplois de l'économie sociale et solidaire. La richesse du tissu associatif participe activement au lien social. En particulier, les entreprises d'insertion par l'activité économique, 82 établissements qui occupent 2 300 salariés, jouent un rôle majeur dans l'insertion des personnes peu qualifiées par l'exercice d'une activité professionnelle, qui est de courte durée et faiblement rénumérée.

Le logement social est un enjeu permanent pour Alsace

La taille moyenne des ménages (2,4 personnes) poursuit sa diminution sans ralentir, mais moins rapidement que dans les autres régions du Nord de la France. L'Alsace fait partie du groupe des 6 régions ayant la taille des ménages la plus élevée. Désormais, près d'un tiers des ménages sont constitués d'une personne seule, ce qui signifie qu'un alsacien sur huit vit seul (soit 220 000 personnes). Cependant, la part des ménages d'une seule personne (29,9%) y est faible comparativement au niveau national (32,8%). Le moindre vieillissement en est la raison principale.

Dans une construction neuve dynamique, pratiquement 9 900 logements neufs mis en chantier annuellement, au cours des 6 dernières années, la part du logement social reste faible, à peine 10%. En 2004, l'Alsace possède 93 351 logements sociaux (57% dans le Bas-Rhin et 43% dans le Haut-Rhin). Le parc, ancien et essentiellement concentré sur les grandes villes, reste à cet égard insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins. Le parc de logements sociaux, moins développé qu'à l'échelle française, n'offre que 55 logements pour 1 000 habitants (52 dans le Bas-Rhin et 57 dans le Haut-Rhin). L'offre atteint 70 logements pour 1 000 habitants au niveau national.

Plus du tiers des logements aidés se trouve dans les zones urbaines sensibles. La concentration de ce parc est moins forte dans le Haut-Rhin, 25% de ces logements sont en ZUS, que dans le Bas-Rhin où 40% des logements aidés sont localisés dans les ZUS.

La disparition progressive de logements sociaux privés (régis par la loi de 1948 ou sans confort), observée ces vingt dernières années, renforce les difficultés à se loger des populations à faibles revenus dans une région où le coût du logement est élevé, comparativement aux départements du Grand Est.

Au 1er janvier 2005, 29 communes alsaciennes, concernées par la loi SRU (article 55), étaient en-dessous du seuil de 20% de logements locatifs sociaux, soit 15 communes dans le Bas-Rhin et 14 dans le Haut-Rhin. Parmi les 4 agglomérations soumises à cette loi (Strasbourg, Haguenau-Bischwiller, Colmar et Mulhouse), l'unité urbaine de Haguenau-Bischwiller possède moins de 10% de logements sociaux.

La parité homme-femme progresse

Depuis le début des années 1990 la progression de l'activité féminine est le moteur de la croissance de la population active alsacienne. Au 31 décembre 2003, l'emploi féminin salarié représente 46,5% de l'emploi salarié comme au niveau national. Le taux d'activité des femmes (66,2%) ne cesse de croître de façon plus rapide que celui des hommes (77,8%), même s'il reste plus faible. Il reste toujours supérieur (de 2,6 points) au taux féminin français.

Les femmes sont largement majoritaires dans le secteur tertiaire et notamment la santé, l'éducation, l'action sociale, les services aux particuliers et le commerce de détail qui sont moins rémunérateurs. 82% des femmes travaillent dans le tertiaire pour à peine 43% des hommes. Aussi, l'écart des revenus salariaux annuels moyens nets entre les hommes et les femmes est particulièrement élevé par rapport à la moyenne française. En 2003, cette différence atteint 5 569 € en Alsace (4 885 € au niveau national). Comme en France, cet écart, qui correspond à 34% du salaire moyen net alsacien, s'est stabilisé entre 1999 et 2003.

Les femmes sont par ailleurs davantage touchées par la dégradation de l'emploi, comme en témoigne le taux de chômage de 9,4% pour les femmes en 2005, alors que celui des hommes se limite à 7,6%. Une partie de cette différence s'explique par des effets de structure de l'économie alsacienne davantage orientée vers le secteur industriel où le salaire moyen est mieux rémunéré.

Le développement territorial est diversifié et inégal

L'Alsace ne présente pas de déséquilibres majeurs. Cependant, un développement métropolitain inégal, organisé autour de cinq grands pôles (Strasbourg, Mulhouse, Bâle, Karlsruhe et Colmar), se superpose à un paysage économique en forte transformation. Ces pôles ont un effet d'entraînement sur leurs aires d'influence dont l'intensité se dilue au fur et à mesure que l'on s'en éloigne pour atteindre des espaces périphériques où prédominent souvent des activités de mono-industrie parfois fragiles.

La tertiairisation de l'activité influence l'organisation du territoire. Elle a pour conséquence d'accroître considérablement la population à proximité des grands pôles urbains de la région, qui ont engrangé l'essentiel de la croissance des emplois de services ces dix dernières années. Cette tertiairisation de l'économie alsacienne et sa concentration rendent d'autant plus fragile le relatif équilibre qui avait pu être maintenu par une offre d'emploi industrielle bien irriguée sur le territoire. Les quatre grandes unités urbaines concentrent 46% de la population alsacienne et 65% des emplois du tertiaire.

Aujourd'hui, cet équilibre est menacé par les nouvelles stratégies industrielles. Les fermetures d'établissements, dans les zones à l'écart des grands centres urbains, sont rarement remplacées par des activités, par exemple de services aux entreprises, dont les logiques de fonctionnement confortent la concentration géographique autour des grands pôles. Soumis aux stratégies des grands groupes (délocalisations, rachats, fusions), les territoires affrontent la mondialisation en se faisant concurrence à toutes les échelles, comme l'illustre la multiplication des zones d'activité dans les plans d'urbanisme.

Les espaces en « situation favorable », outre Strasbourg et sa périphérie dans lesquels l'emploi progresse nettement, comprennent ainsi trois groupes de communes où se concentrent les populations et les activités, en particulier dans les services :

- un ensemble composé de l'Outre Forêt et de la bande rhénane-Nord, qui bénéficie d'une économie de rente transfrontalière dans l'orbite de Karlsruhe-Rastatt ;
- un espace articulé entre Haguenau au nord, Molsheim et Obernai à l'ouest, et Erstein au sud, qui s'inscrit dans la dynamique métropolitaine strasbourgeoise et qui profite aussi de délocalisations d'établissements industriels de la métropole alsacienne ;
- une agglomération colmarienne, où la fonction administrative prédomine, qui prolonge son développement en direction de l'Allemagne.

Le sud-Alsace, organisé autour de la bipolarité de Bâle-Mulhouse, subit les mutations et l'adaptation des tissus économiques, partagées avec le Nord de la Franche-Comté autour de la filière automobile, des transports terrestres, et de la chimie. L'emploi salarié dans les services régresse dans la zone de Mulhouse, alors qu'il constitue le moteur de la croissance de l'emploi dans les autres villes françaises de taille comparable. L'orientation très industrielle de la zone d'emploi de Mulhouse et les difficultés de son secteur des services, qui représente à peine plus de 50 % de l'emploi total de la zone, pénalise ainsi doublement cet espace, malgré le développement de grands projets (tram-train, ZAC de la Fonderie…)

Par contraste, les territoires les plus fragiles au niveau de l'emploi se localisent, outre certains quartiers des deux grandes agglomérations, dans des zones qui sont toujours touchées par les déclins et les restructurations industrielles et demeurent en permanence sujettes à des délocalisations liées à la globalisation de l'économie (piémont des Vosges du Nord, Bischwiller, vallées vosgiennes,…).

Les synergies avec la Franche-Comté et la Lorraine sont territoriales (massif vosgien, parcs naturels régionaux…) et économiques

Depuis une quinzaine d'années, la DIACT incite les acteurs institutionnels, économiques et sociaux à appréhender le territoire national en grands ensembles interrégionaux de réflexion et d'intervention publique. Dans cette démarche dénommée mission d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes (MEDCIE), l'Alsace est associée aux régions du Grand Est : Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté et Lorraine. Les périmètres de coopération peuvent se limiter à deux régions et surtout intégrer des dimensions transfrontalières et transnationales.

Les synergies de l'Alsace se font essentiellement avec la Franche-Comté et la Lorraine, d'une part, et les régions voisines du Rhin supérieur, d'autre part. Ces régions partagent une histoire mouvementée ayant engendré des rapports aux plans politique, économique ou sociétal. Les rapprochements actuels sont en permanente recomposition.

Plusieurs dossiers relevant de l'action publique en relation avec les acteurs socio-économiques concernent peu ou prou ces trois régions du Grand Est :

- En 2005, les acteurs du massif vosgien ont commencé l'élaboration d'un nouveau « schéma interrégional de massif pour les Vosges » qui couvre sur les trois régions 590 communes et 600 000 habitants. Le massif côté alsacien a une évolution démographique et économique similaire à celle de l'Alsace, avec des difficultés parfois accentuées dans sa partie nord ou dans le fond de certaines vallées. Il représente plus de la moitié de la population du massif dans son ensemble et correspond ainsi à 18% de la population alsacienne pour 39% de la superficie régionale.
- 2 parcs naturels régionaux : le parc des Vosges du Nord classé « réserve mondiale de la biospère » et le parc des ballons des Vosges.
- Certaines actions relatives au tourisme (dans les Vosges, notamment par le biais des Parcs régionaux, tourisme fluvial …), ou aux transferts de technologies (réseau interrégional sur les réseaux de traitements de surface innovants qui concernent l'Alsace, la Lorraine et Champagne-Ardenne) sans oublier la gestion de l'eau, via l'agence de bassin Rhin-Meuse;
- La réalisation des futurs TGV Est et Rhin-Rhône ;
- Les pôles de compétitivité « véhicule du futur » (Alsace et Franche-Comté) et « fibres naturelles Grand Est » (Alsace et Lorraine) ;
- La coopération métropolitaine avec une dimension transfrontalière dans le cas de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et une dimension transfrontalière et interrégionale dans celui de Rhin-Rhône qui associe les agglomérations de Bâle, Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon et Dijon, avec pour élément fédérateur le futur TGV Rhin-Rhône ;

- Le dossier Avenir du Territoire Saône-Rhin (ATSR) a pour objet de mettre en valeur, par le développement du tourisme fluvial par exemple, et de protéger cet espace avec des objectifs de développement durable respectueux de l'environnement.

Le développement des coopérations communales et transfrontalières est indispensable à l'Alsace

L'intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) s'est considérablement développée en Alsace. Elle concerne actuellement 95 % des communes et 96 % de la population. Parmi les 77 EPCI, la Communauté Urbaine de Strasbourg (28 communes) est le plus grand des EPCI en terme de population, 453 000 habitants. Les Communautés d'agglomération de Colmar et Mulhouse, beaucoup plus récentes (2004), présentent une intercommunalité encore limitée et susceptible d'évoluer. Elles sont engagées dans des contrats d'agglomération. La taille moyenne des autres EPCI (13 500 habitants) reste faible en Alsace engendrant un morcellement du territoire.

Les 10 pays alsaciens couvrent 93 % des communes et 72 % des la population. La zone de Strasbourg n'appartient à aucun pays, forte déjà de sa Communauté Urbaine. Ainsi 12 territoires de projets ont pu contractualiser avec l'Etat et la région au cours du Contrat de Plan Etat-Région de 2000-2006.

La coopération entre les collectivités prend aussi la forme de l'élaboration de projets métropolitains, conséquence de la sélection issue de l'appel d'offre de la DATAR de juin 2004. Les deux espaces agréés « Strasbourg-Ortenau » et le « réseau métropolitain Rhin-Rhône » ont la caractéristique d'être transfrontaliers. Le territoire allemand sous influence de Karlsruhe et de Fribourg est, pour sa part, à la recherche du label « région métropolitaine européenne » dans le cadre de la procédure nationale allemande.

Suite à la déclaration du 40ème anniversaire du traité de l'Elysée, la Communauté Urbaine de Strasbourg est engagée avec l'Ortenaukreis dans la création d'un Eurodistrict. Les villes de Colmar-Fribourg-Mulhouse, en association avec les territoires des communes voisines élaborent également un projet d'Eurodistrict. Plus récemment, les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ainsi que leurs collectivités locales, s'appuyant sur l'organisation « Agglomération Trinationale de Bâle », œuvrent, avec les territoires périphériques français (zone d'emploi de St-Louis…) et allemands, à la réalisation d'un projet similaire. Ces acteurs prennent en compte la dimension économique de leur territoire, suite au projet suisse « Métrobasel », dont l'objectif est de promouvoir les intérêts bâlois de ce secteur trinational, en particulier dans le secteur des biotechnologies.

La coopération transfrontalière institutionnelle se concrétise, depuis 1975, dans les travaux de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur et de la coopération transfrontalière politique (Conseil Rhénan, Conférence des exécutifs entre la Région Alsace et le Land de Bade-Wurtemberg). En complément, plusieurs instances transfrontalières ont été créées dans les années 90 pour répondre aux besoins spécifiques des citoyens et administrations de ces régions frontalières : quatre INFOBEST pour le conseil et l'information au citoyen dans sa vie quotidienne, l'Euro-Info-Consommateurs pour le conseil au consommateur et la résolution de litiges dans ce domaine, l'EURES-T pour faciliter l'exercice du droit à la mobilité des

travailleurs et le fonctionnement du marché de l'emploi et l'Euro-Institut pour la formation continue des personnels des secteurs publics.

La coopération transfrontalière, particulièrement active dans l'espace du Rhin Supérieur, se concrétise également par la création de groupements locaux de coopération transfrontalière dans le cadre de l'accord de Karslruhe de 1996, mais aussi à travers des projets spécifiques dans de nombreux domaines, par exemple, pour la gestion de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
de
L'ALSACE

Annexes

ANNEXE 1 : compléments statistiques

- Evolution de la population par région de 1999 à 2005
- Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe et catégorie socio-professionnelle en 2003
- Contexte économique de la recherche en 2003
- Valeur ajoutée par branche de 1990 à 2003
- Répartition des établissements et des effectifs selon l'appartenance dominante du capital au 31 décembre 2003
- L'agriculture en Alsace en 2003
- Indicateurs socio-économiques des zones d'emploi
- Zones d'emploi : évolution de l'emploi salarié et non salarié 2000-2004
- Zones d'emploi : structure de l'emploi salarié et non salarié au 1/1/2004
- Statistiques générales du territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

Évolution de la population par région de 1999 à 2005

Région	Population au RP 1999 (en milliers)	Estimation de population au 1er janvier 2005 (en milliers)	Variation relative annuelle 1999-2005 (en %)	Due au solde naturel (en %)	Due au solde apparent des entrées et des sorties (en %)
Corse	261	275	0,95	0,00	0,95
Limousin	711	724	0,29	-0,32	0,61
Franche-Comté	1 117	1 143	0,38	0,37	0,01
Auvergne	1 309	1 330	0,26	-0,07	0,33
Champagne-Ardennes	1 342	1 334	-0,11	0,29	-0,40
Basse-Normandie	1 422	1 445	0,26	0,27	0,00
Bourgogne	1 610	1 626	0,16	0,03	0,13
Poitou-Charentes	1 640	1 701	0,62	0,02	0,59
Alsace	**1 734**	**1 805**	**0,68**	**0,46**	**0,22**
Haute-Normandie	1 780	1 806	0,24	0,42	-0,19
Picardie	1 858	1 877	0,17	0,44	-0,27
Lorraine	2 310	2 334	0,16	0,27	-0,11
Centre	2 440	2 490	0,34	0,20	0,14
Languedoc-Roussillon	2 296	2 497	1,43	0,12	1,32
Midi-Pyrénées	2 552	2 731	1,15	0,11	1,04
Bretagne	2 906	3 044	0,78	0,21	0,58
Aquitaine	2 908	3 072	0,93	0,07	0,86
Pays de la Loire	3 222	3 385	0,84	0,43	0,41
Nord-pas-de-Calais	3 997	4 032	0,15	0,49	-0,35
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 506	4 743	0,87	0,22	0,65
Rhône-Alpes	5 646	5 947	0,89	0,52	0,37
Ile-de-France	10 952	11 362	0,62	0,89	-0,26
Métropole	**58 519**	**60 702**	**0,62**	**0,39**	**0,23**
Guadeloupe	423	453	1,21	1,08	0,13
Guyane	157	191	3,44	2,74	0,71
Martinique	381	398	0,73	0,76	-0,03
La Réunion	706	775	1,61	1,44	0,17
FRANCE	**60186**	**62 519**	**0,64**	**0,42**	**0,23**

Source : INSEE

Revenus salariaux annuels moyens nets de prélèvements par sexe et catégorie socio-professionnelle en 2003

	Alsace	Province	France entière
Ensemble	**16 297**	**15 358**	**16 552**
Cadres	33 249	32 514	35 458
Professions intermédiaires	19 434	18 710	19 025
Employés	11 497	11 148	11 435
Ouvriers qualifiés	15 194	14 001	14 160
Ouvriers non qualifiés	9 921	9 336	9 334
Hommes	**18 820**	**17 419**	**18 752**
Cadres	35 990	35 402	38 727
Professions intermédiaires	21 504	20 569	20 768
Employés	12 759	12 351	12 407
Ouvriers qualifiés	15 672	14 320	14 471
Ouvriers non qualifiés	10 820	10 067	10 093
Femmes	**13 251**	**12 802**	**13 867**
Cadres	25 995	25 364	28 424
Professions intermédiaires	17 140	16 631	17 185
Employés	11 116	10 719	11 057
Ouvriers qualifiés	12 026	11 379	11 506
Ouvriers non qualifiés	8 659	8 113	8 051

À compter de 2002 les indemnités de chômage sont intégrées dans les revenus salariaux.
Par soucis de cohérence et d'alignement avec d'autres données la colonne « apprentis, stagiaires et emplois aidés » a été supprimée
Source : INSEE – Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Contexte économique de la recherche en 2003

Régions	**Dépenses intérieures de recherche et développement (en millions d'euros)**				**Nombre de chercheurs (1)**				**DIRD/PIB**		**Nombre de chercheurs pour 1 000 habitants**	
Nom	public	rang	entreprises	rang	public	rang	entreprises	rang	%	rang	%	rang
Alsace	**309**	**9**	**383**	**12**	**2 707**	**9**	**1 839**	**10**	**1,6**	**10**	**2,6**	**7**
Aquitaine	346	7	800	5	3 090	7	2 884	6	1,6	9	2,1	10
Auvergne	137	13	553	8	1 342	13	1 287	15	2,4	4	2,0	11
Basse-Normandie	104	16	194	18	1 014	15	1 078	18	1,0	16	1,5	16
Bourgogne	108	15	251	16	1 003	16	1 192	16	1,0	15	1,4	17
Bretagne	419	6	678	6	3 378	6	4 164	5	1,6	8	2,6	8
Centre	212	12	657	7	1 876	12	2 627	8	1,5	11	1,8	12
Champagne-Ardenne	63	20	175	19	662	20	756	19	0,8	20	1,1	20
Corse	13	22	2	22	112	22	12	22	0,2	22	0,5	21
Franche-Comté	74	19	456	10	787	19	1 970	9	2,1	5	2,5	9
Haute-Normandie	97	17	503	9	980	17	1 658	12	1,4	12	1,5	15
Ile-de-France	4 558	1	9 807	1	32 245	1	45 653	1	3,2	2	7,1	1
Languedoc-Roussillon	702	5	286	14	4 798	5	1 520	13	2,0	6	2,8	6
Limousin	50	21	75	21	489	21	338	21	0,8	19	1,2	18
Lorraine	297	11	250	17	2 577	10	1 160	17	1,1	14	1,6	13
Midi-Pyrénées	806	4	1 476	3	5 876	4	7 989	3	3,7	1	5,4	2
Nord-Pas-de-Calais	320	8	260	15	3 076	8	1 420	14	0,7	21	1,1	19
PACA	898	3	1 202	4	7 378	3	6 442	4	1,9	7	4,3	3
Pays de la Loire	305	10	451	11	2 517	11	2 690	7	1,0	17	2,8	5
Picardie	75	18	363	13	794	18	1 726	11	1,1	13	1,5	14
Poitou-Charentes	134	14	171	20	1 207	14	733	20	0,8	18	0,4	22
Rhône-Alpes	1 242	2	2 655	2	9 988	2	11 506	2	2,6	3	3,8	4
France métropolitaine	**11 268**		**21 646**		**87 895**		**100 646**		**2,1**		**4,0**	

(1)Chercheurs et ingénieurs de recherche (équivalent temps plein de recherche).
Source : MEN- DEP 2005

Valeur ajoutée par branche

Variation annuelle moyenne de la valeur ajoutée en % sur la période 1990 à 2003							
	Agriculture	**Industrie**	**Construction**	**Services Marchands**	**Services non marchands**	**Tertiaire**	**Total**
Alsace 2003/1990	0,52	1,51	2,65	3,83	4,24	3,95	3,17
France 2003/1990	0,40	1,47	1,99	4,11	4,33	4,17	3,42

Par branche NES 14 en millions d'euros en 2003						**Variation annuelle moyenne en % sur la période 1990 - 2003**	
Libellé de la branche (Nomenclature économique de synthèse)	Alsace	Poids national de l'Alsace	*Répartition régionale de la valeur ajoutée en %*	Métropole	*Répartition nationale de la valeur ajoutée en %*	Alsace 2003/1990	France 2003/1990
Agriculture, sylviculture, pêche	823	2,28	*2,07*	36 041	*2,57*	0,52	0,40
Industries agricoles et alimentaires	1 329	4,93	*3,35*	26 950	*1,92*	2,78	1,55
Industries des biens de consommation	1 096	2,88	*2,76*	38 079	*2,72*	1,00	1,35
Industrie automobile	1 283	7,99	*3,23*	16 064	*1,15*	4,95	3,13
Industries des biens d'équipement	1 809	4,32	*4,56*	41 871	*2,99*	0,80	1,30
Industries des biens intermédiaires	2 870	3,88	*7,23*	74 001	*5,28*	0,32	0,95
Énergie	557	1,96	*1,40*	28 357	*2,02*	2,59	2,41
Construction	2 324	2,97	*5,85*	78 171	*5,58*	2,65	1,99
Commerce	4 475	3,03	*11,27*	147 710	*10,54*	3,24	2,97
Transports	1 384	2,33	*3,49*	59 284	*4,23*	2,98	3,53
Activités financières, activités immobilières	6 188	2,50	*15,59*	247 557	*17,66*	3,85	4,29
Services aux entreprises	5 570	2,46	*14,03*	226 076	*16,13*	4,12	4,69
Services aux particuliers	1 663	2,09	*4,19*	79 419	*5,67*	5,28	4,74
Éducation, santé, action sociale, administration	8 328	2,76	*20,98*	302 158	*21,56*	4,24	4,33
Valeur ajoutée régionale	**39 699**	**2,83**	***100,00***	**1 401 738**	***100,00***	**3,17**	**3,42**

Source : INSEE

Répartition des établissements et des effectifs selon l'appartenance dominante du capital au 31 décembre 2003

Industrie	Effectifs employés	% effectifs	% établissements
Allemagne	20 932	32,3	33,8
Bénélux	6 049	9,3	12,5
Etats-Unis	15 767	24,3	13,0
Grande-Bretagne	3 435	5,3	7,1
Suisse	9 315	14,4	20,9
Europe du Nord	2 393	3,7	3,8
Autres	1 217	1,9	3,2
Italie	612	0,9	3,4
Japon	2 554	3,9	1,4
Canada	2 617	4,0	1,0
Total	64 891	100,0	100,0

Tous les secteurs d'activités	Effectifs employés	% effectifs	% établissements
Allemagne	30 315	30,6	30,5
Bénélux	14 399	14,5	19,1
Etats-Unis	19 253	19,4	13,1
Grande-Bretagne	6 924	7,0	13,6
Suisse	14 487	14,6	12,9
Europe du Nord	5 354	5,4	3,4
Autres	1 810	1,8	3,2
Italie	1 008	1,0	2,2
Japon	2 943	3,0	1,5
Canada	2 702	2,7	0,5
Total	99 195	100,0	100,0

Industrie			
Type Entreprises	Effectifs employés	% effectifs	% établissements
Indépendant	25 120	16,5	63,2
Entreprise française	8 710	5,7	13,6
Groupe français	53 079	35	12,6
Groupe étranger	64 891	42,7	10,6
Total	151 800	100	100

Tous les secteurs d'activités			
Type Entreprises	Effectifs employés	% effectifs	% établissements
Indépendant	132 288	30,1	67,2
Entreprise française	54 025	12,3	13
Groupe français	154 168	35,1	14,3
Groupe étranger	99 195	22,5	5,5
Total	439 676	100	100

Source : INSEE, Lifi 2003

Agriculture

Utilisation du sol en Alsace en 2003

2003	Alsace	Superficie agricole utilisée	dont céréales	dont vignes	dont herbe	Territoire agricole non utilisé	Surfaces boisées	Autre
Superficie en ha	833 200	338 860	*175 000*	*15 260*	*80 400*	4 900	312 800	174 200
en %	100 %	41 %	*21 %*	*2 %*	*10 %*	0,6 %	37,5 %	21 %

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Principales productions végétales qui caractérisent l'Alsace en 2003

2003	Vins AOC	Maïs	Betterave industrielle	Houblon	Tabac	Choux à Choucroute	Quetsche	Mirabelle
Alsace	1 004 107 hl	11 592 700	3 737 556	13 353	37 266	425 540	10 740	6 670
Alsace/France	5 %	9,8 %	13 %	96 %	14,6 %	64 %	51 %	10 %

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Principales productions animales qui caractérisent l'Alsace en 2003

2003	Viande bovine (t)	Viande porcine (t)	Lait de vache (hl)	Œufs (milliers)
Alsace	14 043	12 370	2 776 483	290 637
Alsace/France	-	-	1 %	2 %

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Des résultats économiques favorables en Alsace (en euros)

Résultats agricoles en 2003	Par actif
Alsace	26 665
France	24 440
Indice Alsace/France	109

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Indicateurs socio-économiques des zones d'emploi

Zones d'emploi	Population 1999	Densité de population en 1999 (hab/km_)	Évolution de la population (90-99 taux annuel moyen en %)	Évolution de la population active (taux annuel moyen 90-99 en %)	Taux de chômage au 31/12/2005 (%)	Évolution du taux de chômage 1999-2005 (en points de taux de chômage)	Part de la population 1999 en ZUS (%)	Revenu fiscal par habitant en 2004 (€)	Part de l'emploi dans les secteurs sensibles au 1/1/2004 (%)	Part des salariés de l'industrie et des services aux entreprises dans l'effectif salarié total au 1/1/2004 (%)	Part des employés et ouvriers dans l'effectif salarié total au 1/1/2004 (%)
Wissembourg	50 055	121	0,9	1,6	6,8	2,3	0,0	9 687	8,8	50,0	69,6
Strasbourg	535 735	701	0,8	0,9	9,7	2,5	15,6	9 877	2,8	29,7	54,5
Guebwiller	58 489	144	0,9	1,5	7,0	2,7	0,0	9 419	6,9	40,3	62,6
Thann-Cernay	63 829	129	0,5	1,0	7,8	2,3	0,0	8 963	8,1	45,7	67,6
Mulhouse	283 884	427	0,4	0,7	11,7	4,1	15,6	9 438	2,4	36,3	62,3
Saint-Louis	52 400	304	0,7	0,6	8,0	3,6	0,0	12 399	5,8	42,6	61,2
Altkirch	58 760	91	0,9	1,2	6,7	3,1	0,0	10 242	11,0	33,1	66,8
Haguenau-Niederbronn	134 764	159	0,8	1,3	7,3	2,3	0,0	9 276	7,0	42,6	67,2
Saverne-Sarre-Union	103 474	91	0,4	1,0	7,0	1,7	0,0	8 677	3,0	39,7	68,3
Molsheim-Schirmeck	109 586	131	1,2	1,8	5,4	0,9	0,0	9 900	5,4	46,2	67,1
Colmar-Neuf-Brisach	179 960	173	0,7	1,0	7,4	1,9	4,7	9 849	5,0	32,2	61,9
Sélestat-Sainte-Marie-aux-Mines	103 209	120	0,9	1,4	7,6	2,4	0,0	9 328	13,1	38,4	66,6
Alsace	**1 734 145**	**209**	**0,73**	**1,0**	**8,6**	**2,5**	**7,8**	9 687			
France métropolitaine	58 258 199	108	0,37	0,5	9,5	-0,7	7,7	9 551	3,8	31,4	57,5

Source : INSEE – DGI - DIACT

Zones d'emploi : emploi salarié et non salarié

Emploi par zone d'emploi au 1er janvier (2004 provisoire)

Zones d'emploi	Salariés												Non salariés		Emploi total	
	agriculture		industrie		construction		commerce		service		total salar					
	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004	2 000	2 004
WISSEMBOURG	194	193	6 415	6 329	782	872	1 475	1 642	6 381	6 502	15 247	15 538	1 120	1 109	**16 367**	**16 647**
STRASBOURG	1 167	1 166	37 943	34 749	11 791	11 733	34 541	36 284	154 952	168 172	240 394	252 104	13 237	13 047	**253 631**	**265 151**
GUEBWILLER	603	636	5 807	5 740	894	968	1 664	1 834	9 097	10 334	18 065	19 512	1 338	1 327	**19 403**	**20 839**
THANN-CERNAY	243	257	8 468	7 576	1 428	1 425	2 267	2 861	9 282	10 057	21 688	22 176	1 333	1 338	**23 021**	**23 514**
MULHOUSE	564	596	28 923	27 282	6 915	6 940	17 420	18 256	58 690	57 926	112 512	111 000	5 799	5 775	**118 311**	**116 775**
SAINT-LOUIS	109	116	5 366	5 651	755	722	2 243	2 294	8 979	9 270	17 452	18 053	1 137	1 122	**18 589**	**19 175**
ALTKIRCH	342	361	3 550	3 371	1 187	1 267	1 889	2 050	6 361	6 905	13 329	13 954	1 426	1 400	**14 755**	**15 354**
HAGUENAU-NIEDERBRONN	412	412	16 668	16 190	3 343	3 583	5 661	6 418	20 642	23 995	46 726	50 598	2 633	2 624	**49 359**	**53 222**
SAVERNE-SARRE-UNION	542	542	10 803	10 514	2 929	3 200	4 192	4 590	12 587	13 156	31 053	32 002	2 796	2 759	**33 849**	**34 761**
MOLSHEIM-SCHIRMECK	918	916	13 900	13 594	2 333	2 538	4 612	5 089	15 910	15 817	37 673	37 954	2 893	2 882	**40 566**	**40 836**
COLMAR-NEUF-BRISACH	1 327	1 399	18 597	18 304	5 108	5 117	9 837	10 743	37 168	39 288	72 037	74 851	5 455	5 355	**77 492**	**80 206**
SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX-MINES	911	918	9 798	9 720	2 938	3 047	3 951	4 460	14 427	15 268	32 025	33 413	3 086	3 041	**35 111**	**36 454**
ALSACE	**7 332**	**7 512**	**166 238**	**159 020**	**40 403**	**41 412**	**89 752**	**96 521**	**354 476**	**376 690**	**658 201**	**681 155**	**42 253**	**41 779**	**700 454**	**722 934**

Évolution de l'emploi entre 2000 et 2004

Zones d'emploi	Salarié												Non salariés		Emploi total	
	agriculture		industrie		construction		commerce		services		total salarié					
	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre
WISSEMBOURG	-0,5%	-1	-1,3%	-86	11,5%	90	11,3%	167	1,9%	121	1,9%	291	-1,0%	-11	**1,7%**	**280**
STRASBOURG	-0,1%	-1	-8,4%	-3 194	-0,5%	-58	5,0%	1 743	8,5%	13 220	4,9%	11 710	-1,4%	-190	**4,5%**	**11 520**
GUEBWILLER	5,5%	33	-1,2%	-67	8,3%	74	10,2%	170	13,6%	1 237	8,0%	1 447	-0,8%	-11	**7,4%**	**1 436**
THANN-CERNAY	5,8%	14	-10,5%	-892	-0,2%	-3	26,2%	594	8,3%	775	2,3%	488	0,4%	5	**2,1%**	**493**
MULHOUSE	5,7%	32	-5,7%	-1 641	0,4%	25	4,8%	836	-1,3%	-764	-1,3%	-1 512	-0,4%	-24	**-1,3%**	**-1 536**
SAINT-LOUIS	6,4%	7	5,3%	285	-4,4%	-33	2,3%	51	3,2%	291	3,4%	601	-1,3%	-15	**3,2%**	**586**
ALTKIRCH	5,6%	19	-5,0%	-179	6,7%	80	8,5%	161	8,6%	544	4,7%	625	-1,8%	-26	**4,1%**	**599**
HAGUENAU-NIEDERBRONN	0,0%	0	-2,9%	-478	7,2%	240	13,4%	757	16,2%	3 353	8,3%	3 872	-0,3%	-9	**7,8%**	**3 863**
SAVERNE-SARRE-UNION	0,0%	0	-2,7%	-289	9,3%	271	9,5%	398	4,5%	569	3,1%	949	-1,3%	-37	**2,7%**	**912**
MOLSHEIM-SCHIRMECK	-0,2%	-2	-2,2%	-306	8,8%	205	10,3%	477	-0,6%	-93	0,7%	281	-0,4%	-11	**0,7%**	**270**
COLMAR-NEUF-BRISACH	5,4%	72	-1,6%	-293	0,2%	9	9,2%	906	5,7%	2 120	3,9%	2 814	-1,8%	-100	**3,5%**	**2 714**
SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX-MINES	0,8%	7	-0,8%	-78	3,7%	109	12,9%	509	5,8%	841	4,3%	1 388	-1,5%	-45	**3,8%**	**1 343**
ALSACE	**2,5%**	**180**	**-4,3%**	**-7 218**	**2,5%**	**1 009**	**7,5%**	**6 769**	**6,3%**	**22 214**	**3,5%**	**22 954**	**-1,1%**	**-474**	**3,2%**	**22 480**

Source : INSEE

Zones d'emploi : emploi salarié et non salarié (suite)

Structure de l'emploi salarié au 1er janvier 2004

Nom de la zone d'emploi	Salariés					
	agriculture	industrie	construction	commerce	services	total salariés
WISSEMBOURG	1,2%	40,7%	5,6%	10,6%	41,8%	100,0%
STRASBOURG	0,5%	13,8%	4,7%	14,4%	66,7%	100,0%
GUEBWILLER	3,3%	29,4%	5,0%	9,4%	53,0%	100,0%
THANN-CERNAY	1,2%	34,2%	6,4%	12,9%	45,4%	100,0%
MULHOUSE	0,5%	24,6%	6,3%	16,4%	52,2%	100,0%
SAINT-LOUIS	0,6%	31,3%	4,0%	12,7%	51,3%	100,0%
ALTKIRCH	2,6%	24,2%	9,1%	14,7%	49,5%	100,0%
HAGUENAU-NIEDERBRONN	0,8%	32,0%	7,1%	12,7%	47,4%	100,0%
SAVERNE-SARRE-UNION	1,7%	32,9%	10,0%	14,3%	41,1%	100,0%
MOLSHEIM-SCHIRMECK	2,4%	35,8%	6,7%	13,4%	41,7%	100,0%
COLMAR-NEUF-BRISACH	1,9%	24,5%	6,8%	14,4%	52,5%	100,0%
SELESTAT-SAINTE-MARIE-AUX-MINES	2,7%	29,1%	9,1%	13,3%	45,7%	100,0%
ALSACE	**1,1%**	**23,3%**	**6,1%**	**14,2%**	**55,3%**	**100,0%**

Source : INSEE

Territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

	Alsace	Suisse du Nord-Ouest	Rhénanie-Palatinat Sud	Pays de Bade	Ensemble
Population 2004	1 793 886	1 343 885	303 347	2 416 152	5 857 270
Densité (h/km2)	217	375	201	297	270
Superficie (km2)	8 281	3 588	1 512	8 137	21 518
Communes (nombre)	903	529	130	257	1 819
Part population (2004)					
Moins de 15 ans	18,6	15,8	15,4	15,4	16,5
De 15 à 65 ans	66,0	68,2	66,4	66,6	66,8
Plus de 65 ans	15,4	16,1	18,2	17,9	16,7
PIB/h en € (2003)	24 713	36 131	22 026	27 946	
Taux d'activité des 15 à 65 ans (2004)					
Hommes	78,2	87,7	79,6	80,2	81,2
Femmes	67,2	70,6	62,7	67,2	67,7
Total	72,7	79,2	71,2	73,7	74,5
Emploi (2003) en milliers	723	687	113	1 213	2 736
Part secteur secondaire	28,8	33,1	31,8	30,4	30,7
Taux de chômage (2004)	8,4	3,7	7,3	6,0	6,2
Part des moins de 25 ans	22,3	21,2	13,3	10,7	17
Nombre de médecins (2004) pour 10 000 h	11,3	4,6	6,3	6,5	7,6
Nombre de lits d'hôpitaux pour 10 000 h	92	64	64	60	71

Source : Rhin Supérieur – Données statistiques 2006

ANNEXE 2 : Cartes

- Densité de population (2003) et armature urbaine
- Projections de population en Europe 2000-2025 – France 2000-2030
- Les moins de 10 ans dans la population totale en 2003
- Evolution de l'emploi salarié entre 2001 et 2004
- Emploi du tertiaire marchand en 2004
- L'emploi dans les services en 2004
- Services aux entreprises en 2004
- Services haute technologie
- L'emploi industriel en 2004
- Emploi industriel salarié en 2004
- Emplois à haute et moyenne haute technologie dans l'industrie
- Zonages d'exonération au tire de la R&D des pôles de compétitivité
- Part de la recherche dans le PIB en 2002
- Les étudiants dans les villes et agglomérations en 2003/2004
- Part des étudiants étrangers en 2003
- Les infrastructures de transport
- Les attractions dominantes en 1999
- Des zones d'emplois redessinées par la multiplication et l'allongement des déplacements
- Les caractéristiques transfrontalières de l'Alsace
- Les revenus en 2004
- Le chômage au 31 décembre 2005
- Allocataires du RMI en 2004 et évolution entre 2001 et 2004
- Médecins généralistes et libéraux en 2001
- Maisons de retraites : capacité en lits en 2000
- Parc du logement social en 2003
- Milieux naturels remarquables
- Risques naturels
- Risques majeurs en Alsace
- Un développement inégal et diversifié
- Pays, périmètres d'étude arrêtés et en projet en 2005

Densité de population (2003) et armature urbaine

Le zonage territorial NUTS 2 atténue ou renforce selon les cas les concentrations urbaines. Néanmoins, la répartition des densités fait bien ressortir l'axe majeur de la mégalopole et le poids de certaines capitales.

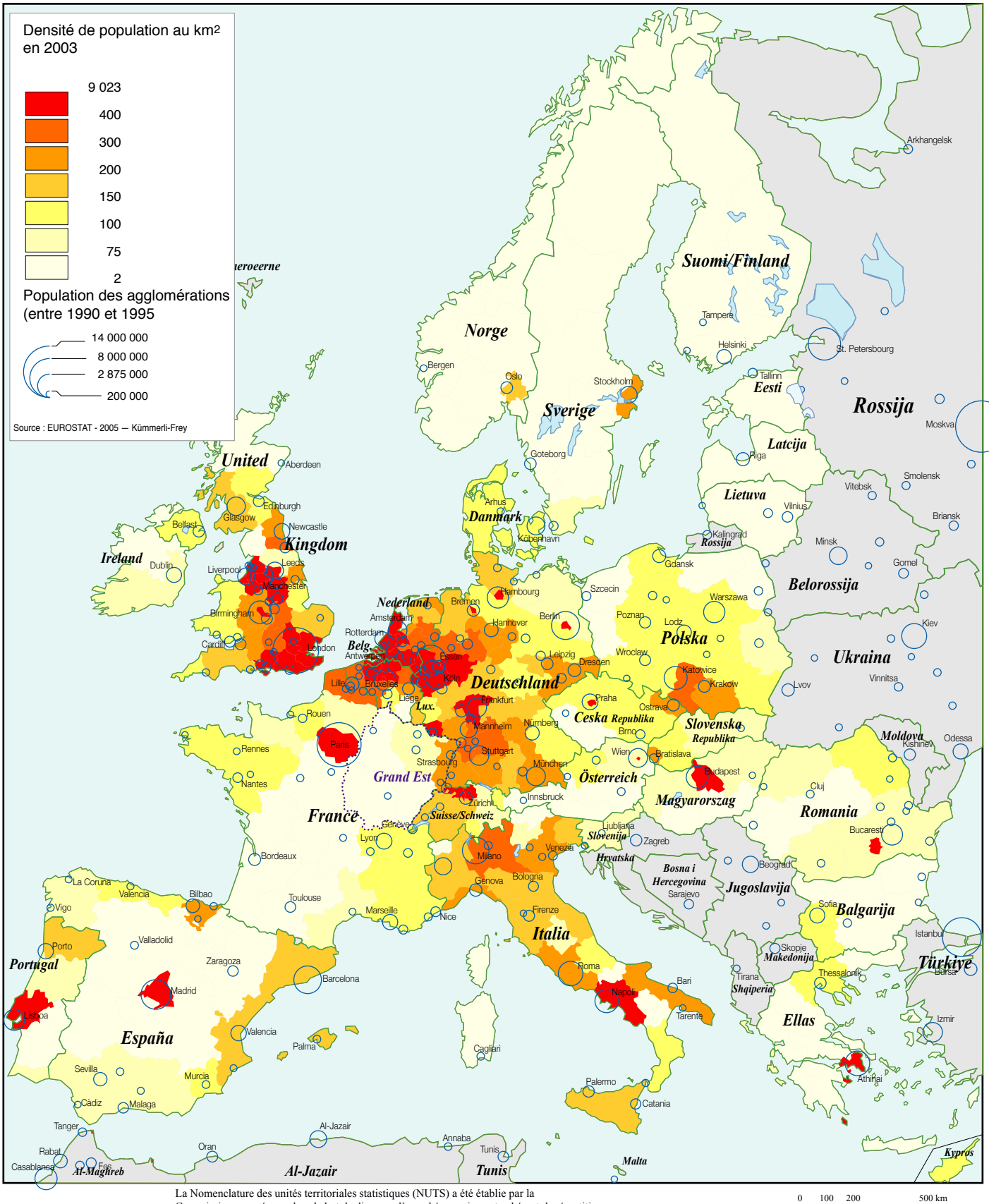

La Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) a été établie par la Commission européenne dans le but de disposer d'un schéma unique et cohérent de répartition territoriale de l'union européenne pour l'établissement de statistiques régionales communautaires. Les pays non membres ont également découpé leur territoire selon ce principe qui comprend trois niveaux (NUTS1, NUTS2 et NUTS3).

Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Union européenne et pays candidats

Projections de population

Europe en 2000 - 2025

France 2000 - 2030

SI les dynamiques démographiques des périodes précédentes se maintiennent, l'Alsace verra sa population augmenter de façon significative à l'horizon 2030.

Ces prévisions sont fortement soumises aux variations des mouvements migratoires.

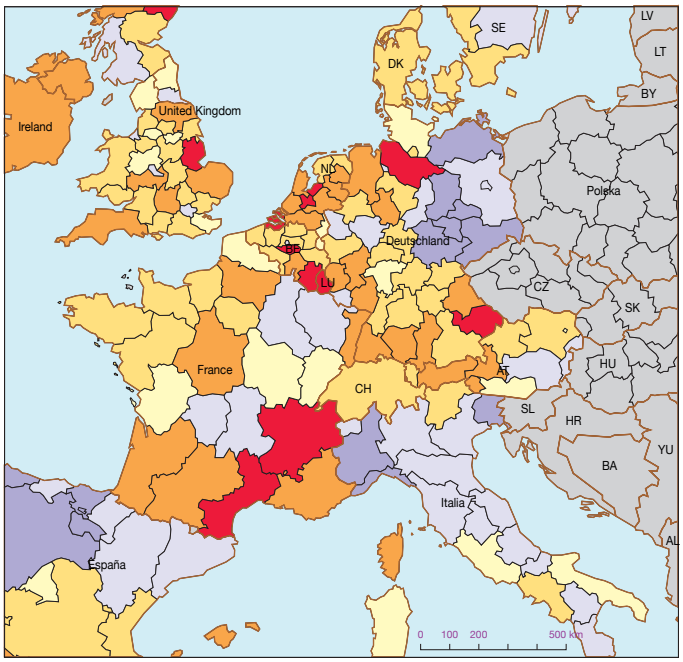

Taux variation annuel projeté entre 2000 et 2025 en %

- 1,61
- 0,52
- 0,30
- 0,10
- 0,00
- -0,36
- -0,68

Scénario central sur la période 1995 - 2025 pour les projections harmonisées d'Eurostat et scénario tendance pour la période 1981 - 2060 pour la Suisse

Eurostat ne dispose pas de données sur les pays candidats.

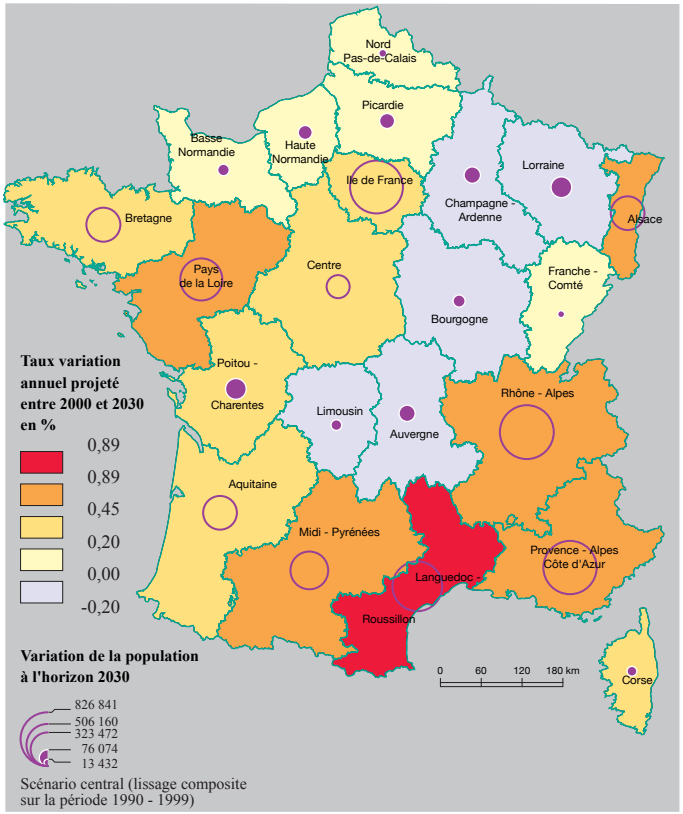

Taux variation annuel projeté entre 2000 et 2030 en %

- 0,89
- 0,89
- 0,45
- 0,20
- 0,00
- -0,20

Variation de la population à l'horizon 2030

- 826 841
- 506 160
- 323 472
- 76 074
- 13 432

Scénario central (lissage composite sur la période 1990 - 1999)

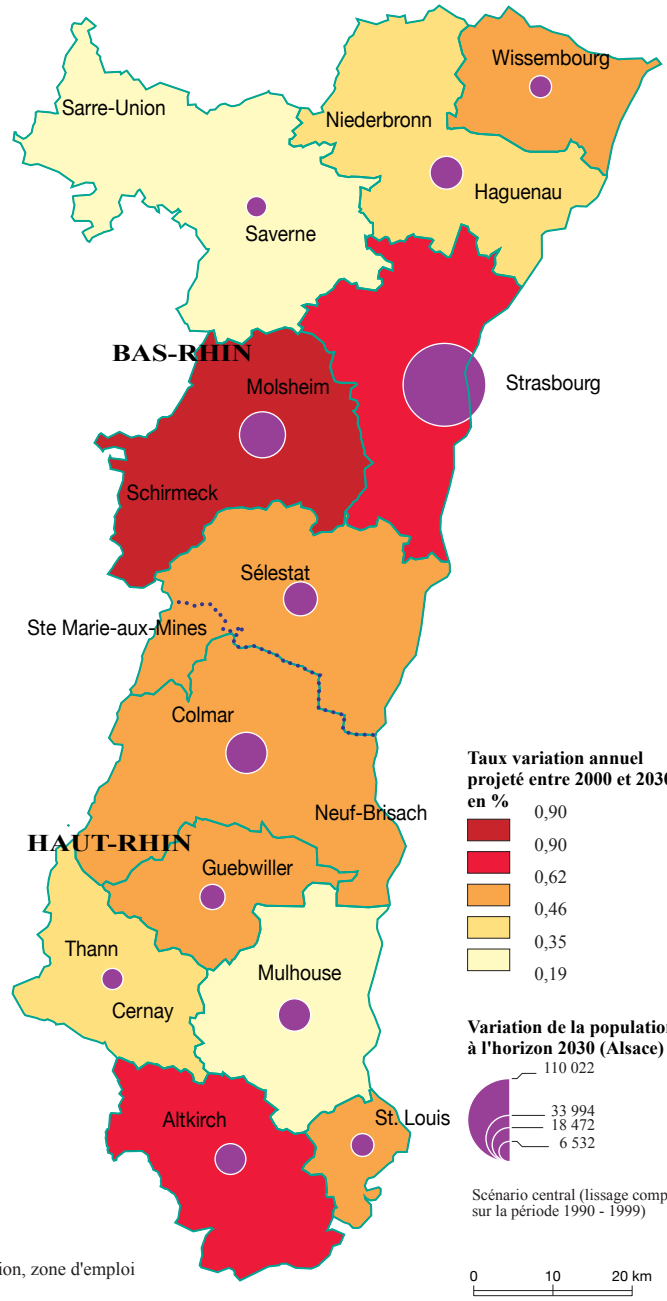

Taux variation annuel projeté entre 2000 et 2030 en %

- 0,90
- 0,90
- 0,62
- 0,46
- 0,35
- 0,19

Variation de la population à l'horizon 2030 (Alsace)

- 110 022
- 33 994
- 18 472
- 6 532

Scénario central (lissage composite sur la période 1990 - 1999)

Frontière, région, zone d'emploi

Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
EUROSTAT Régions - annuaire statistique 2002
: Office fédéral de la statistique suisse 2003

Fonds de cartes : Alsace et France - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe - © SGARE Alsace

Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2003 J.P. Jouhaud

Les moins de 10 ans dans la population totale en 2003

Dans une Europe vieillissante, certains pays comme la France, le Benelux et les îles anglo-saxonnes présentent les proportions de futurs adultes les plus importantes.

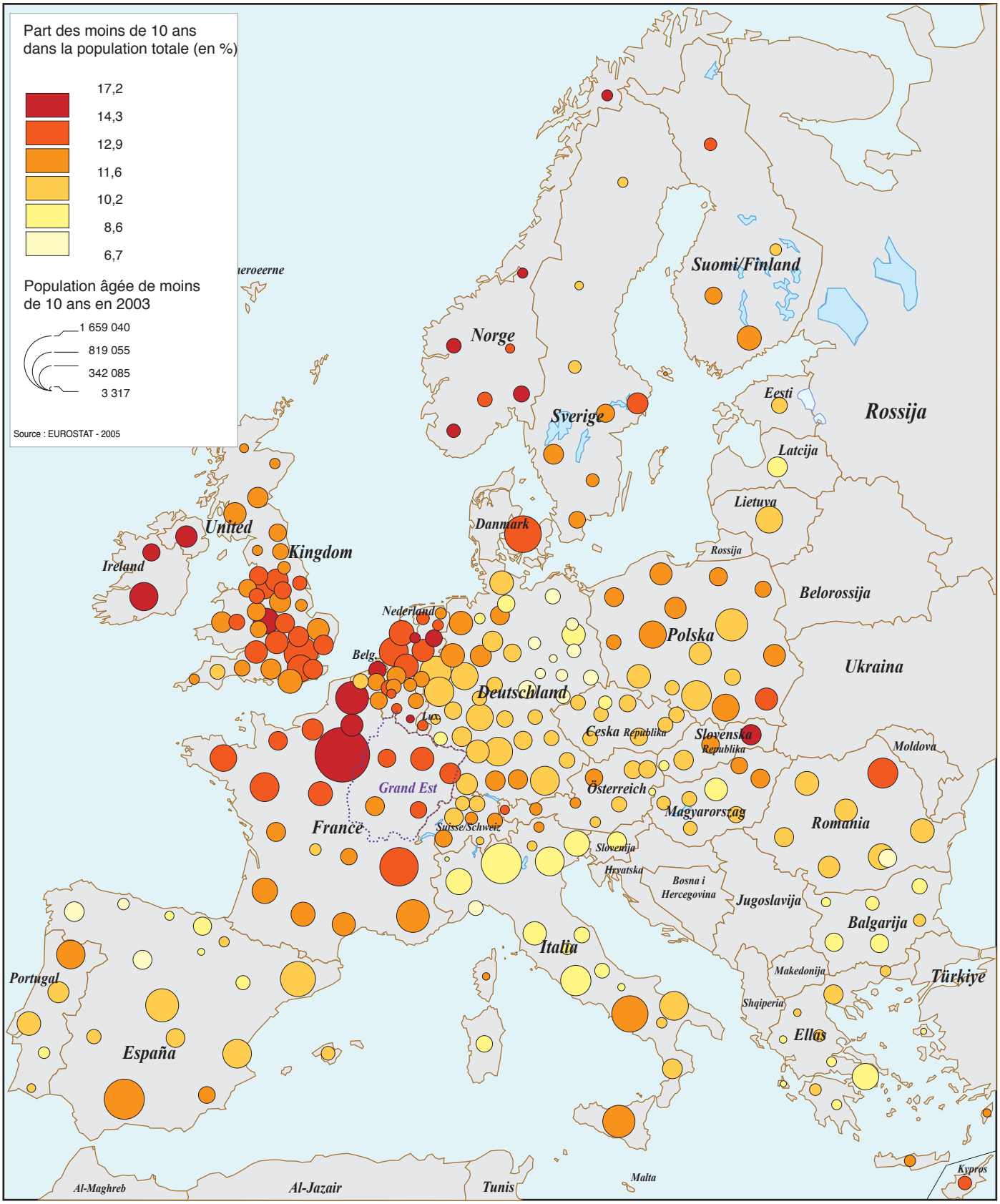

La Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS) a été établie par la Commission européenne dans le but de disposer d'un schéma unique et cohérent de répartition territoriale de l'union européenne pour l'établissement de statistiques régionales communautaires. Les pays non membres ont également découpé leur territoire selon ce principe qui comprend trois niveaux (NUTS1, NUTS2 et NUTS3).

0 100 200 500 km

Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Évolution de l'emploi salarié
entre 2001 et 2004
(agriculture, industrie, construction, commerce et services)

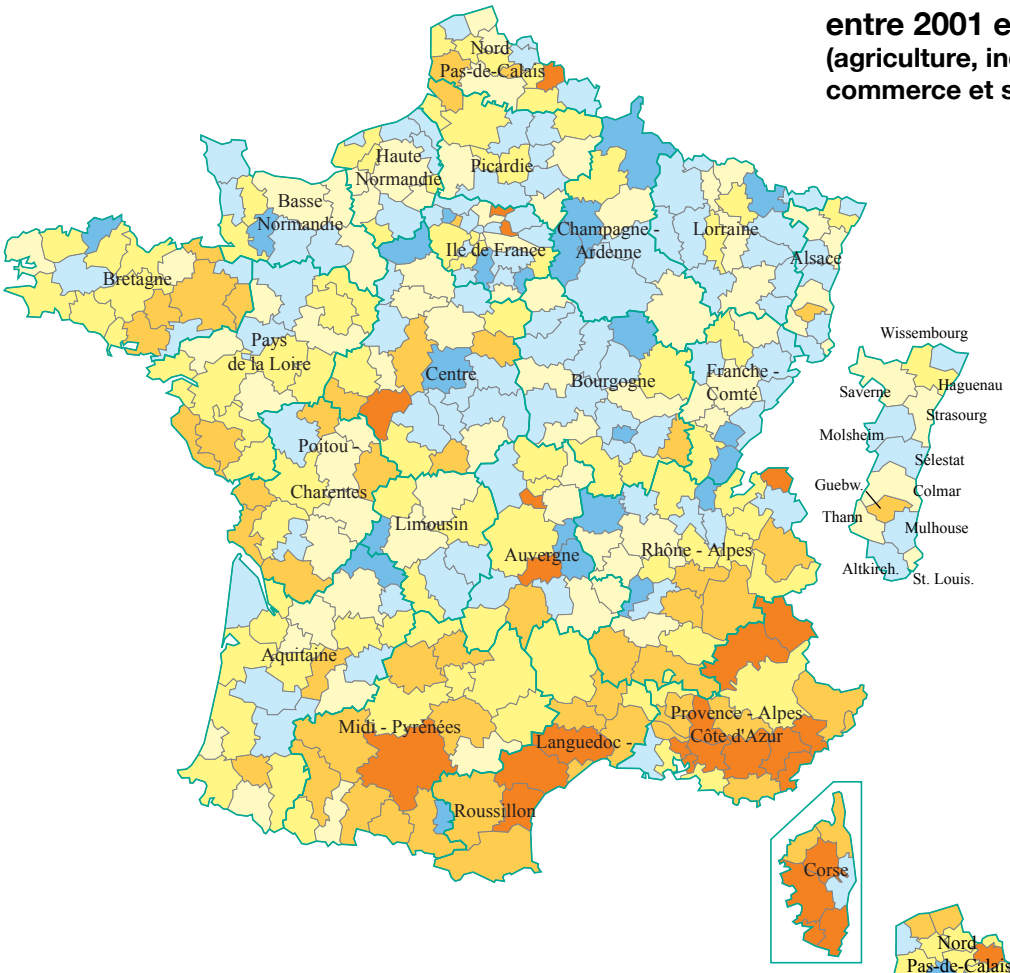

Variation en % entre
le 01/01/2001 et le 01/01/2004

France	:	+1,5
Alsace	:	0,0
Bas-Rhin	:	+0,4
Haut-Rhin	:	-0,5

19,9
7,8
4,4
0,0
-2,2
-7,3
-17,0

Évolution de l'emploi tertiaire
entre 2001 et 2004

Variation en % entre
le 01/01/2001 et le 01/01/2004

France	:	+3,2
Alsace	:	+2,6
Bas-Rhin	:	+3,1
Haut-Rhin	:	+1,7

16,2
8,2
5,0
2,5
0,0
-5,0
-12,5

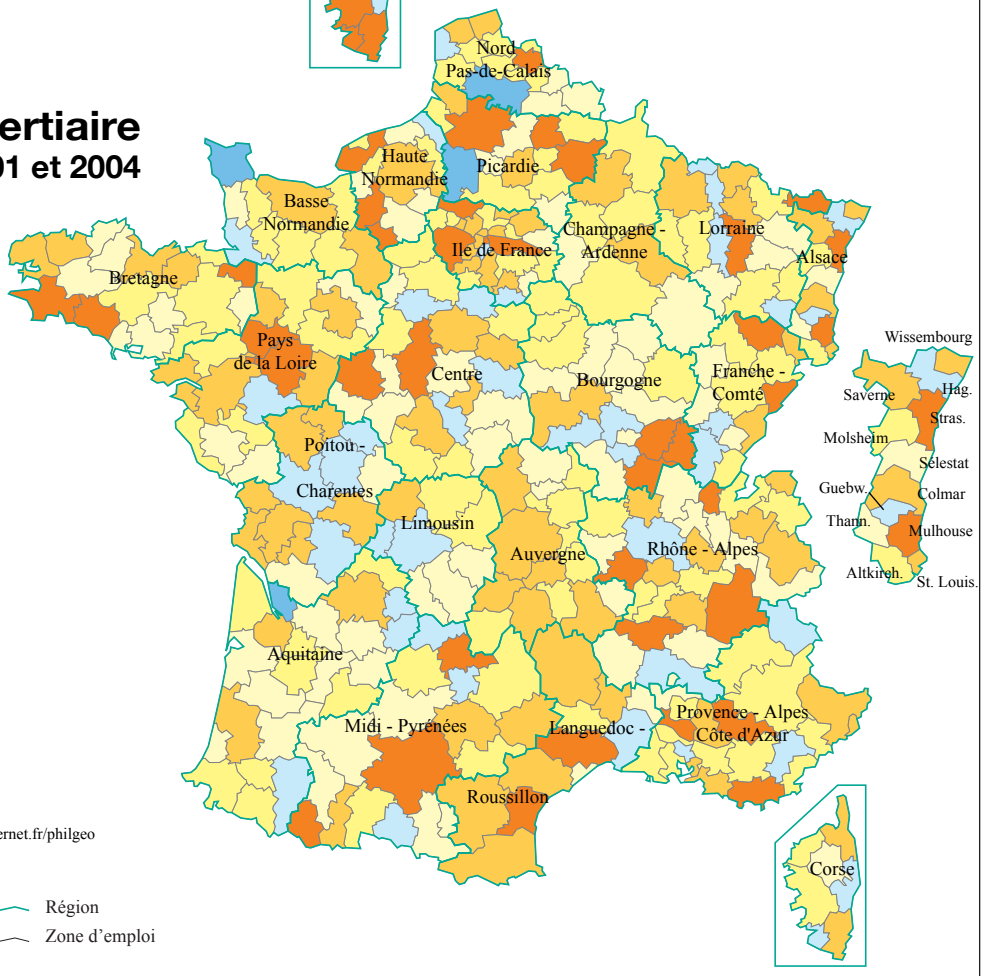

Sources : INSEE - Estimations d'emploi
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

Région
Zone d'emploi

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Emploi du tertiaire marchand en 2004
La forte polarisation des grandes villes

Sur l'ensemble du territoire alsacien, la part des emplois du tertiaire marchand s'élève à 65%. Elle passe à 75% au niveau des agglomérations de Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse.
Ces agglomérations qui regroupent 39% de la population, rassemblent 59 % de l'emploi et 68% des emplois tertiaires. La concentration de ces activités est particulièrement forte sur Strasbourg : 40% des emplois du tertiaire de l'Alsace se localisent dans la capitale régionale, alors que celle-ci ne regroupe que 15% de la population et 32% des emplois.
Cette tertiarisation de l'économie alsacienne et sa concentration en milieu urbain s'est renforcée depuis les années 1990.

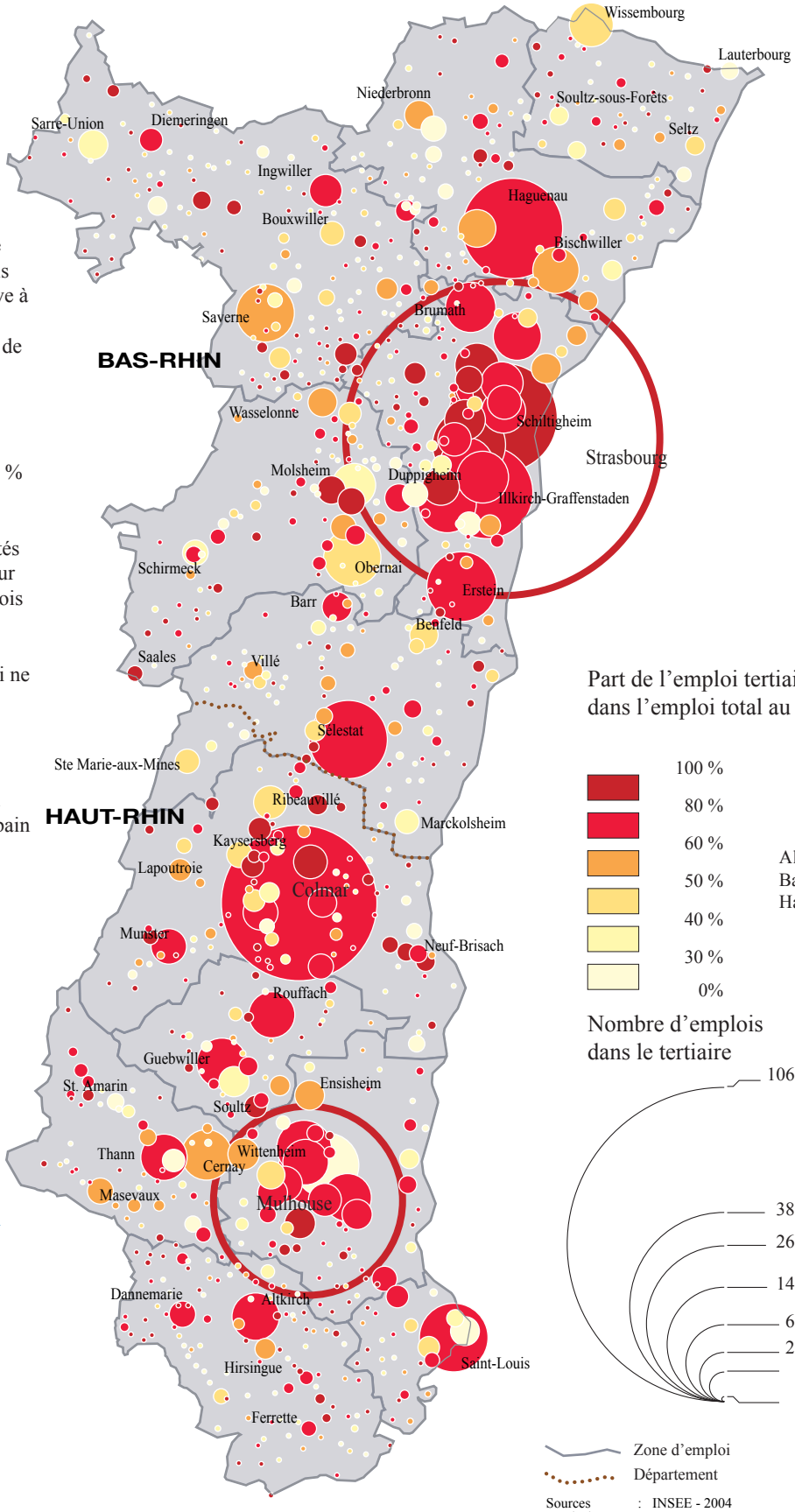

Part de l'emploi tertiaire dans l'emploi total au 01-01-2004

100 %	
80 %	
60 %	
50 %	
40 %	
30 %	
0%	

Alsace	65,2 %
Bas-Rhin	67,2 %
Haut-Rhin	61,4 %

Nombre d'emplois dans le tertiaire

106 406
38 636
26 162
14 104
6 365
2 605
938
10

L'emploi salarié comprend les activités de l'industrie, du commerce et des services (champs I.C.S.). Ne sont pas comptabilisés les emplois de l'agriculture et du tertiaire administré (administration, éducation nationale...).

Zone d'emploi
Département

0 10 20 km

Sources : INSEE - 2004
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

L'emploi dans les services
(01-01-2004)

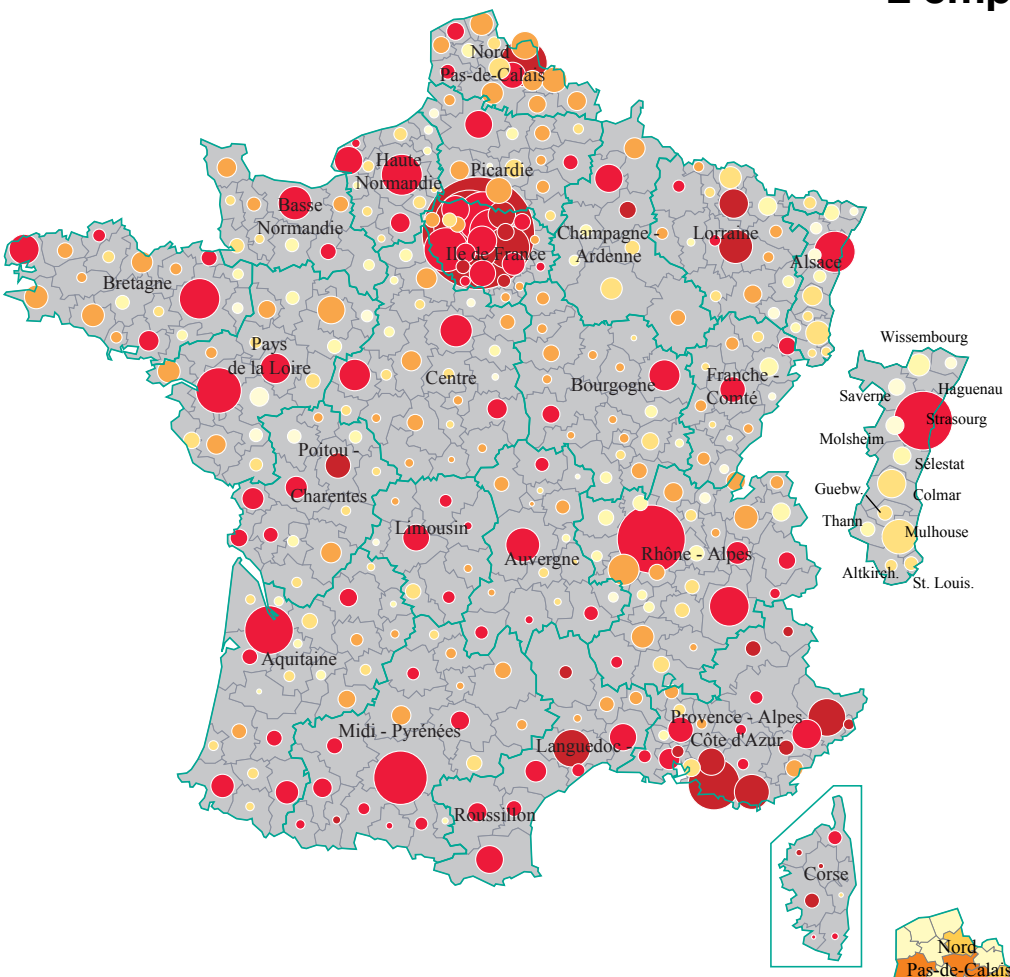

Part de l'emploi des services dans l'emploi salarié

France	:	62,0
Alsace	:	55,3
Bas-Rhin	:	57,7
Haut-Rhin	:	51,6

84,6%
67,0%
60,1%
54,3%
49,4%
44,1%
35,2%

Nombre de salariés dans les services

1 257 840
511 256
260 367
1 500

Évolution de l'emploi des services entre 2001 et 2004

Variation en % entre le 01/01/2001 et le 01/01/2004

France	:	+4,4
Alsace	:	+4,0
Bas-Rhin	:	+0,4
Haut-Rhin	:	-0,5

19,9
7,8
4,4
0,0
-2,2
-7,3
-17,0

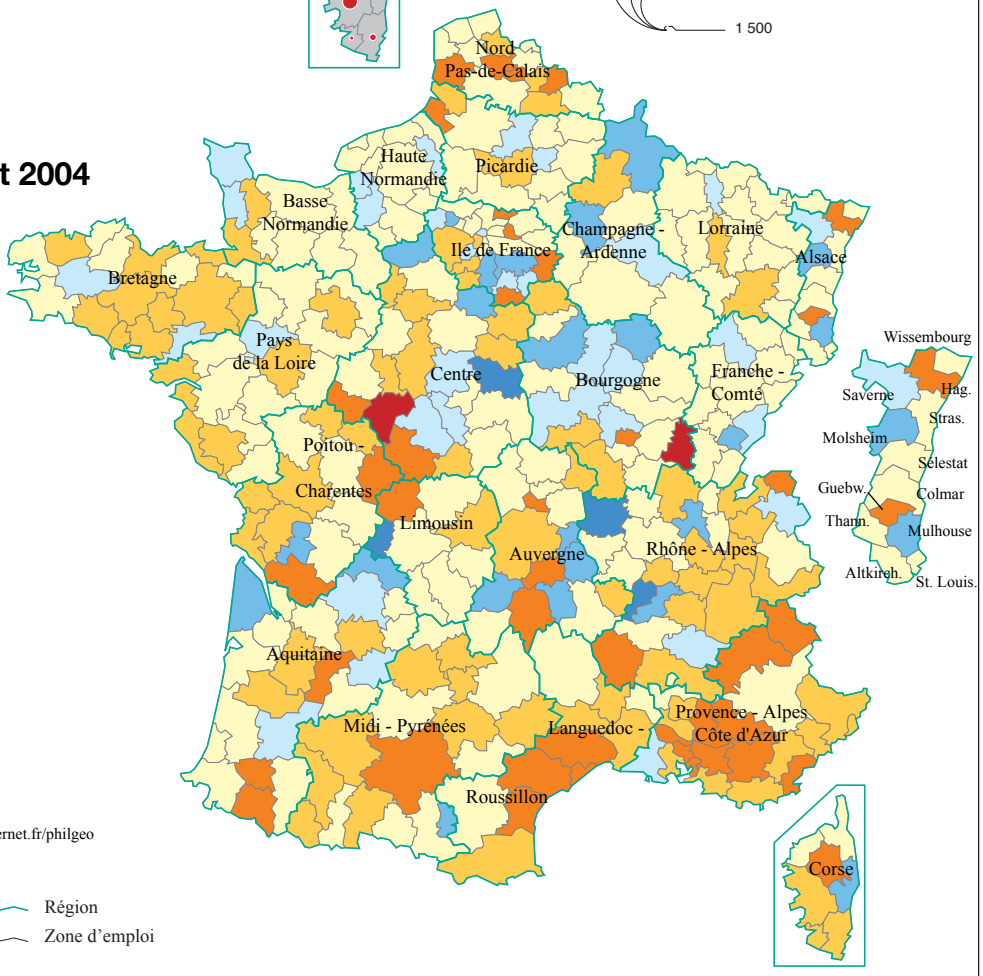

Sources : INSEE - Estimations d'emploi
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

Région
Zone d'emploi

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Services aux entreprises en 2004
La forte polarisation de Strasbourg et Mulhouse

Les services aux entreprises regroupent 62 400 emplois dans la région. Ces activités sont principalement localisées sur les deux agglomérations de Strasbourg et de Mulhouse qui concentrent respectivement 51 % et 18% du total des emplois.
Cette concentration des services aux entreprises, qui s'adressent autant aux établissements industriels qu'à ceux du tertiaire marchand et non marchand, se retrouve également dans les domaines des transports, du commerce de gros, des activités financières et immobiliaires.
Les territoires où dominent les activités industrielles qui sont éloignés des grands centres urbains, ne bénéficient pas de ces croissances d'emplois dans les services.

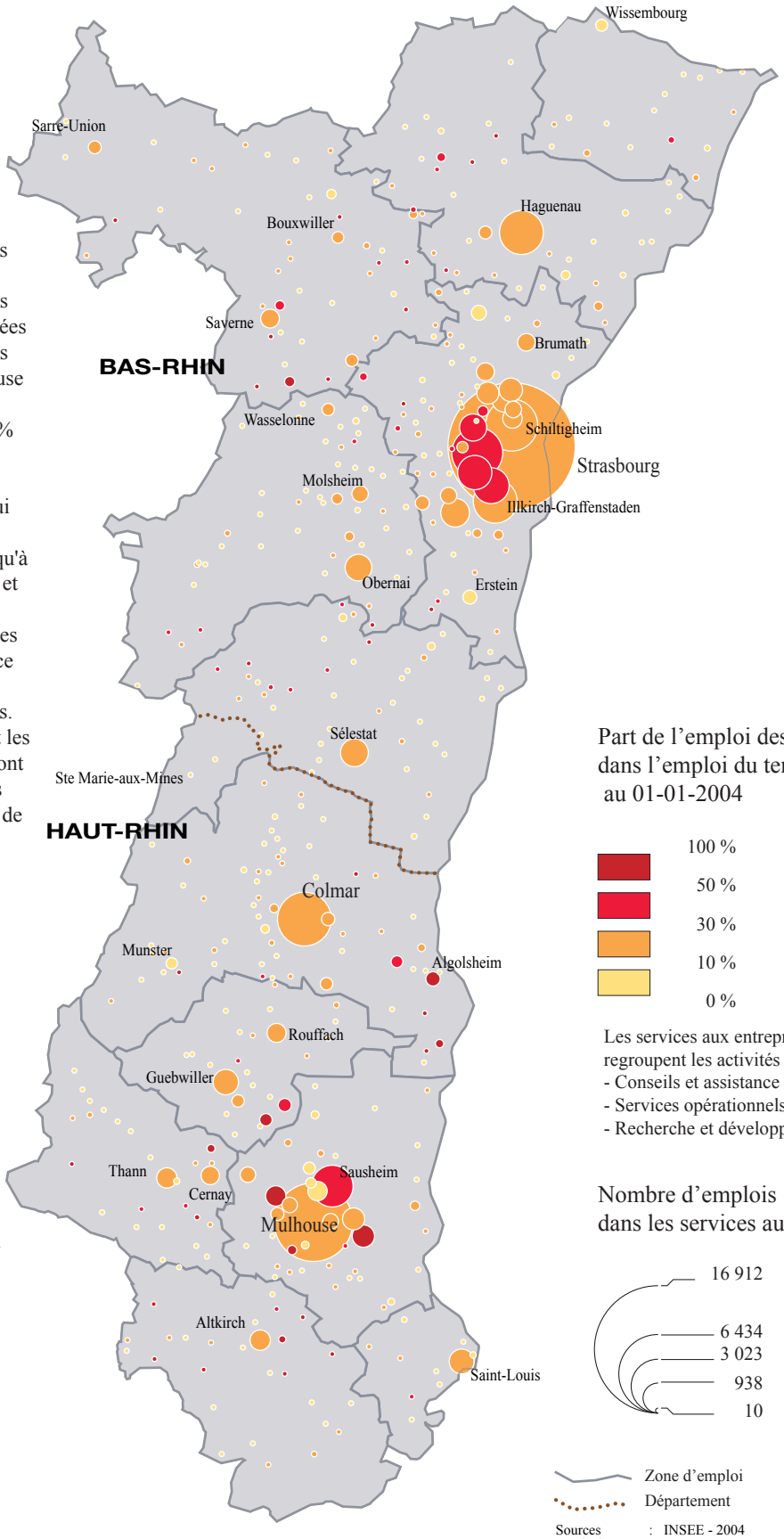

Part de l'emploi des services aux entreprises dans l'emploi du tertiaire marchands au 01-01-2004

100 %	
50 %	
30 %	
10 %	
0 %	

Alsace	15,7 %
Bas-Rhin	16,6 %
Haut-Rhin	14,2 %

Les services aux entreprises du tertiaire marchand regroupent les activités de :
- Conseils et assistance
- Services opérationnels
- Recherche et développement

Nombre d'emplois dans les services aux entreprises

16 912
6 434
3 023
938
10

Zone d'emploi
Département

L'emploi salarié comprend les activités de l'industrie, du commerce et des services (champs I.C.S.). Ne sont pas comptabilisés les emplois de l'agriculture et du tertiaire non marchand (administration, éducation nationale...).

0 10 20 km

Sources : INSEE - 2004
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Services de haute technologie

Des activités non exclusives de la mégalopole, mais fortement ancrées dans le sud de l'Angleterre, le Benelux et le Bassin parisien ; les capitales des anciens PECO et des pays scandinaves dessinent un arc inédit.

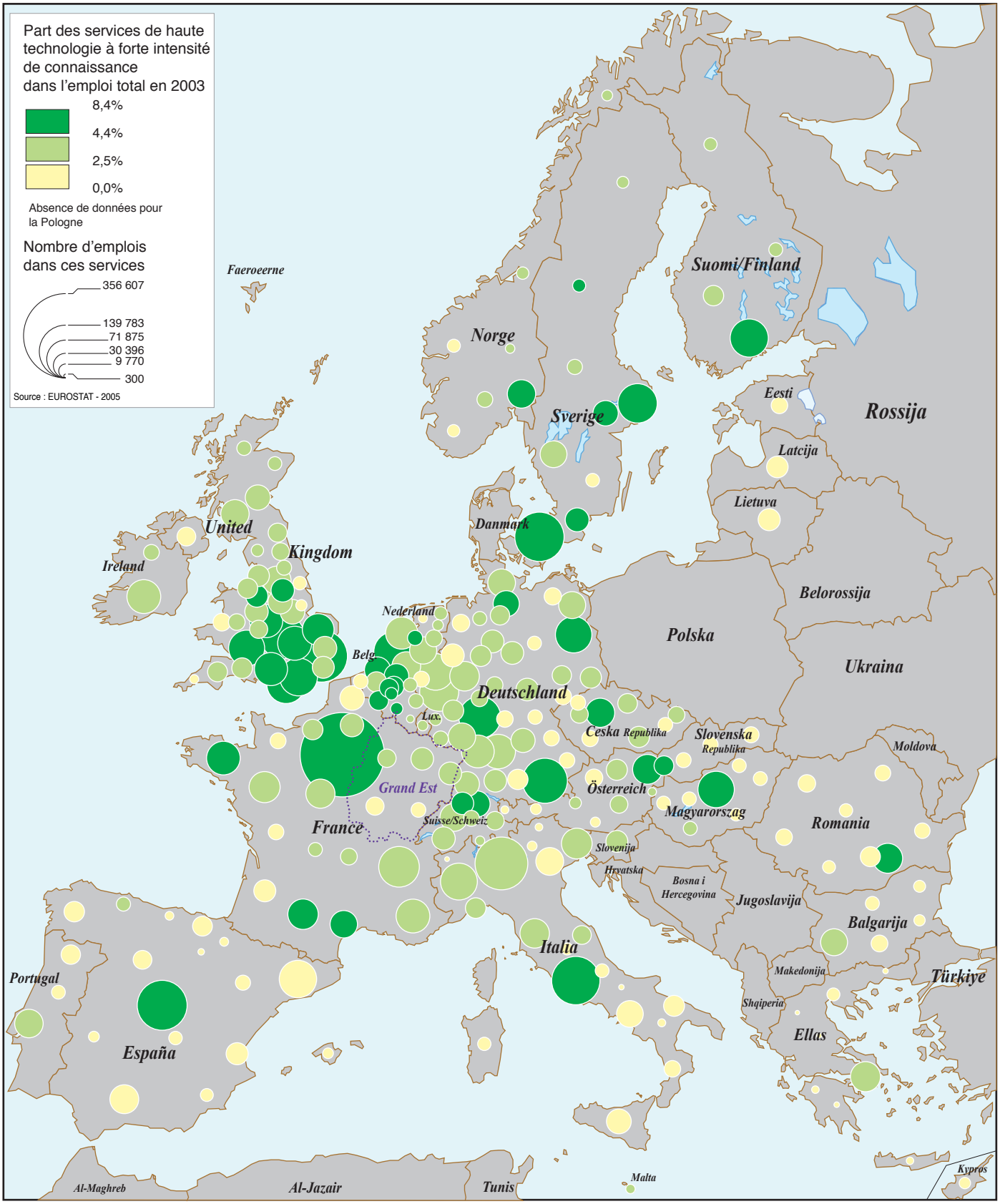

Services de haute technologie à forte intensité de connaissance :
64 - Postes et télécommunications
72 - Activités informatiques et activités rattachées
73 - Recherche-développement

0 100 200 500 km

Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Union européenne et pays candidats

Emploi industriel en 2004
Un relatif équilibre sur le territoire

En 2004, les activités industrielles sont toujours bien réparties sur l'ensemble du territoire alsacien. Le volume d'emploi qu'elles représentent dans certaines périphéries éloignées des grands centres urbains infléchit fortement la vision classique de l'organisation spatiale de l'armature urbaine de la région.
Que ce soit le long du Rhin, en Alsace du Nord, en Alsace Bossue ou dans les vallées vosgiennes, les établissements industriels regroupent souvent plus de 60% des emplois privés dans les communes concernées.
Ces espaces sont particulièrement menacés par les nouvelles stratégies industrielles. En effet, il y a peu de perspectives pour qu'une fermeture ou une délocalisation d'établissement soit remplacée par de nouvelles activités qui s'inscrivent plutôt dans des logiques de concentration vers les grands pôles urbains.

L'emploi salarié comprend les activités de l'industrie, du commerce et des services (champs I.C.S.). Ne sont pas comptabilisés les emplois de l'agriculture et du tertiaire administré (administration, éducation nationale...).

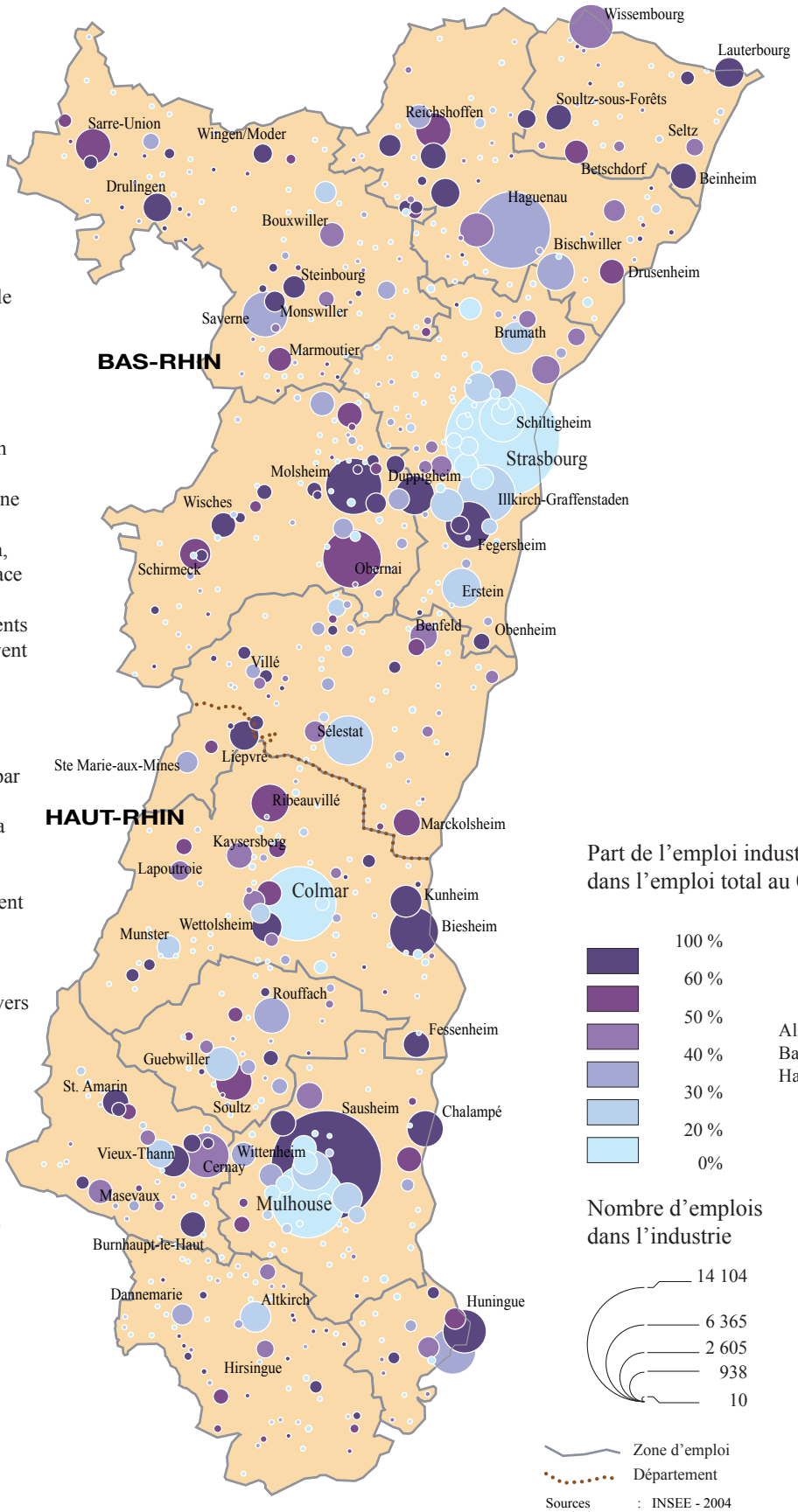

Part de l'emploi industriel dans l'emploi total au 01-01-2004

100 %	
60 %	
50 %	
40 %	
30 %	
20 %	
0%	

Alsace	27,9 %
Bas-Rhin	25,3 %
Haut-Rhin	31.4 %

Nombre d'emplois dans l'industrie

14 104
6 365
2 605
938
10

Zone d'emploi
Département

Sources : INSEE - 2004
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

L'emploi industriel salarié
(01-01-2004)

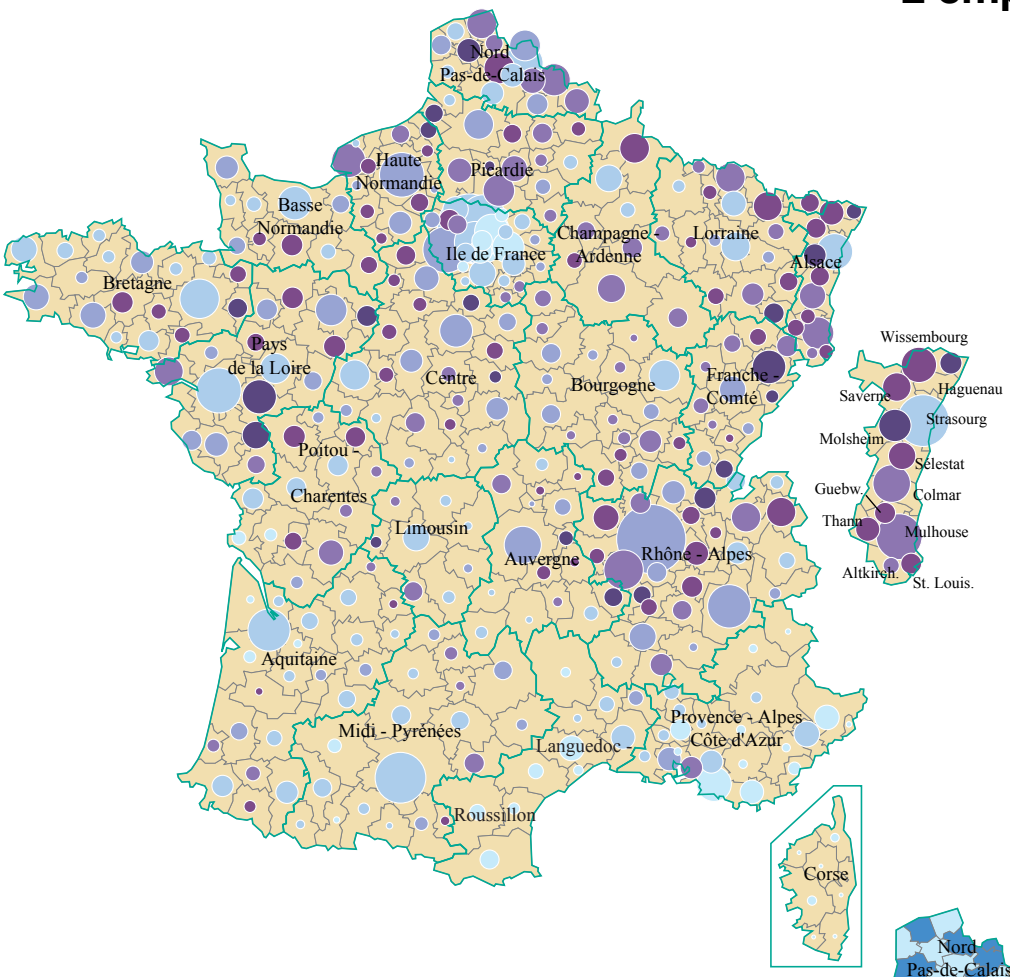

Part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié

France	:	17,5
Alsace	:	23,3
Bas-Rhin	:	21,5
Haut-Rhin	:	26,3

46,3%
35,1%
27,5%
22,4%
17,5%
11,8%
4,6%

Nombre de salariés dans l'industrie

127 115
68 361
25 261
400

Évolution de l'emploi industriel
entre 2001 et 2004

Variation en % entre le 01/01/2001 et le 01/01/2004

France	:	-5,1
Alsace	:	-6,8
Bas-Rhin	:	-7,6
Haut-Rhin	:	-5,8

22,9
9,1
0,0
-4,2
-9,2
-17,2
-34,5

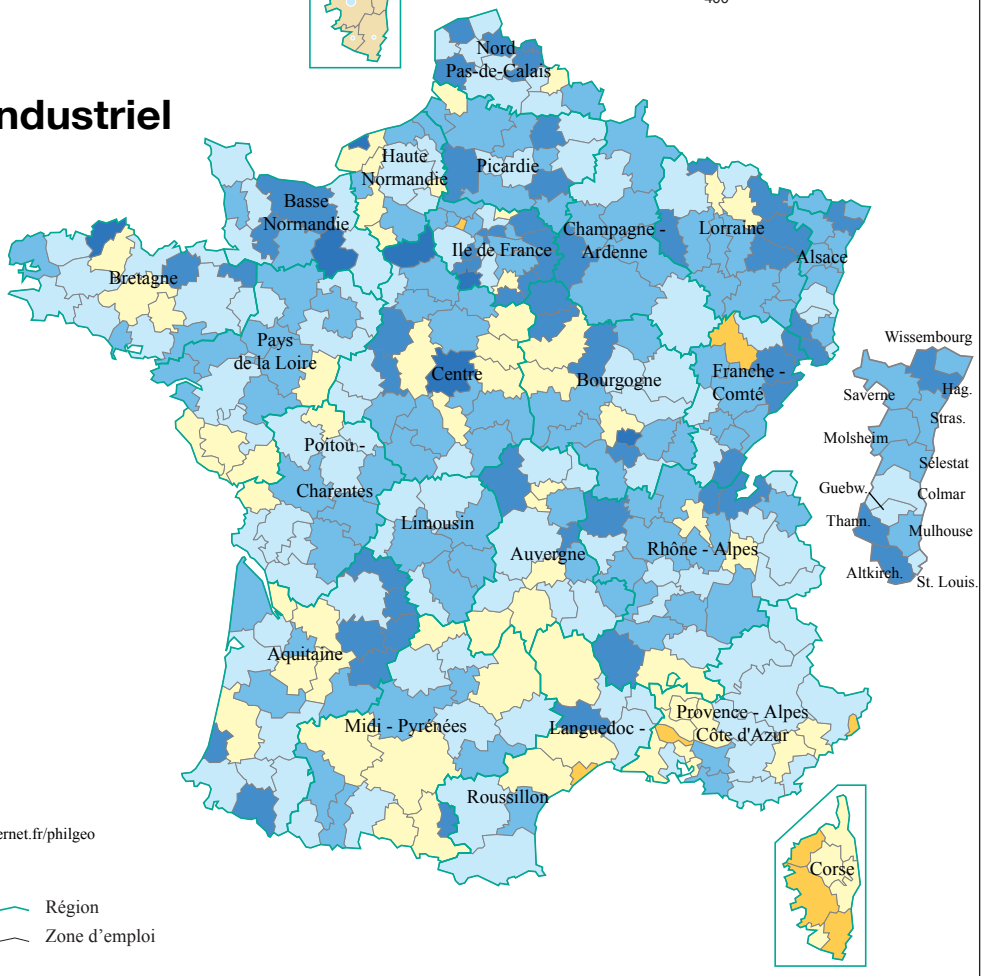

Sources : INSEE - Estimations d'emploi
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

Région
Zone d'emploi

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Industrie : Emplois à haute et moyenne haute technologie

La Franche-Comté, l'Alsace et la Lorraine au contact du cœur industriel de la mégalopole européenne où se distingue particulièrement le Bade-Wurtemberg

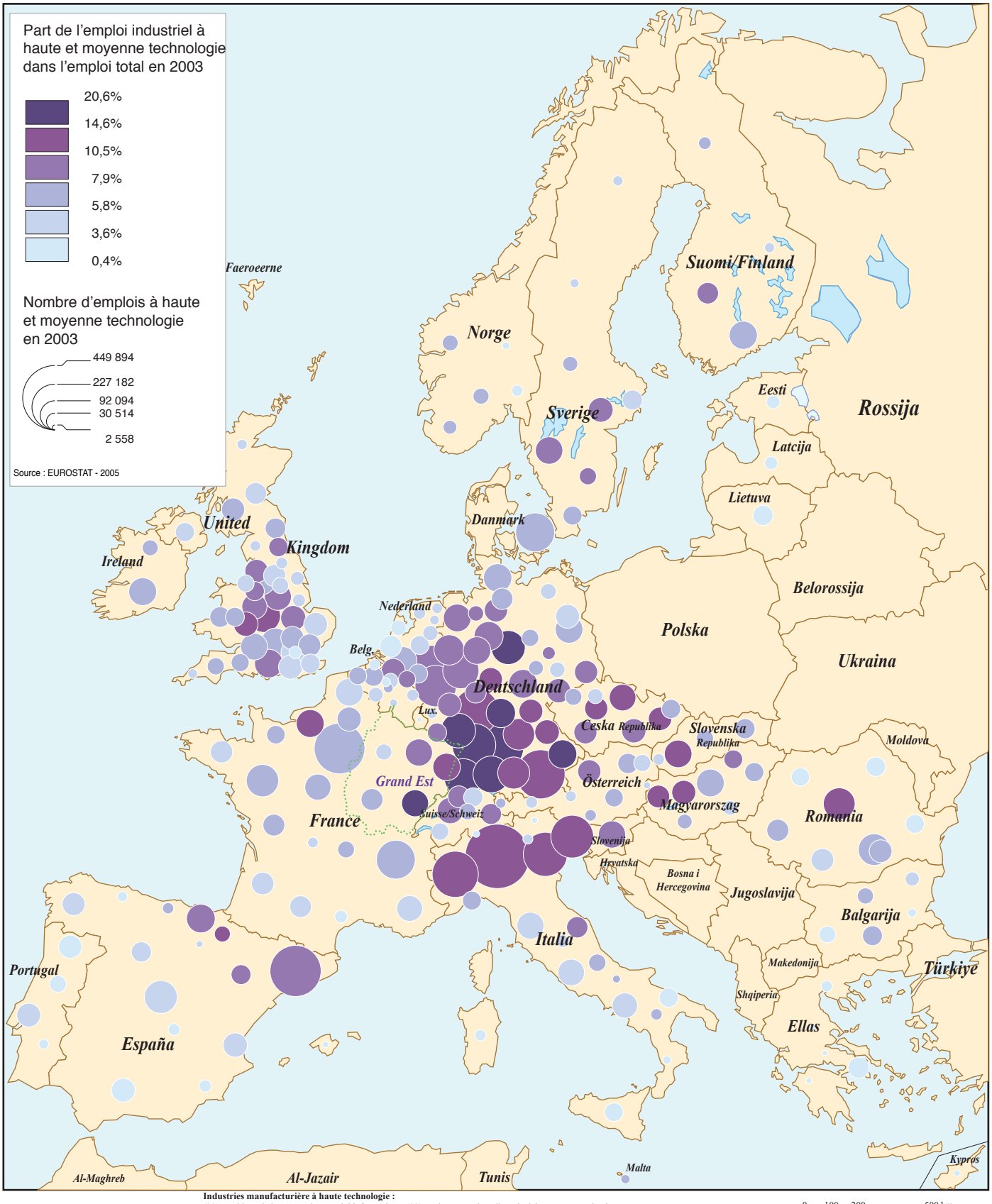

Industries manufacturière à haute technologie :
(30) machines de bureau et de matériel informatique, (32) équipements de radio, télévision et communication, (33) instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
Industries manufacturière à moyenne-haute technologie :
(24) Industrie chimique, (29) machines et équipements, (31) machines et appareils électriques
(34) Industrie automobile, (35) autres matériels de transport

0 100 200 500 km

Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Zonages d'exonération au titre de la R&D des pôles de compétitivité

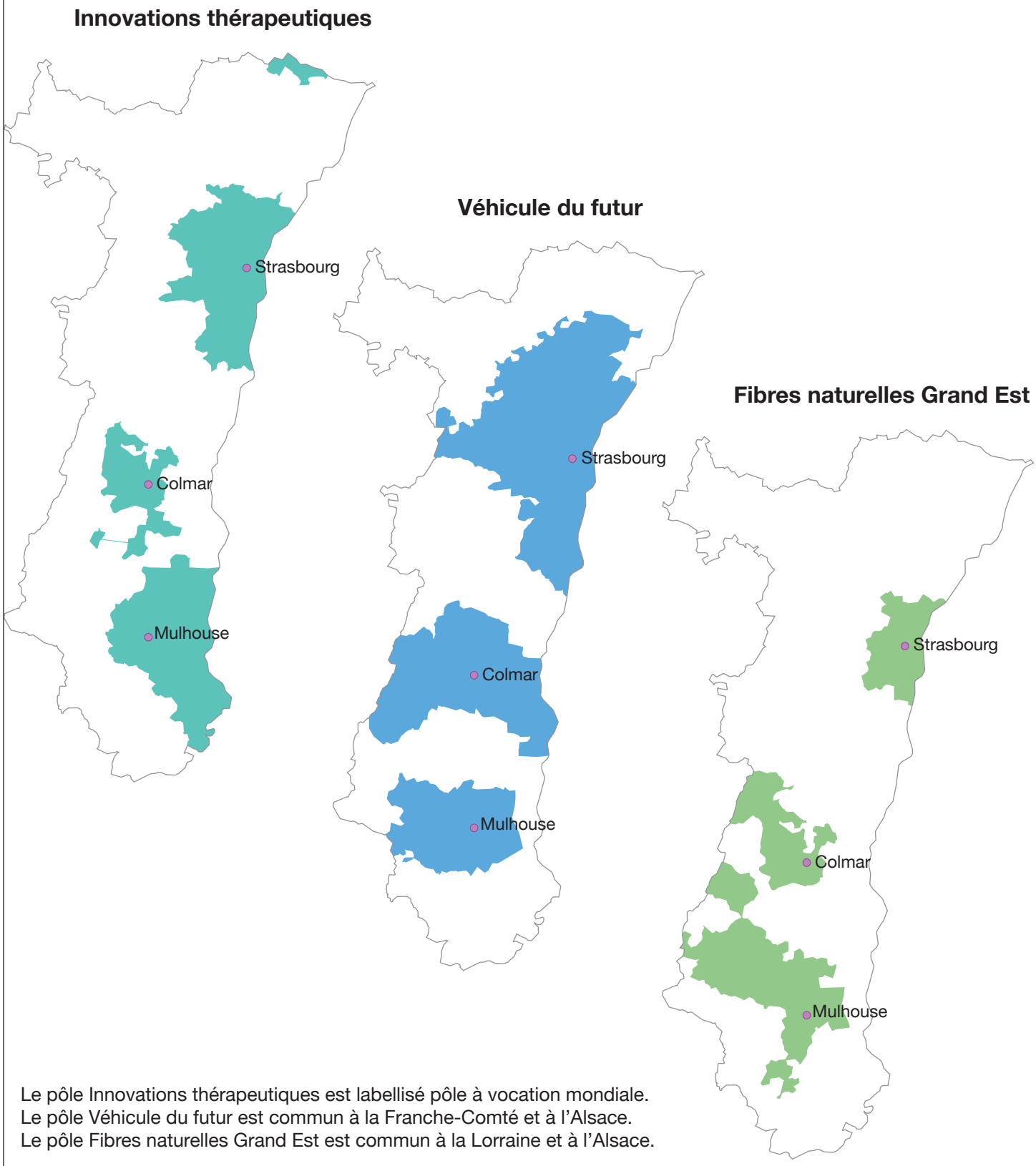

Le pôle Innovations thérapeutiques est labellisé pôle à vocation mondiale.
Le pôle Véhicule du futur est commun à la Franche-Comté et à l'Alsace.
Le pôle Fibres naturelles Grand Est est commun à la Lorraine et à l'Alsace.

0 10 20 km

Département

Sources : DIACT - 2006
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2006 A. Turck - J.P. Jouhaud

Financement de la recherche dans le PIB en 2002

Tous secteurs confondus, les financements de la recherche sont relativement faibles en Alsace ; l'importance du CNRS ne compense pas la sous-représentation de la R&D des entreprises.

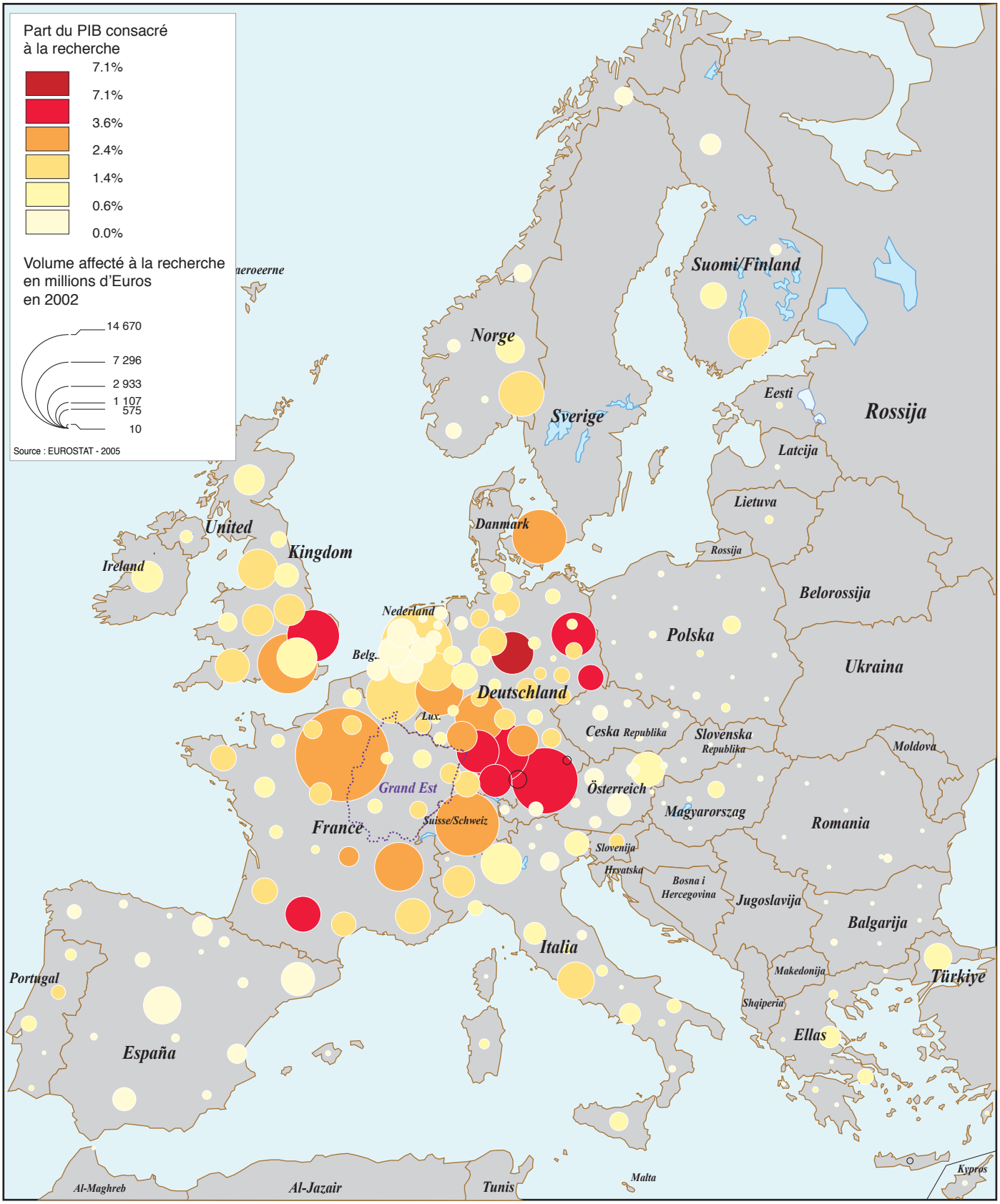

Secteurs de la recherche et du développement expérimental
- entreprises
- administrations publiques
- enseignement supérieur
- institutions privées sans but lucratif au service du public

0 100 200 500 km

Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

Union européenne et pays candidats

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Les étudiants dans les villes et agglomérations en 2003/2004

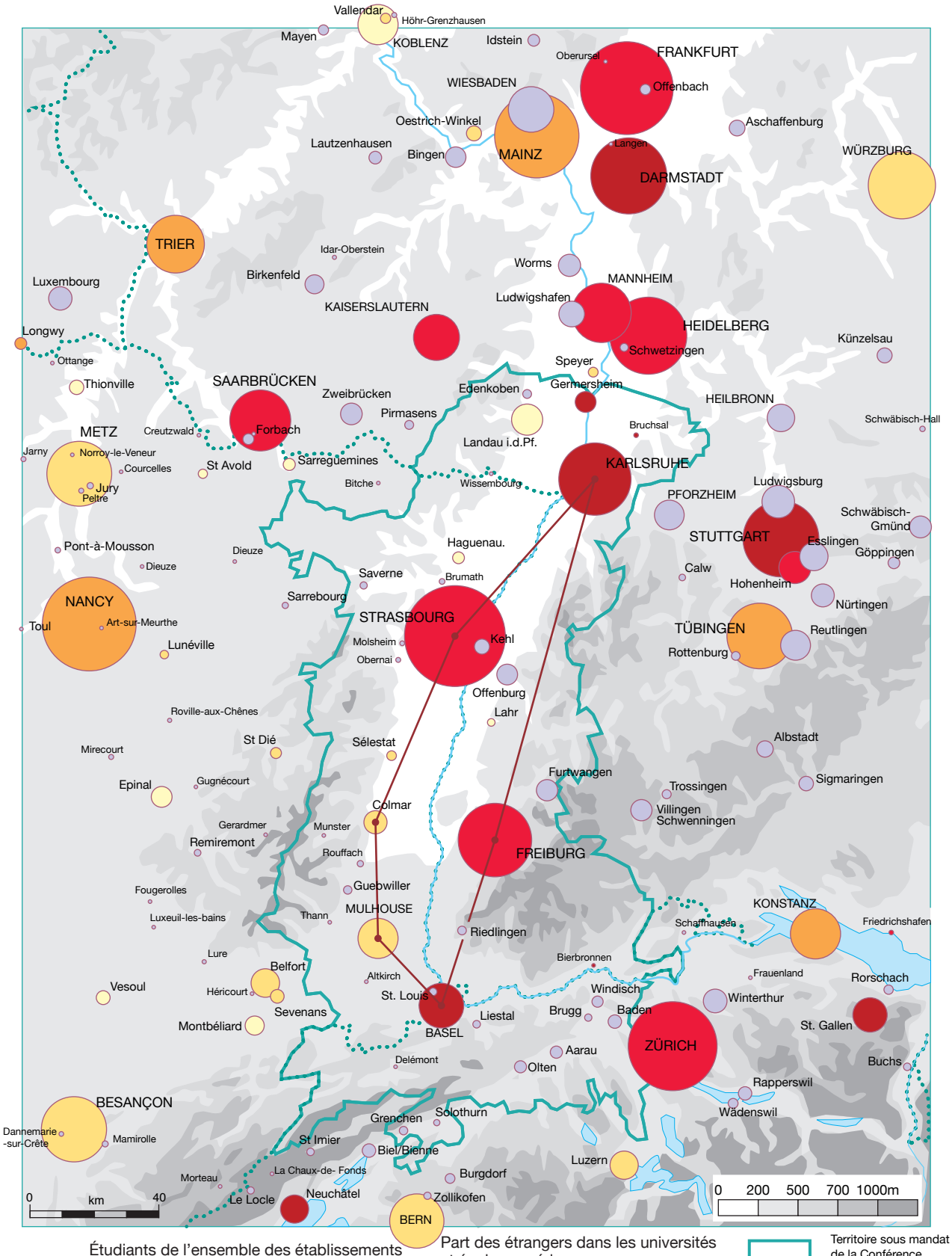

Étudiants de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur

- 52 935
- 27 211
- 10 786
- 5 346
- 999
- 30

Part des étrangers dans les universités et écoles supérieures

- 30
- 20
- 15
- 10
- 5
- 1
- Absence d'établissement universitaire

Territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

Confédération européenne des universités du Rhin Supérieur

Sources (2004) : Ministère de l'Éducation Nationale
Statistische Landesämter
Office Fédéral de la Statistique
Fonds de cartes : © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto :
http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2006 A. Turck - J.P. Jouhaud

Part des étudiants étrangers en 2003

L'attraction des étudiants étrangers est particulièrement forte sur Londres, Paris, Berlin, mais également dans le Bassin Rhénan où l'Alsace se distingue des régions de province hors Ile-de-France

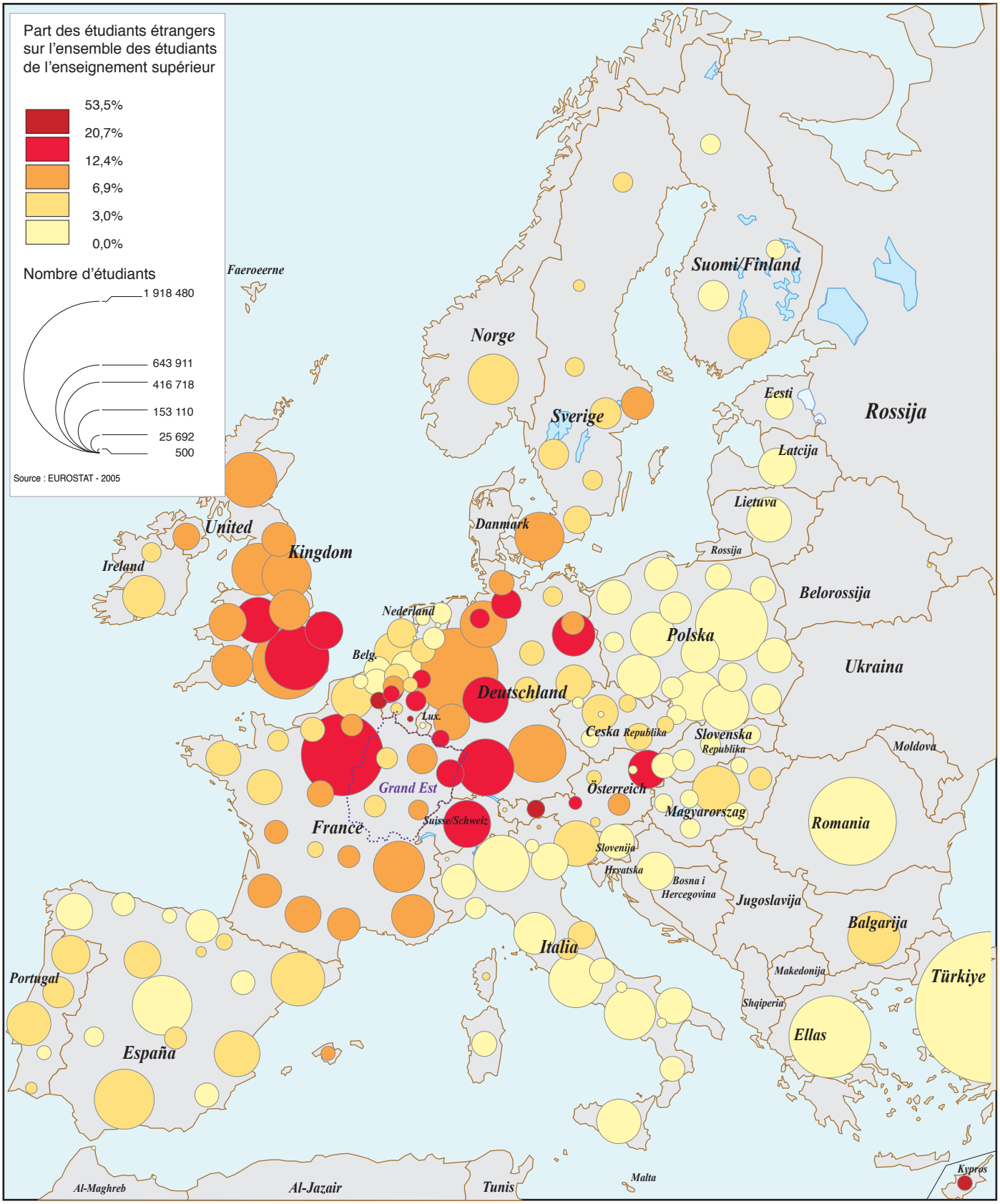

Classification internationale type de l'éducation (CITE 97) :
- Niveau 5A fondé sur la théorie et destiné à suivre une formation de recherche ou à exercer une profession exigeant de hautes compétences
- Niveau 5B à contenus pratiques et techniques ou à finalité professionnelle
- Niveau 6 conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur

0 100 200 500 km

Fond de carte - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Union européenne et pays candidats

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

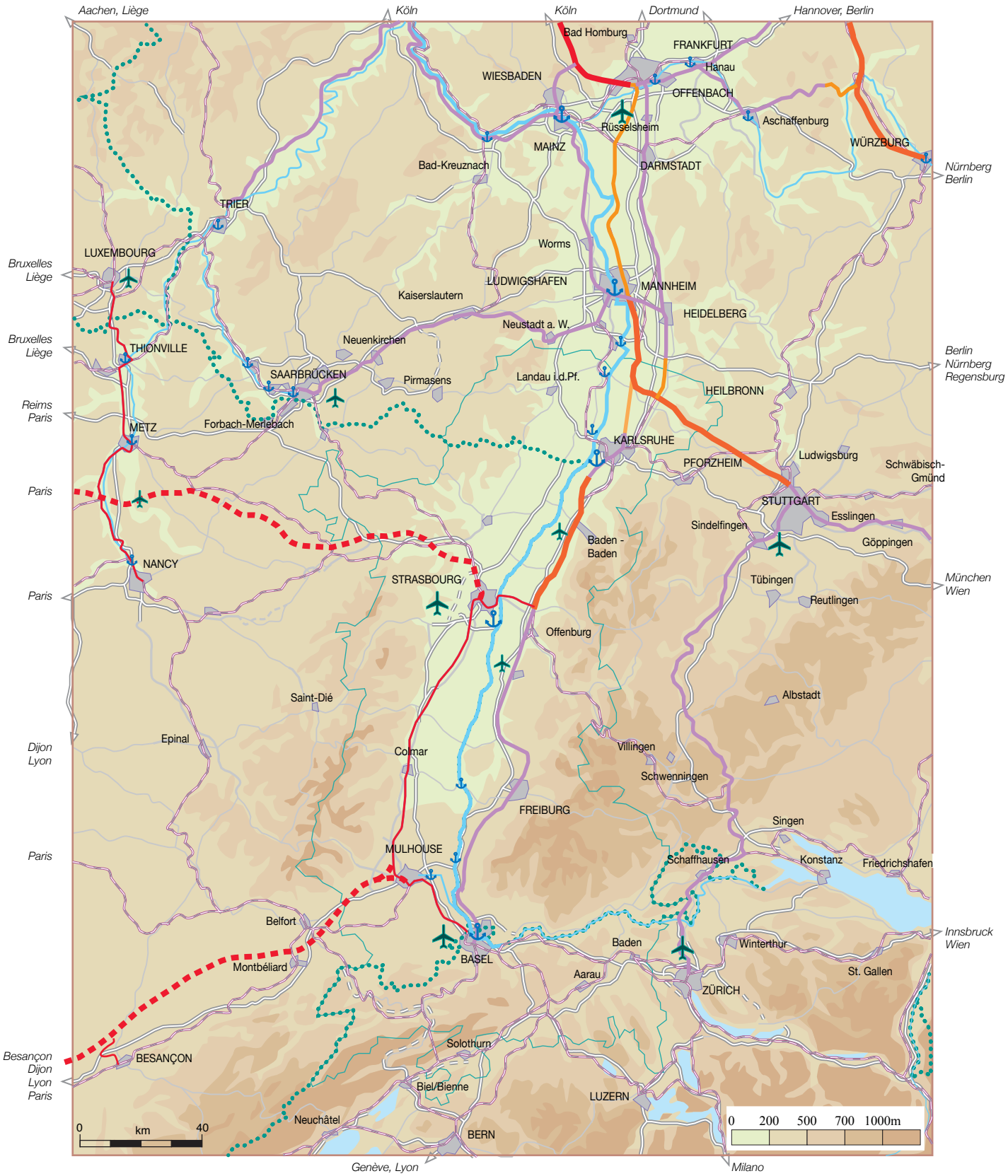

Aéroports

Ports

LGV Est Européen
LGV Rhin-Rhône

ICE (inter city express)
300 km/heure
250 km/h et plus
200 km/h et plus
Lignes conventionnelles mise à 160km/h

Amélioration de grands axes ferroviaires existants
Principales lignes ferroviaires

Autoroutes
Autres routes

Territoire sous mandat de la Conférence du Rhin Supérieur

Sources : Divers documents publics
Fond de carte : © SGARE Alsace

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Les principales infrastructures du Rhin supérieur

Les attractions dominantes en 1999

Deux tiers des actifs travaillent hors de leur commune en 1999, contre un tiers en 1962.
La cartographie des principaux flux confirme la concentration des emplois dans les grands pôles urbains de la région, mais également ceux de l'agglomération bâloise en Suisse et d'Allemagne.

La carte représente les attractions dominantes qu'exercent les communes entre-elles.
Seul le flux le plus élevé est représenté.

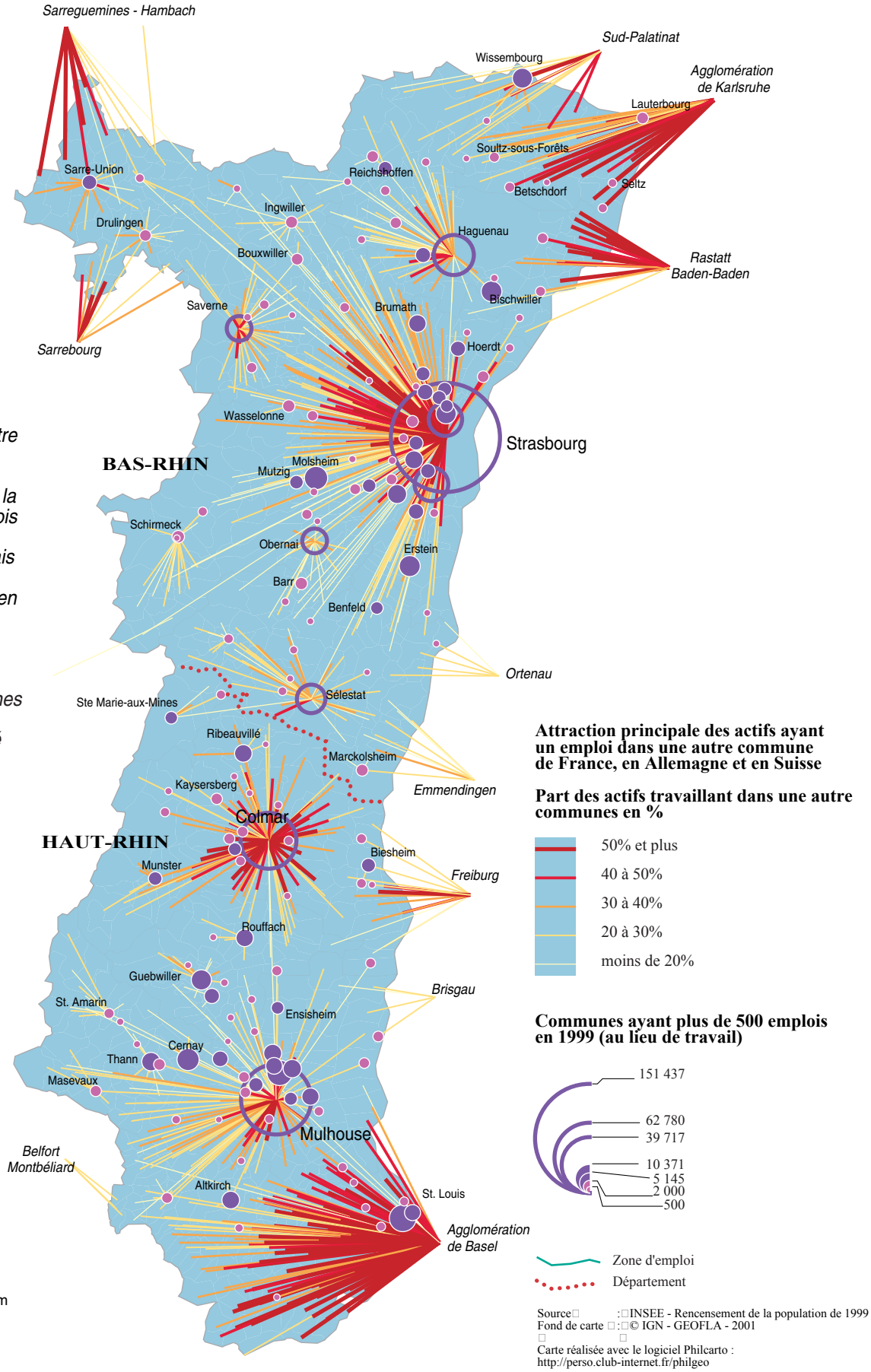

Attraction principale des actifs ayant un emploi dans une autre commune de France, en Allemagne et en Suisse

Part des actifs travaillant dans une autre communes en %

- 50% et plus
- 40 à 50%
- 30 à 40%
- 20 à 30%
- moins de 20%

Communes ayant plus de 500 emplois en 1999 (au lieu de travail)

- 151 437
- 62 780
- 39 717
- 10 371
- 5 145
- 2 000
- 500

- Zone d'emploi
- Département

Source : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2001

Carte réalisée avec le logiciel Philcarto :
http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

Des zones d'emplois redessinées par la multiplication et l'allongement des déplacements

Les déplacements domicile-travail ne cessent d'augmenter depuis quarante ans et ils sont de plus en plus longs. C'est particulièrement le cas en Alsace, où plus d'un actif sur quatre travaille hors de sa zone d'emploi de résidence, contre moins de un sur dix en 1962. Cette multiplication des déplacements et leur allongement s'expliquent par la concentration des emplois dans les grands pôles urbains (Alsace, Pays de Bade et agglomération bâloise), et par une installation résidentielle des actifs de plus en plus éloignée de ces centres.
Il en résulte un découpage des zones d'emploi moins homogène que celui des autres régions françaises, exceptée l'Ile de France.

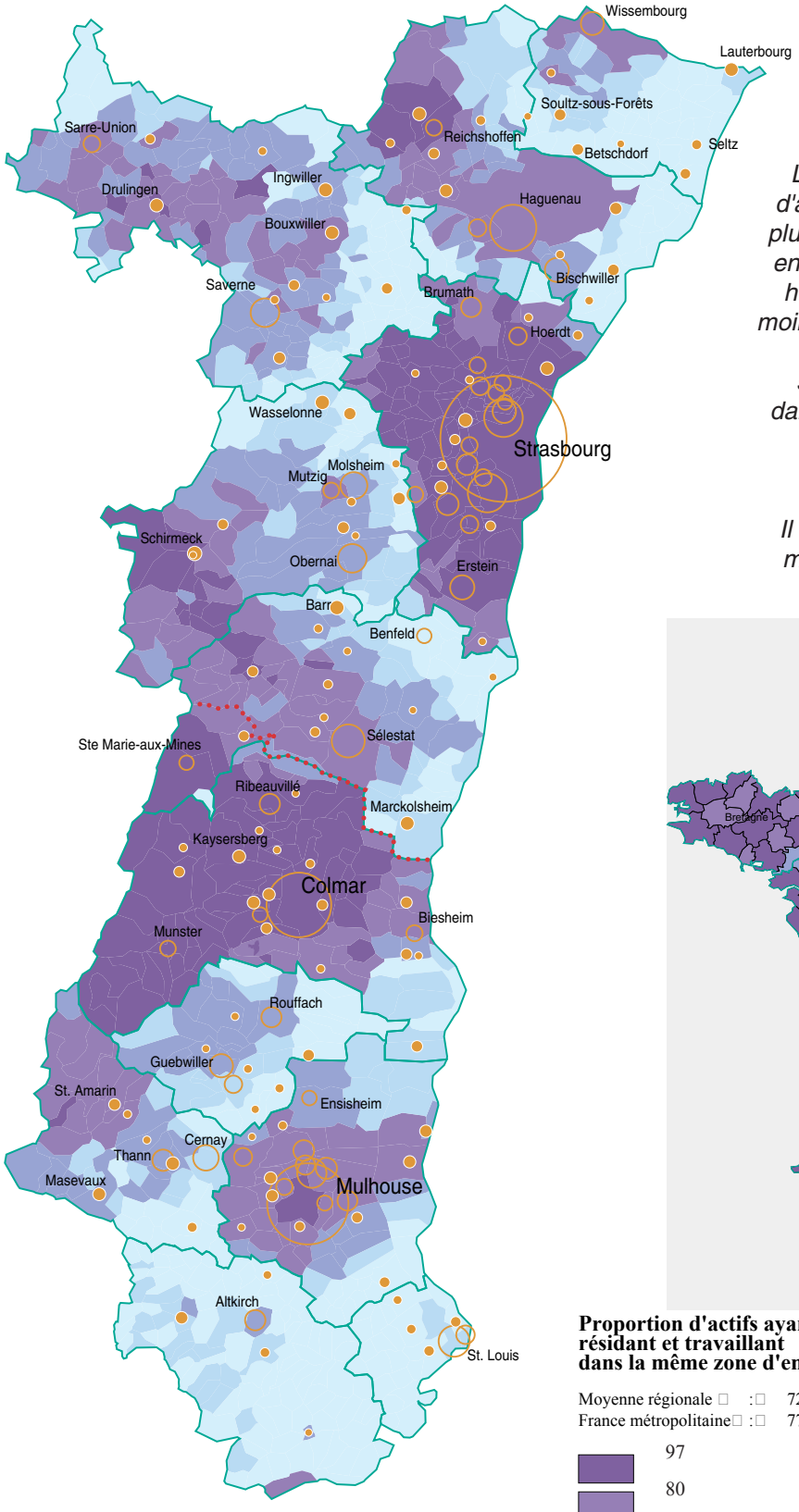

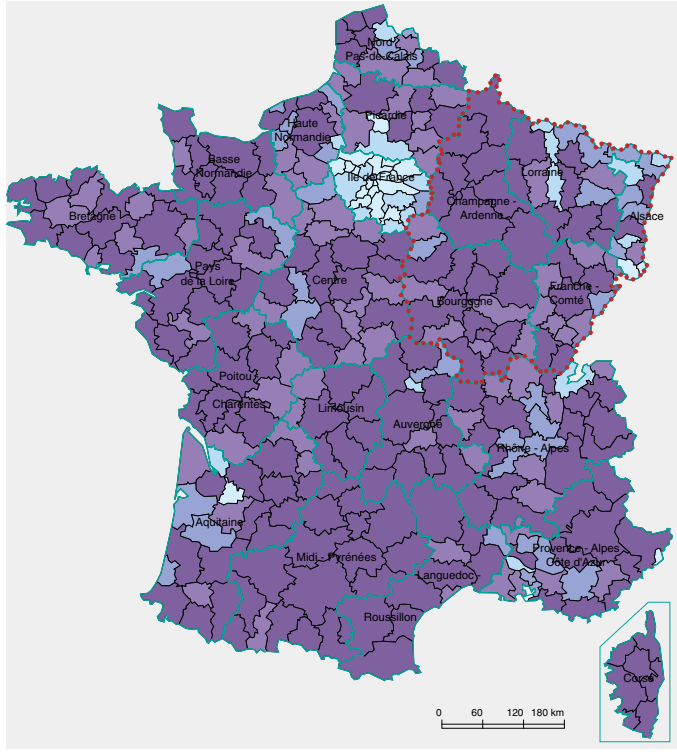

Proportion d'actifs ayant un emploi résidant et travaillant dans la même zone d'emploi en 1999

Moyenne régionale : 72 %
France métropolitaine : 77 %

97
80
70
60
50
32

Communes ayant plus de 500 emplois en 1999 (au lieu de travail)

151 437
62 780
39 717
10 371
5 145
2 003
500

Région, zone d'emploi
Département

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Europe et France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S . E . S . G . A . R . E .

© 2003 J.P. Jouhaud

Des caractéristiques transfrontalières de l'Alsace

Les territoires du nord et du sud de la région apparaissent comme des périphéries résidentielles des pôles d'emploi allemands et suisses, phénomène qui tend à se développer tout le long du Rhin.

Résidents allemands et suisses en 1999

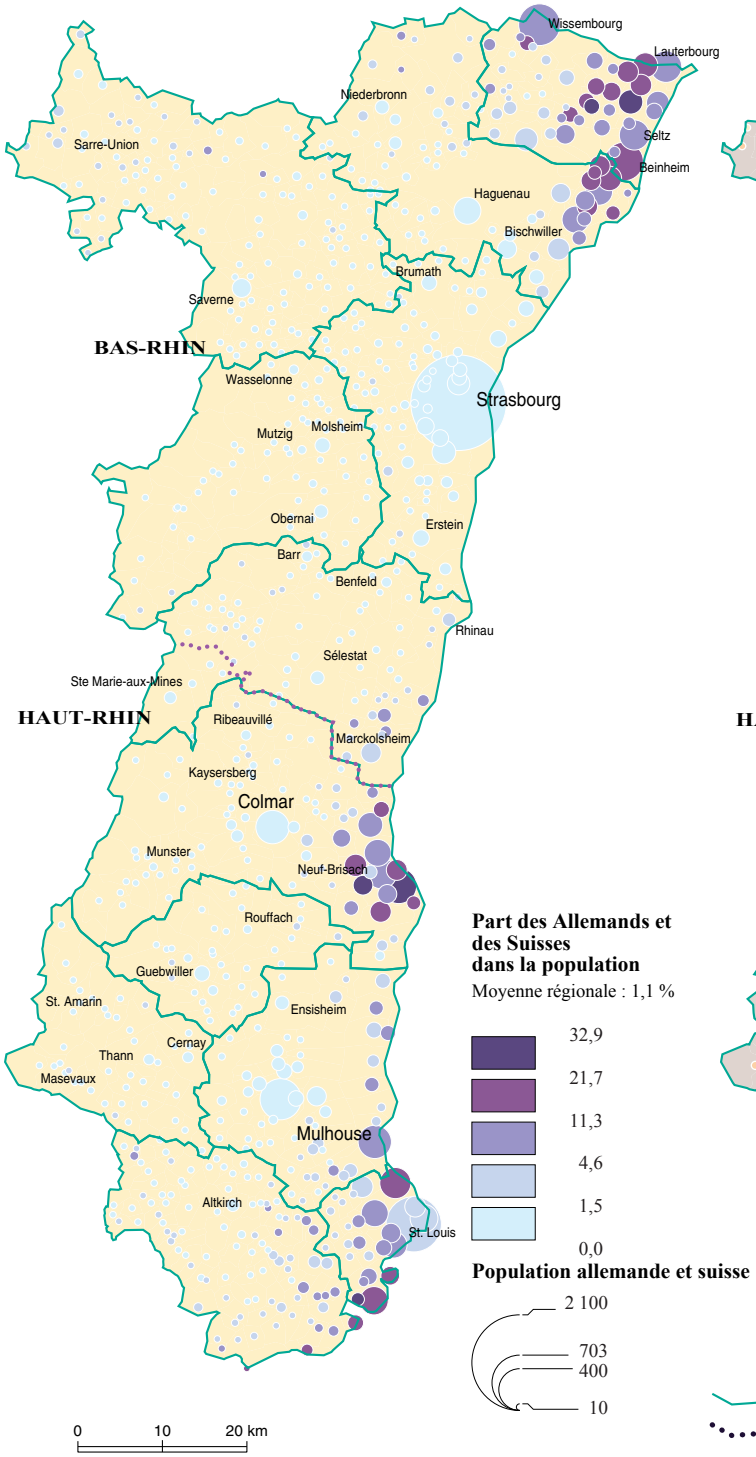

Actifs ayant un emploi en Suisse ou en Allemagne en 1999

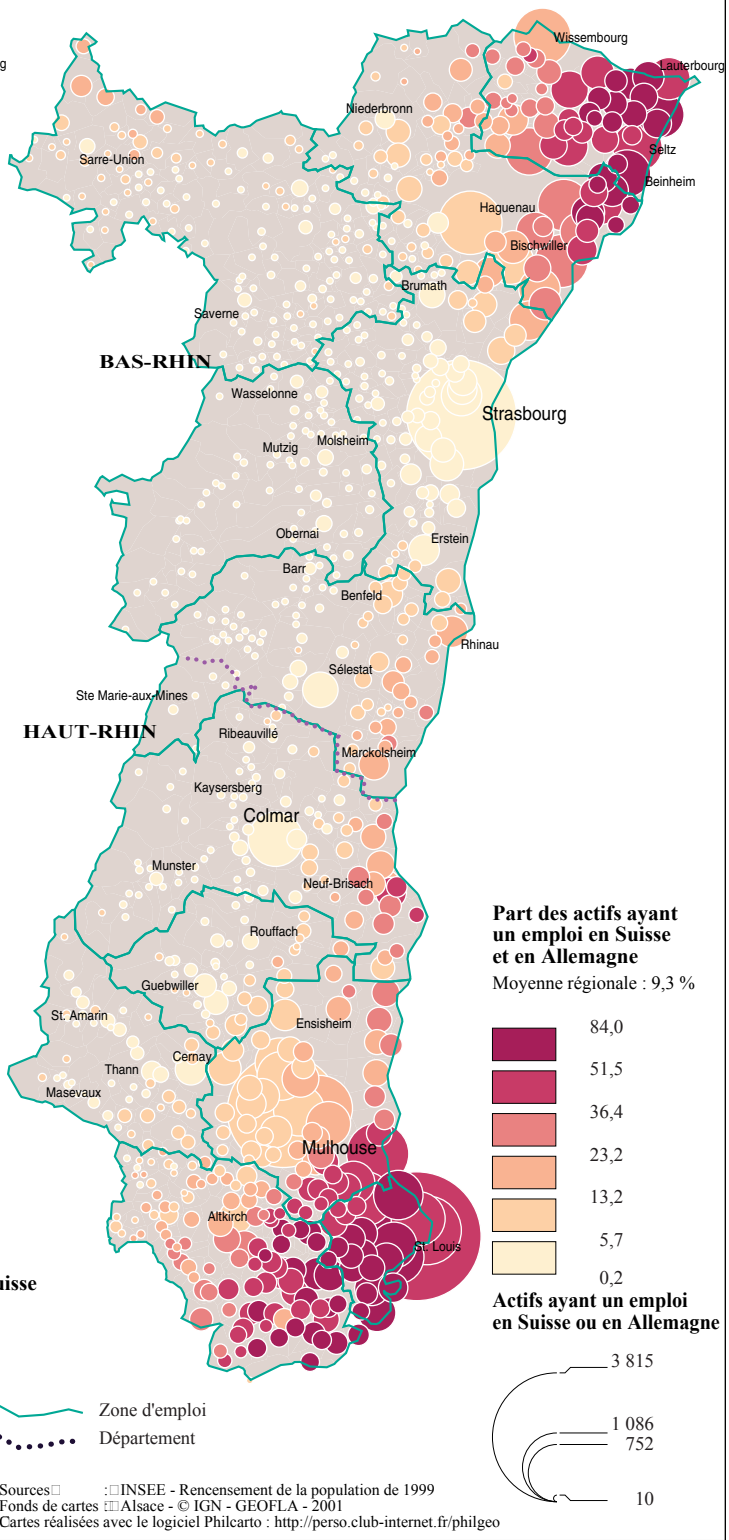

Sources : INSEE - Rencensement de la population de 1999
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S.E.S.G.A.R.E.

© 2003 J.P. Jouhaud

Des revenus encore élevés en 2004, mais avec une moindre progression depuis 2001

Avec 3% des revenus métropolitains imposables, l'Alsace occupe le 2e rang des régions pour le revenu par foyer fiscal. Toutefois, ce revenu connaît une progression plus tenue depuis 2001, la région se classant au 10e rang des évolutions. Ce niveau de richesse encore élevé ne doit pas masquer les fortes disparités au sein du territoire alsacien, dont les périphéries les plus éloignées des grandes villes et certains quartiers urbains se situent en deçà de la moyenne nationale.

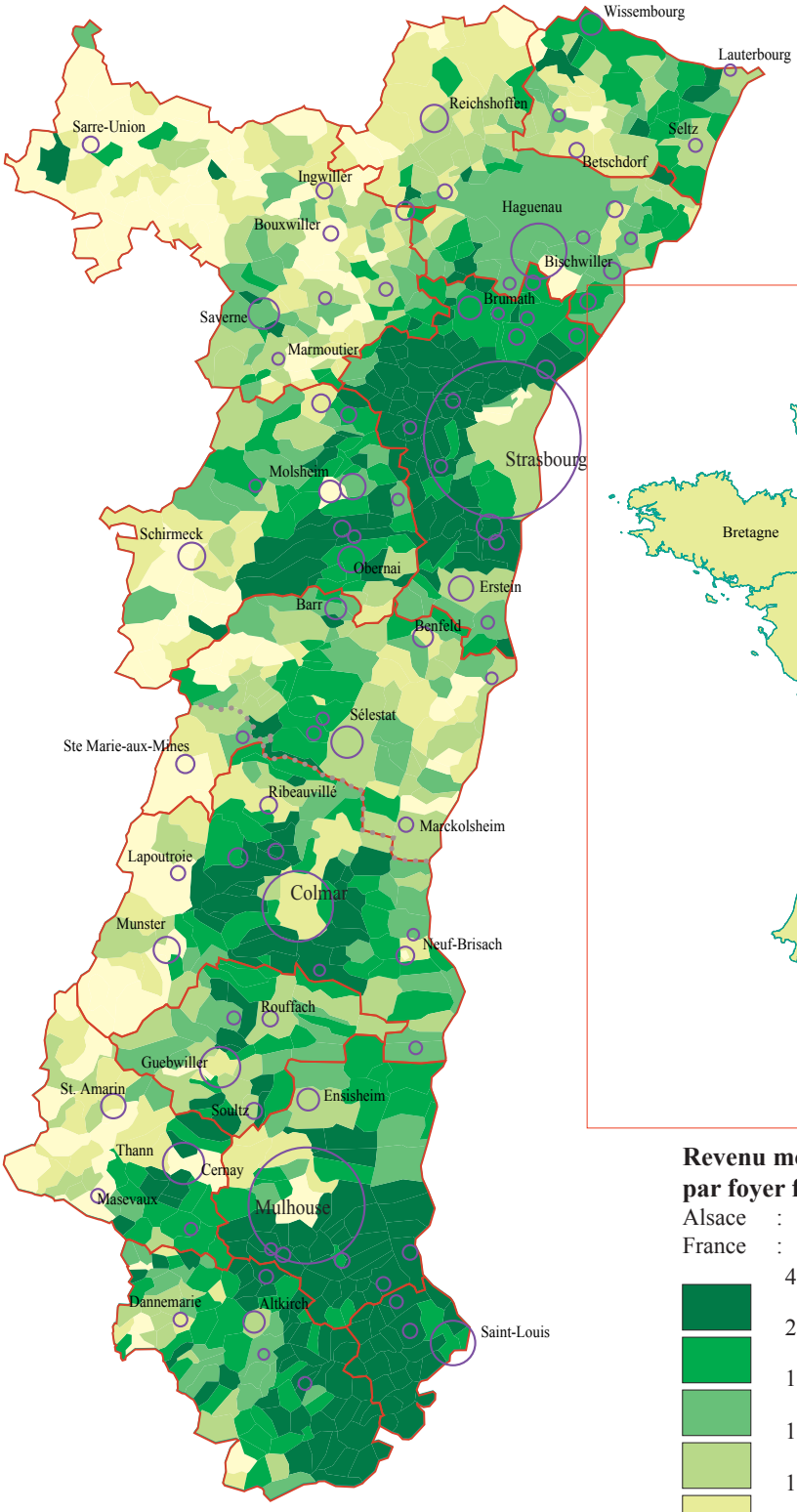

Revenu moyen imposable par foyer fiscal en 2004

Alsace : 17 467 €
France : 16 588 €

46 039
20 000
18 000
17 000
16 000
15 000
8 167

Population des unités urbaines en 1999

427 245
234 445
86 832
50 000
10 478
2 057

Département
Zone d'emploi

Sources : DGI 2005 — INSEE 1999
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto :
http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2006 A. Turck - J.P. Jouhaud

Le chômage au 31-12-2005

(au sens du BIT)

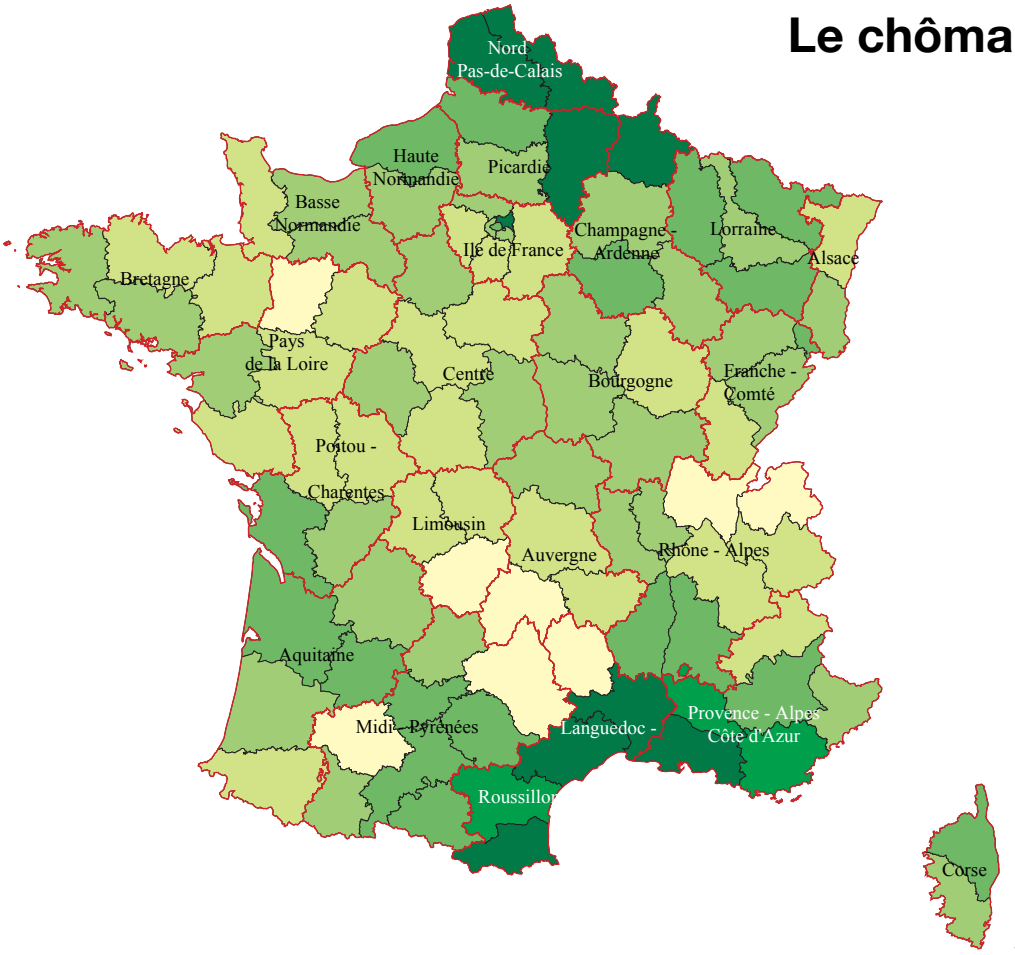

Taux de chômage au 31/12/2005

France	:	9,5
Alsace	:	8,6
Bas-Rhin	:	8,3
Haut-Rhin	:	9,0

13,8
12,4
11,1
9,7
8,3
7,0
5,6

Évolution du chômage 2001 - 2005

(au sens du BIT)

Écarts en points entre le 31/12/2001 et le 31/12/2005

France	:	+0,7
Alsace	:	+2,7
Bas-Rhin	:	+2,1
Haut-Rhin	:	+3,5

3,5
2,0
1,0
0,0
-1,6

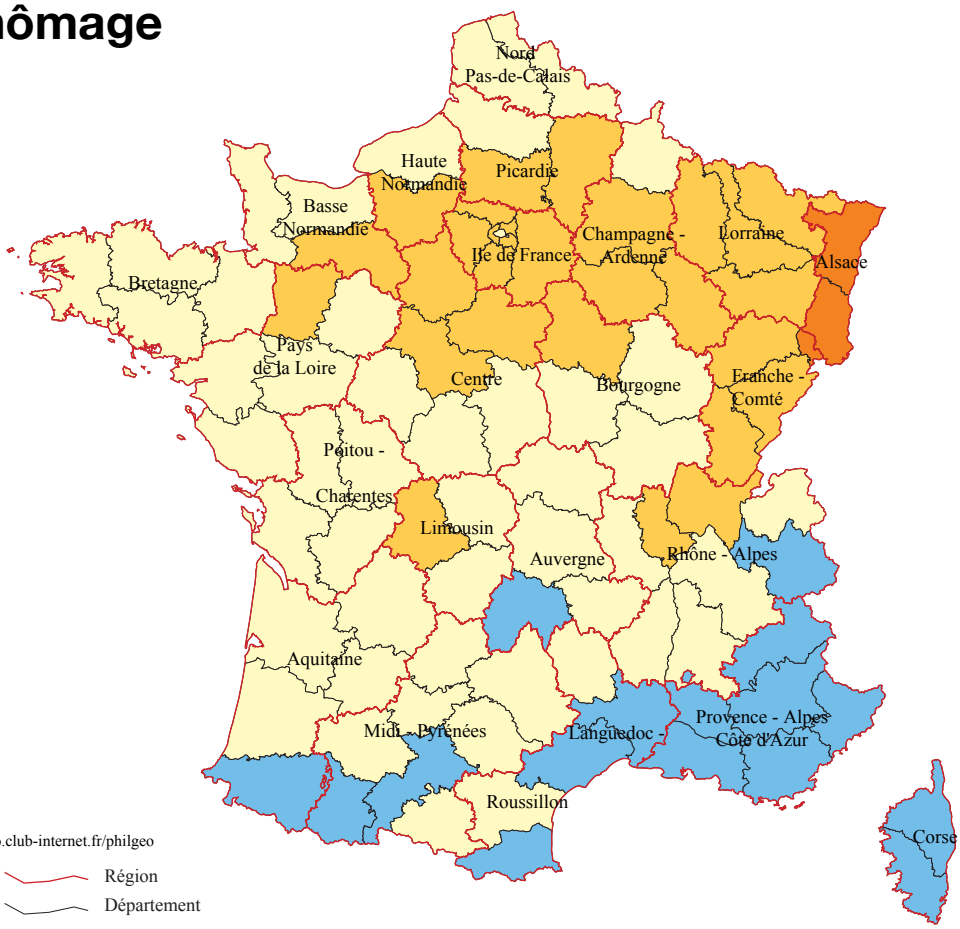

Sources : INSEE - ANPE 2005
Fonds de cartes : Alsace - © IGN - GEOFLA - 2001
France - © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

0 10 20 km

Région
Département

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2006 J.P. Jouhaud/A.Turck

Allocataires du RMI en 2004 - Évolution entre 2001 et 2004

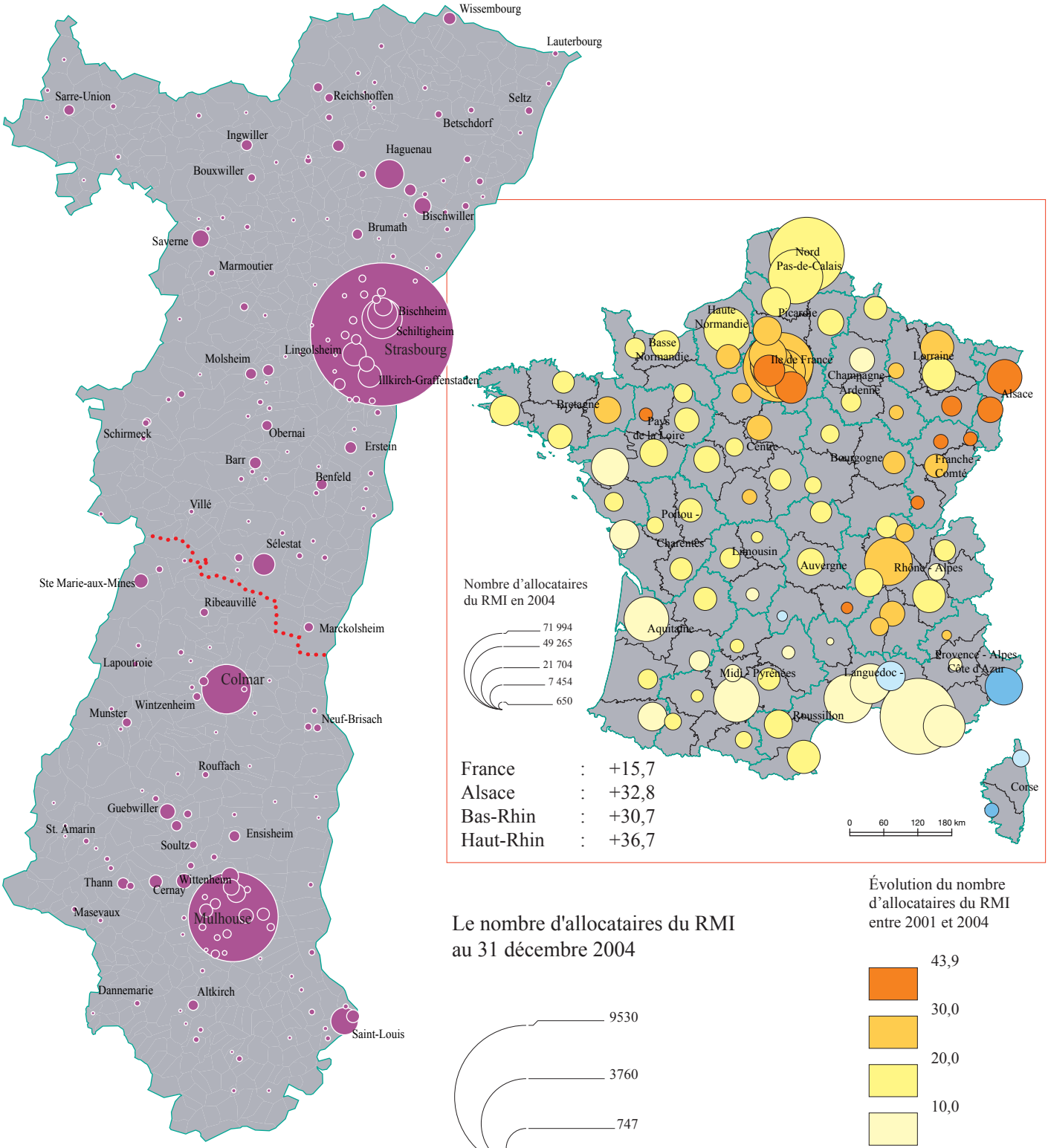

Sources : INSEE - CAF 67 ET 68 2005
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2006 A. Turck - J.P. Jouhaud

Médecins généralistes et libéraux

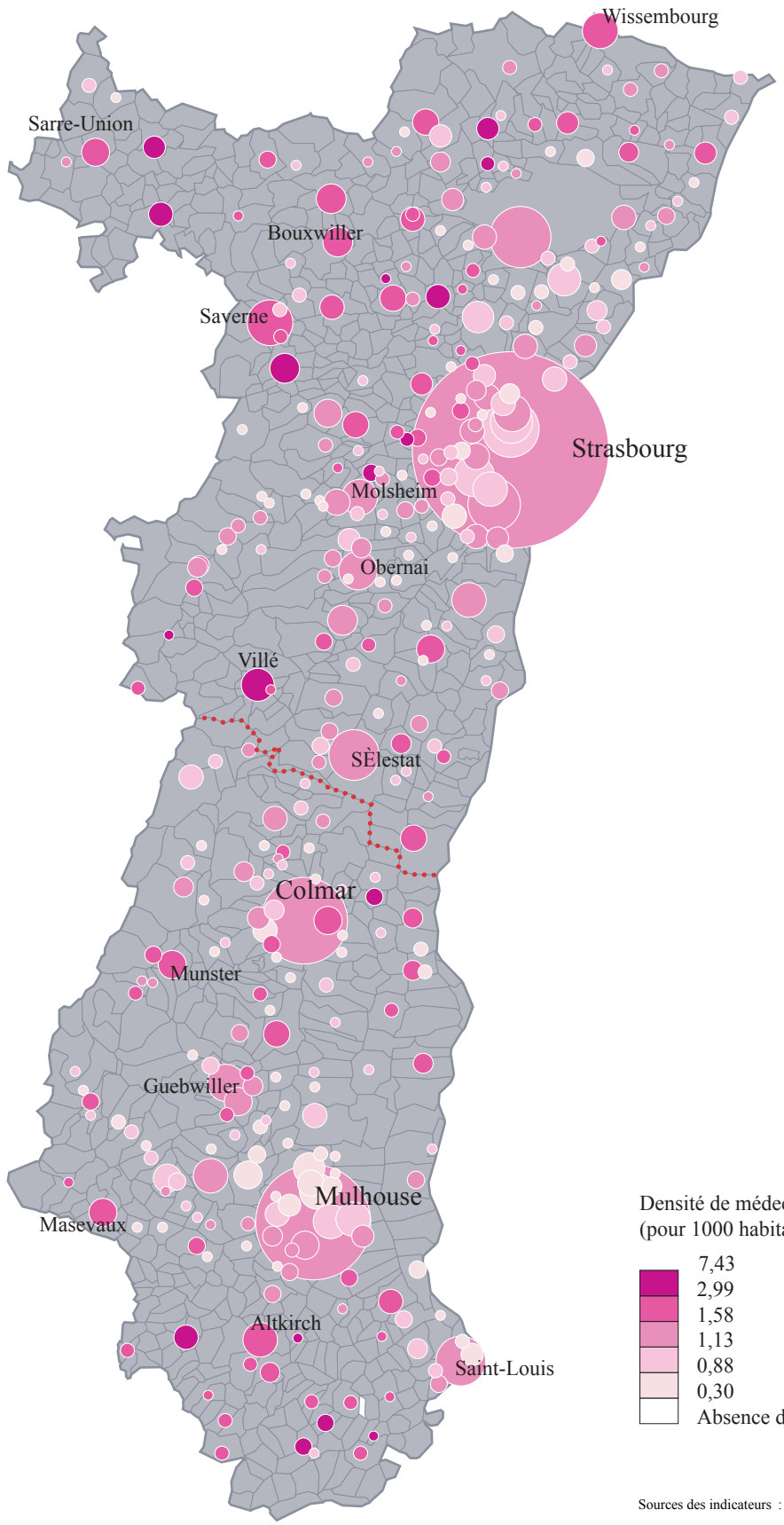

Nombre de médecins

391

134

33

1

communes

département

0 10 20 km

Densité de médecins en 2001
(pour 1000 habitants)

7,43
2,99
1,58
1,13
0,88
0,30
Absence d'information

Sources des indicateurs : INSEE - Recensement 1999
URCAM - 2001

Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2001

Fait avec Philcarto - http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S. E. S. G. A. R. E.

© 2004 A. Turck

Maisons de retraites

Capacité en lits
(par commune)

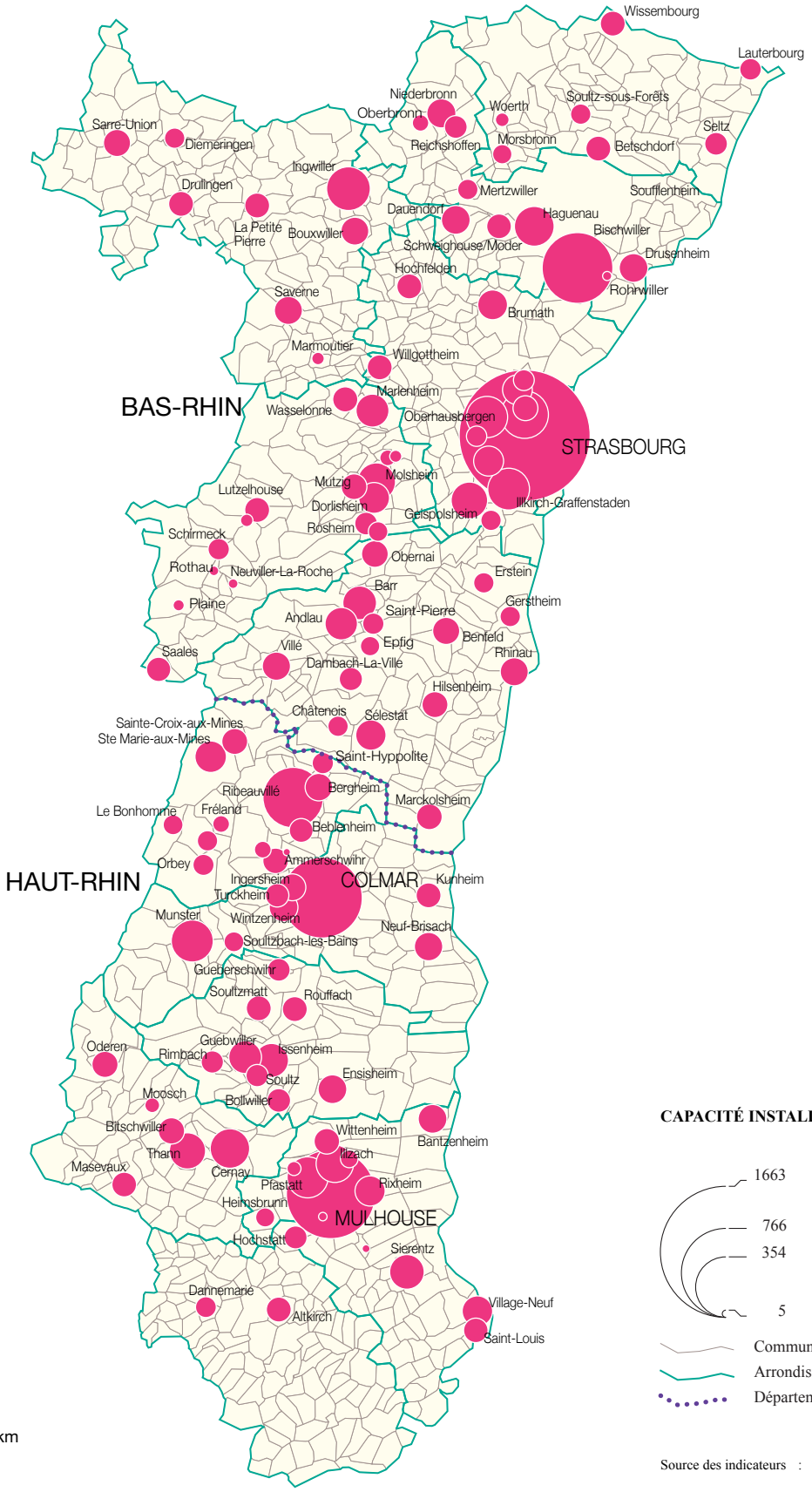

CAPACITÉ INSTALLÉE en 2001

1663

766

354

5

Commune

Arrondissement

Département

Source des indicateurs : DRASS - Alsace - Données issues de l'enquête sur les maisons de retraite aux 31-12-1999

Fond de carte : © IGN - GEOFLA - 2001

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S. E. S. G. A. R. E.

© 2002 J.P. Jouhaud

Parc de logement social en 2003

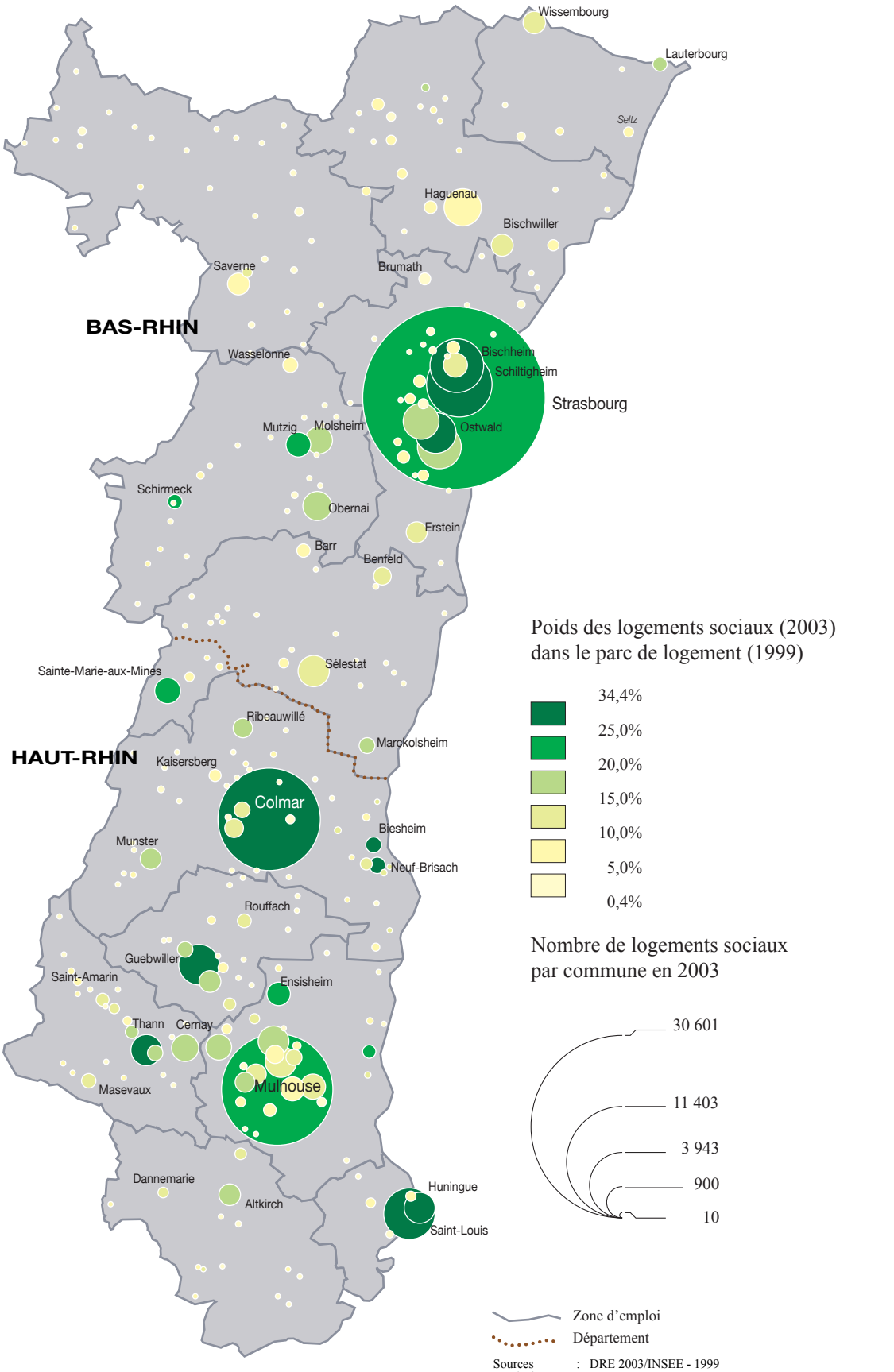

Sources : DRE 2003/INSEE - 1999
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

REGION ALSACE - MILIEUX NATURELS REMARQUABLES
Inventaire - Mesures et outils de protection et gestion
Biodiversité et paysage

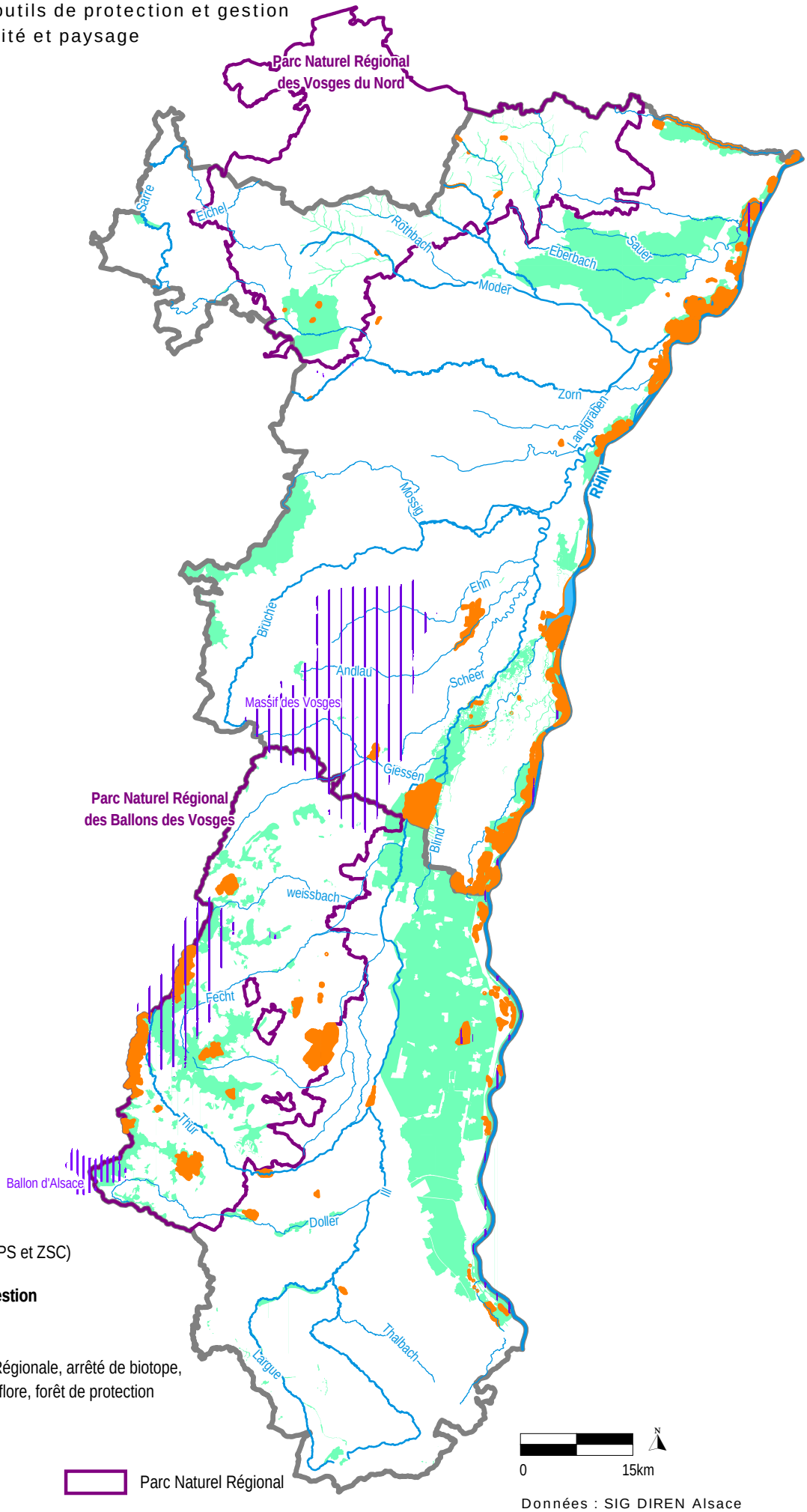

Inventaire (hors ZNIEFF)

Réseau NATURA 2000 (ZPS et ZSC)

Mesures / outils de protection et gestion

pour la biodiversité

Réserve naturelle et RN Régionale, arrêté de biotope, arrêté de protection de la flore, forêt de protection

pour le paysage

Site classé

Site inscrit

Parc Naturel Régional

Données : SIG DIREN Alsace
Fond : BD Carthage - IGN
Cartographie : ADAGE environnement, 2003

REGION ALSACE - RISQUES NATURELS

Risque inondation et procédures de prévention du risque

(Données mises à jour au 13 juin 2003)

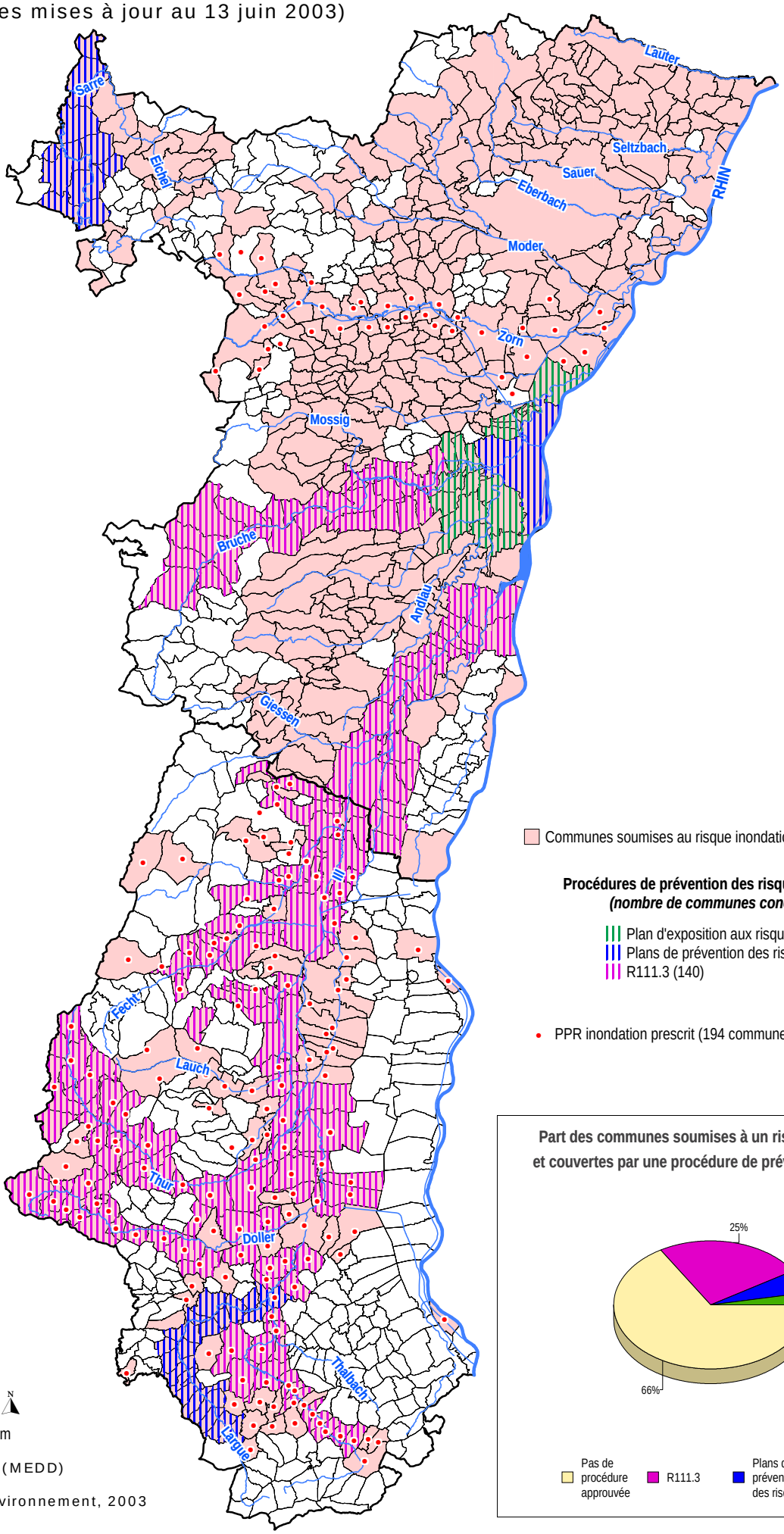

Données : BDD CORINTE (MEDD)
Fond : BD Carthage - IGN
Cartographie : ADAGE environnement, 2003

Risques majeurs en Alsace en 2006
Innondations, sites nucléaires et Seveso

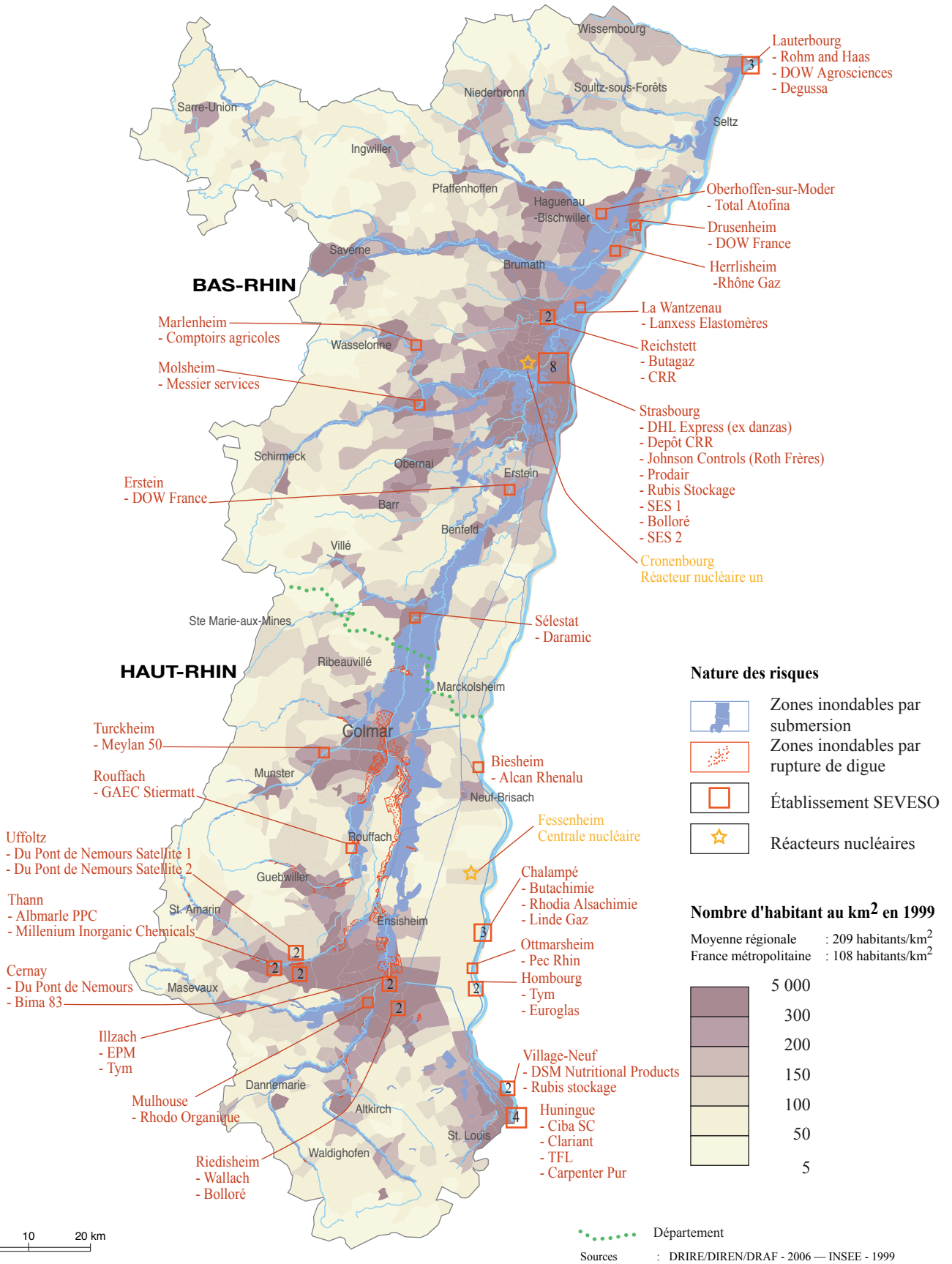

Sources : DRIRE/DIREN/DRAF - 2006 — INSEE - 1999
Fonds de cartes : © IGN - GEOFLA - 2001
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : http://perso.club-internet.fr/philgeo

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud

Un développement inégal et diversifié

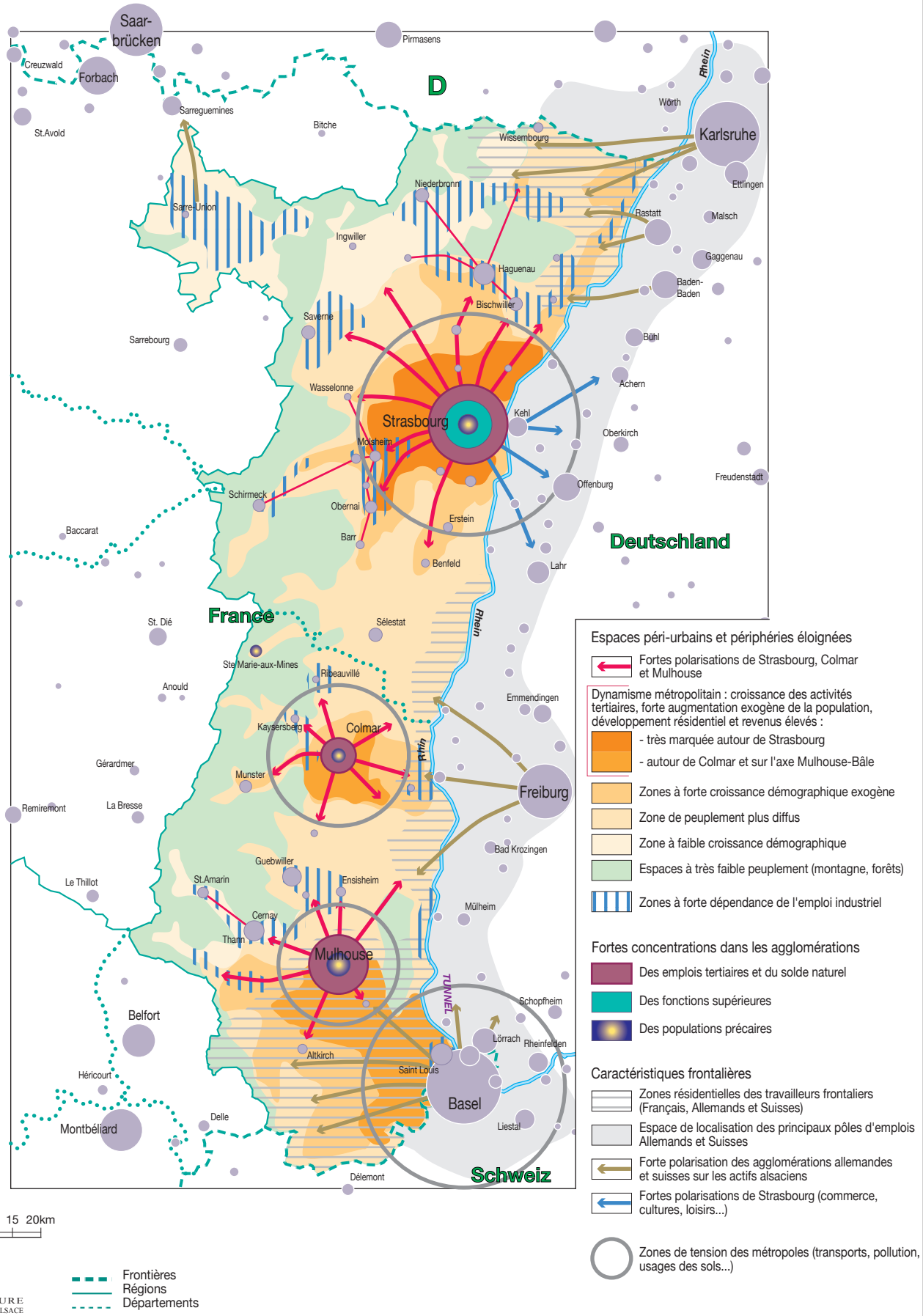

PRÉFECTURE
DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.
© 2004 J.P. Jouhaud/A.Turck

Périmètres d'étude arrêtés et en projet
- 12 janvier 2005 -

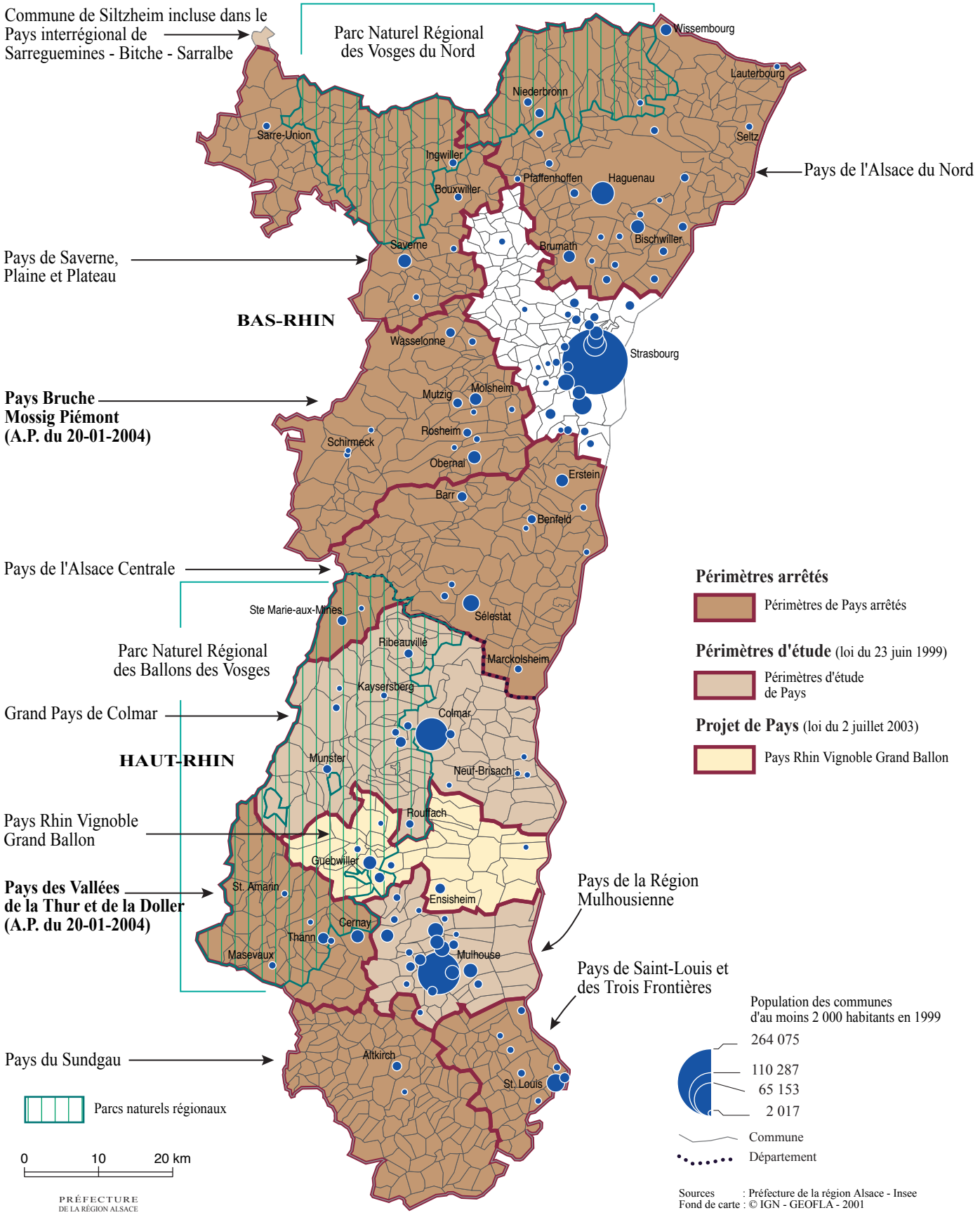

Zonages dans l'espace alsacien

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
S. E. S. G. A. R. E.

© 2005 A. Turck - J.P. Jouhaud